

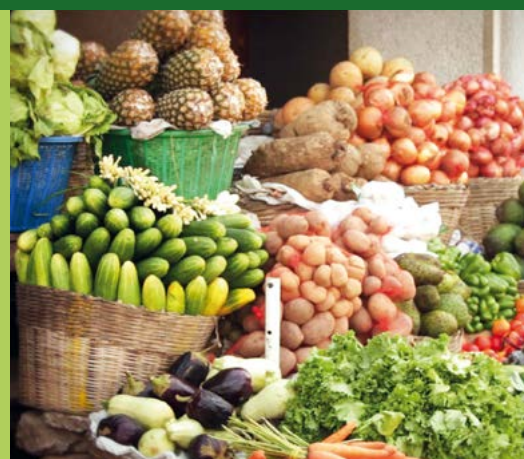


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



PNIA2

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (2018 -2025)





PNIA 2

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE DEUXIEME GENERATION (2018 – 2025)

MOT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, CHEF DE FIL DES MINISTRES DU SECTEUR AGRICOLE



Mamadou SANGAFOWA COULIBALY
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

Notre vision du développement agricole et rural se résume en la création d'une richesse partagée à l'ensemble des acteurs du monde rural, à partir d'une agriculture moderne tournée vers le marché, fortement centrée sur les petits producteurs et respectueuse de l'environnement.

La notion de « *agriculture tournée vers le marché* » requiert l'implication du secteur privé. Celles de « *création de richesse partagée* » et « *agriculture centrée sur le producteur* » imposent l'implication de l'Etat avec des politiques publiques ciblées et simples à mener.

Cette vision appelle aussi à une approche de développement des territoires ruraux qui rompt avec celles du passé. Notre approche est en effet une approche systématique qui calibre la réalisation des infrastructures et équipements économiques, et celles des services de base sur le développement des chaînes de valeurs agricoles, ainsi que les besoins nouveaux des populations qui naissent de la croissance agricole créée dans les territoires ruraux.

Cette approche de développement des territoires ruraux demande que dans la pratique, l'on travaille à la fois sur les quatre vecteurs de changement identifiés :

1. la structuration des filières et leur articulation avec les marchés dans les territoires ruraux ;
2. la vitalisation des dynamiques de production à travers des filières ciblées et la promotion de la transformation locale des produits agricoles ;
3. l'implication des institutions locales et régionales ou non (OPA) ;
4. la prise en compte de nouveaux besoins des services agricoles et services de base.

De 2012 à 2015, avec la mise en œuvre du PNIA, les efforts sont restés concentrés sur la mobilisation des ressources financières pour l'application des vecteurs 1 et 3. Résultat : le secteur agricole est à nouveau réorganisé pour produire de la croissance et du développement au niveau rural.

Cette avancée reste fragile. Il faut la rendre durable en appliquant simultanément les politiques publiques liées à la fois aux quatre vecteurs de changement. Cette seconde étape de mise en œuvre du PNIA se fera donc, selon une nouvelle génération de projets agricoles intégrant les 4 vecteurs de changement dans une zone donnée. La zone est définie pour prendre en compte plusieurs territoires ruraux considérant les aspects agro-écologiques et le potentiel agricole.

Ainsi, la mise en œuvre du PNIA 2 est basée sur une approche intégrale et globale dite « *d'Agro-Pôle* » avec une intégration horizontale de toutes les activités en amont et en aval de la chaîne des valeurs agricole avec le développement des activités connexes.

La promotion des initiatives jeunes et des innovations, l'émergence d'un tissu de microentreprises et de PME de formation agricole, sont envisagées au sein de l'Agro-Pôle avec un accompagnement axé sur la facilitation de l'accès au crédit et aux TIC en zone rurale.

Le défi important auquel cette phase du PNIA 2 s'attaque est l'enjeu des changements climatiques, à travers la mise en œuvre des actions aussi bien d'adaptation de nos pratiques agricoles que d'atténuation des effets des changements climatiques.

La volonté politique en faveur de la mise en œuvre du PNIA 2 est clairement affichée en vue d'aboutir à une transformation structurelle de notre économie agricole, avec une implication de tous les acteurs du monde agricole. Il revient à tous de faire de ce PNIA 2, un succès pour le meilleur de notre économie.

SOMMAIRE

MOT DU MINISTRE	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES TABLEAUX	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	18
I. INTRODUCTION	18
1.1. Contexte du secteur agricole	18
1.2. Fondements du PNIA 2	18
1.2.1 Cadres internationaux et nationaux	18
1.2.2 Champ couvert par le PNIA 2	19
1.3. Processus de formulation du PNIA 2	20
1.3.1 Dispositif institutionnel	20
1.3.2 Méthodologie	21
II. PERFORMANCE DU SECTEUR ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE	28
2.1. Bilan du PNIA I	28
2.1.1 Performance du secteur	28
2.1.2 Sécurité alimentaire et conditions de vie des populations	29
2.1.3 Gouvernance	30
2.2. Scénarii de croissance	32
2.2.1 Situation de référence et scénarii de simulation	33
2.2.2 Implications des scénarii et contribution à l'atteinte des objectifs du PNIA	33
2.2.3 Identification des produits stratégiques	36
2.2.4 Investissements et financement	38
III. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2025	42
3.1. Vision	42
3.2. Objectifs stratégiques	42
3.3. Approche stratégique de mise en œuvre	43
3.3.1 Vision pour les Pôles de Développement Agricole Intégré ivoiriens	44
3.3.2 Sélection de chaînes de valeur clés aux niveaux national et régional	45
3.3.3 Caractérisation des Pôles de Développement Agricole Intégré	46
IV. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU PNIA 2	57
4.1. Présentation des programmes	57
4.2. Investissements associés	62
4.2.1 Séquençement des investissements	62
4.2.2 Répartition des investissements	63

V. GOUVERNANCE	66
5.1. Enjeux et objectifs	66
5.2. Cadre de planification et de programmation	66
5.2.1 Niveau national	67
5.2.2 Niveau Pôle de Développement Agricole Intégré	70
5.2.3 Niveau Régional	70
5.3. Cadre de suivi et évaluation	71
5.3.1 Suivi et évaluation des projets	71
5.3.2 Suivi et évaluation stratégique	72
5.4. Recommandations pour la conception de projets	73
5.4.1 Alignement des projets au niveau du cadre logique	73
5.4.2 Intégration de mécanismes favorisant la pérennisation des projets	74
5.5. Stratégie de communication	75
5.5.1 Enjeux et objectifs de la stratégie de communication du PNIA 2	75
5.5.2 Cartographie de l'audience cible de la communication autour du PNIA 2	76
5.5.3 Modalités de mise en œuvre de la stratégie de communication	77
VI. CADRE LOGIQUE	80
VII. DÉTAIL DES PROGRAMMES DU PNIA 2	84
7.1. PROGRAMME 1 : PRODUCTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE ET HALIEUTIQUE	85
7.2. PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA PERFORMANCE DES MARCHES	97
7.3. PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET RESILIENCE CLIMATIQUE	109
7.4. PROGRAMME 4 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS, ET PROMOTION DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	122
7.5. PROGRAMME 5 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET DES CANAUX D'INVESTISSEMENT PRIVES	132
7.6. PROGRAMME 6 : RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	140
VIII. DÉTAIL DES COÛTS	150
IX. CADRE DE RÉSULTATS	158
ANNEXES	166
Annexe I - Composition des pools du comité feedback (hors Partenaires Techniques et Financiers, et secteur privé)	166
Annexe II - Thèmes de discussion proposés en ateliers thématiques	166
Annexe III - Evaluation des filières pour la définition des Pôles de Développement Agricole Intégré	170
Annexe IV - Pacte de partenariat pour la mise en œuvre du PNIA 2018-2025.	173
Annexe V - Partenaires	183

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Aperçu de l'architecture du PNIA 2	21
Figure 2	: Chiffres clés du secteur agricole de Côte d'Ivoire, 2010-2014	28
Figure 3	: Perceptions de la mesure dans laquelle le PNIA I s'aligne avec les priorités régionales	31
Figure 4	: Cadre de modélisation IFPRI	32
Figure 5	: Variation (%) de taux de pauvreté à horizon 2025	33
Figure 6	: Nombre de personnes sorties de la pauvreté	33
Figure 7	: Variation (%) de l'indice numérique de la pauvreté alimentaire 2015-2025	34
Figure 8	: Nombre de personnes sorties de la faim 2015-2025	34
Figure 9	: PIB, variation moyenne annuelle (%), Source : Résultats des simulations IFPRI	35
Figure 10	: Productivité (variation globale, 2015-2025)	35
Figure 11	: Demande de travail annuelle (2015-2025)	35
Figure 12	: Ratios commerce / valeur ajoutée	36
Figure 13	: Ratio exportation sur importations	36
Figure 14	: Evolution des investissements agricoles sous le scénario Malabo	38
Figure 15	: Illustration de la mise en œuvre des programmes du PNIA 2 au niveau des Pôles de Développement Agricole Intégré	46
Figure 16	: Illustration du zonage proposé pour les Pôles de Développement Agricole Intégré	
Figure 17	: Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2	58
Figure 18	: Evolution de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, Source : Résultats des simulations IFPRI	63
Figure 19	: Aperçu du dispositif de gouvernance du PNIA 2	67
Figure 20	: Principales phases de communication et de mise en œuvre du PNIA 2	76
Figure 21	: Liens entre le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA 2 et le cadre de résultats du PDDAA	81
Figure 22	: Aperçu du processus d'élaboration de cadres de résultat de Plans Nationaux d'Investissement Agricoles	82
Figure 23	: Grille de lecture des interventions du PNIA 2	84
Figure 24	: Aperçu (non exhaustif) de défis persistants de financement du secteur	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Liste des comités mis en place pour la formulation des documents du PNIA 2	21
Tableau 2	: Liste non exhaustive des documents étudiés pour la formulation du PNIA 2	22
Tableau 3	: Aperçu de l'approche participative retenue pour l'évaluation du PNIA I et la formulation du PNIA 2	24
Tableau 4	: Situation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au niveau national et en milieu rural en année de base	33
Tableau 5	: Contribution à l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles, par catégorie de produit avec le scénario de Malabo	37
Tableau 6	: Classement des produits agricoles sur la base des critères d'emploi, de revenu et de dépenses, scénario de Malabo	37
Tableau 7	: Résultats attendus des objectifs stratégiques du PNIA 2	43
Tableau 8	: Filières prioritaires et estimation des besoins	47
Tableau 9	: Synthèse des programmes, coûts associés, et résultats attendus	59
Tableau 10	: Investissements PND et PNIA 2 sur 2018-2020	62
Tableau 11	: Aperçu du dispositif de suivi-évaluation des projets du PNIA 2 au niveau des projets	72
Tableau 12	: Aperçu du dispositif de suivi-évaluation du PNIA 2 au niveau des programmes	73
Tableau 13	: Aperçu l'articulation entre les programmes, interventions et projets du PNIA 2	74
Tableau 14	: Aperçu des acteurs cibles pour les communications autour PNIA2	77
Tableau 15	: Cadre de gouvernance de la communication	78
Tableau 17	: Cadre logique de suivi-évaluation du PNIA 2 - spécifique à la Côte d'Ivoire	80
Tableau 17	: Estimation des coûts à couvrir par le secteur public sur 2018-2025, pour chacun des programmes du PNIA 2	151
Tableau 18	: Cadre de résultats du PNIA 2 (2018-2025) de Côte d'Ivoire	158
Tableau 19	: Evaluation des cultures vivrières	170
Tableau 20	: Evaluation des cultures de rente	170
Tableau 21	: Evaluation des filières animales et halieutiques	171

RESUME EXECUTIF

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) de Côte d'Ivoire est le cadre cohérent de programmation des investissements publics et privés dans le secteur, pour les huit prochaines années. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, ainsi que la gestion de l'environnement. Il a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle pour réduire la pauvreté de moitié, et pour atteindre le niveau « faim zéro » à horizon 2025.

Le PNIA 2 a été formulé sous l'égide d'un Secrétariat Technique (ST) composé des Directions de la Planification des quatre Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (le MINADER, le MIRAH, le MINEF et le MINSEDD¹). **Le caractère participatif de l'approche a joué un rôle central** tout au long du processus de formulation-depuis l'exercice de bilan du PNIA précédent (PNIA I) et sa validation nationale ; à la co-construction des interventions du PNIA 2 lors d'ateliers thématiques, régionaux, et de groupes de discussion ciblant les jeunes et les femmes ; au recueil des besoins et priorités par type d'acteurs, pour s'assurer que le PNIA 2 soit bien représentatif de l'ensemble des parties-prenantes. L'enjeu était également d'instaurer la dynamique d'échange multi-acteurs et multisectoriel qui prévaudra pendant la mise en œuvre du PNIA 2.

L'élaboration de la stratégie agricole de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la continuité des cadres définis aux niveaux international, régional, et national - principalement : (i) le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) adopté à Maputo en 2003, (ii) sa déclinaison au niveau de la CEDEAO à travers la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), (iii) la déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, (iv) les Objectifs de Développement Durable (ODD), (v) l'ECOWAP +10, qui introduit des instruments stratégiques visant à accélérer les progrès en Afrique de l'Ouest, et (vi) le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 de Côte d'Ivoire.

L'atteinte des objectifs internationaux et régionaux figure en effet en premier plan des priorités de développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique national. L'agriculture est un secteur moteur important de l'économie en Côte d'Ivoire, représentant une part importante de la croissance de son PIB. Pilier économique porteur de revenus, de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations (40% des exportations nationales en 2013), **le secteur se doit de jouer un rôle central dans le développement économique du pays, l'éradication de la pauvreté, et le renforcement de la sécurité alimentaire des ivoiriens.** Plus particulièrement, les politiques et programmes agricoles se doivent de cibler les besoins des populations vulnérables, et d'adresser les risques spécifiques rencontrés par les populations rurales – ce qui implique entre autres la prise en compte du caractère informel de leurs activités. Le PND de Côte d'Ivoire décrit quant à lui la vision 2020 d'« un pays émergent avec une base industrielle solide » - avec, entre autres, la création d'un lien étroit entre l'agriculture, l'agro-industrie, et l'industrie en soutien de cette émergence.

¹Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), et Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD)

Mis en œuvre sur la période 2010-2015 (prolongée sur 2016), **le PNIA de première génération a permis la relance post-crise de l'agriculture de Côte d'Ivoire, et posé les fondements pour une transformation structurelle du secteur.** L'évaluation du PNIA I fait ainsi état d'une augmentation des volumes de production sur la majorité des filières animales et végétales, avec un taux de croissance annuel moyen du secteur (en valeur) de 6% sur 2010-2014, engendrant également une augmentation des exportations agricoles de 27% entre 2010 et 2014, et une nette amélioration des taux d'autosuffisance alimentaire. Le PNIA I a également posé avec succès les fondements institutionnels du secteur, que ce soit en termes de réglementation, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières.

L'évaluation du PNIA I fait également état d'axes à renforcer pour adresser : (i) les faibles niveaux de productivité, endémiques au secteur ; (ii) le défi de sécurité alimentaire et nutritionnelle, demeurant important à l'échelle nationale ; (iii) le faible niveau de revenu par travailleur agricole, se manifestant par des taux de pauvreté rurale supérieurs à 50% ; (iv) l'impact négatif du secteur sur l'environnement (dont urgence de contrer la déforestation), et l'impact du changement climatique sur le secteur ; et (v) le besoin de renforcer la gouvernance de planification, programmation et suivi-évaluation aux niveaux national et local. Sur ce dernier point, l'ensemble des acteurs convergent sur un manque à gagner en termes de coordination intersectorielle (entre sous-secteurs et domaines connexes à l'agriculture), multi-acteurs (public-privé notamment), et territoriale (pour un meilleur alignement du PNIA aux contextes des régions) – ce, au niveau de la stratégie comme de l'exécution.

En réponse à ces opportunités et défis, **le PNIA de deuxième génération propose la vision d'une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées.** Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et sur la société dans son ensemble. Plus précisément, **le PNIA 2 met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques :**

- (i) Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique.
- (ii) Le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement.
- (iii) Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

Pour ce faire, **cinq principes clés de mise en œuvre ont été retenus :**

- (i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur.
- (ii) Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur.
- (iii) Une meilleure *intégration verticale* permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation.
- (iv) Une meilleure *intégration horizontale* permettant davantage de coordination entre les secteurs agricole et connexes-domaine environnemental et social en particulier.
- (v) Une meilleure *intégration territoriale*, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

Le PNIA 2 sera tout particulièrement l'occasion de promouvoir une meilleure intégration territoriale, à travers la mise en œuvre du concept de Pôle de Développement Agricole Intégré, sur l'ensemble du territoire. La vision pour les Pôles de Développement Agricole Intégré ivoiriens consiste en effet en « des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs ».

Le concept de Pôle de Développement Agricole Intégré repose sur cinq axes clés :

- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique localisée, qui tienne compte des **réalités des territoires**.
- La définition de zones focalisées sur des **filières priorisées au niveau national et local** (en sélectionnant à la fois des cultures vivrières, des cultures de rente, et des filières animales/halieutiques au niveau de chaque zone).
- Une concentration de facilités et de services pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies.
- Une forte implication du **secteur privé** et des **communautés locales**.
- Une approche cohérente avec celle définie pour les pôles économiques compétitifs à l'échelle nationale.

Neuf Pôles de Développement Agricole Intégré ont ainsi été pré-identifiés au niveau national – en définissant les zones sur base de critères agro-écologiques, administratifs, et de réseaux d'infrastructures ; et en priorisant les filières sur base de critères d'impact social, d'impact économique, et de potentiel pour le futur.

Les objectifs stratégiques du PNIA 2 ont été déclinés en six programmes d'investissement, représentant des investissements de 4325,4 milliards FCFA sur la période 2018-2025 :

- Le **Programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique »**, ayant pour objectifs : (i) la couverture des besoins nationaux à partir de la production agricole nationale, (ii) la bonne pertinence et bonne performance de la recherche et du conseil agricole au vu des besoins du secteur et (iii) la mise en place d'un système efficace de production et de diffusion d'intrants améliorés pour toutes les filières.
- Le **Programme 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés »**, ayant pour objectifs : (i) un renforcement de la capacité de valorisation des produits agricoles, (ii) un renforcement des infrastructures de base d'accès aux marchés et d'agro-industrie, (iii) la facilitation de la commercialisation des produits agricoles et (iv) la promotion stratégique des produits agricoles ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux.
- Le **Programme 3 « Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique »**, ayant pour objectifs : (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.
- Le **Programme 4 « Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique »**, ayant pour objectifs: (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité, (iii) une protection sociale des populations les plus vulnérables, (iv) un renforcement des infrastructures socio-économiques en milieu rural, et (v) l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.
- Le **Programme 5 « Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés »**, ayant pour objectifs: (i) la mise en place d'une gouvernance propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement, (ii) un meilleur accès au financement des acteurs du secteur à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils, et (iii) un engagement des filières dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière.
- Le **Programme 6 « Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires »**, ayant pour objectifs: (i) l'accélération de l'organisation et de la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions, (ii) l'amélioration de la professionnalisation des agriculteurs, (iii) l'appui des acteurs privés dans le développement du secteur – à travers un meilleur environnement des affaires, (iv) un meilleur accès à des données agricoles fiables, et (v) la facilitation de la valorisation du foncier rural grâce à une gestion efficace du processus de certification.

Des mesures ciblant spécifiquement les besoins des jeunes et des femmes sont également proposés à la fin de chaque programme.

L'ensemble de ces objectifs ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination intersectorielle. Tenant compte des ambitions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'horizon 2025 et des leçons tirées de la mise en œuvre du PNIA précédent, **l'opérationnalisation du PNIA 2 nécessitera deux principales nouvelles dispositions par rapport au dispositif de gouvernance du PNIA I** : (i) l'extension et l'adaptation de ce dispositif au niveau local, et (ii) la mise en place de mécanismes favorisant l'innovation et l'agilité dans la programmation face aux évolutions de l'environnement et du secteur.

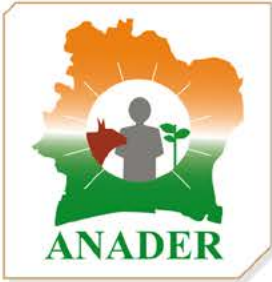
Ainsi, au niveau **national**, quatre organes de gestion appuieraient les activités de planification et de programmation du PNIA 2 : garants de la cohérence avec les priorités du secteur, de l'intégration des besoins évolutifs des parties prenantes, et d'une communication efficace sur l'impact et le progrès du PNIA 2 : le Conseil National de Pilotage (CNP), le Secrétariat Technique, les groupes de concertations, et le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile. Pour les organes préexistants, l'accent sera mis sur des évolutions identifiées comme facteurs clés de succès, tels que la mise en place de mécanismes de représentation facilitant la tenue du CNP. Il semble également opportun d'organiser les groupes de concertation par thème stratégique au développement du secteur, à la différence du PNIA I où ils étaient organisés par type de partie prenante.

Nouvellement créé, **le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile veillerait à ce que le pilotage stratégique et opérationnel du PNIA réponde aux besoins évolutifs du secteur, et intègre en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets** - facilitant ainsi l'exercice d'une planification annuelle « glissante » fondée sur les preuves. A noter que le développement des connaissances porterait à la fois sur le contenu des programmes, et sur les modalités de gouvernance.

Au niveau **local**, et plus particulièrement au niveau Pôle de Développement Agricole Intégré, un conseil de pilotage guiderait la planification du développement sectoriel des zones. Au niveau plus granulaire des régions, deux organes régionaux guideraient la mise en œuvre des projets, et assureraient un suivi efficace des activités sur le terrain.

Dans ce nouveau dispositif, le projet serait l'outil de base de mise en œuvre des programmes du PNIA 2 - qu'il soit mené par l'Etat, le secteur privé et/ou les PTF, et qu'il soit porté par un seul Ministère ou intersectoriel. Ce mécanisme nécessiterait une harmonisation des projets en cours, et des nouveaux projets, autour des programmes définis dans le cadre général du PNIA 2 - ce afin de suivre tant au niveau micro que macro le développement du secteur agricole. Cette harmonisation pourrait être obtenue par l'alignement des projets à un cadre logique standardisé, afin que chaque projet soit la déclinaison et compilation d'activités identifiées au niveau du PNIA 2. Le PNIA 2 sera également l'occasion d'ancrer un certain nombre de bonnes pratiques, permettant d'assurer la pérennisation des projets.

Enfin, un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée, visant : (i) la diffusion d'une vision partagée des objectifs du PNIA 2, (ii) la clarification des rôles et responsabilités de chaque type d'acteur impliqué dans la mise en œuvre du PNIA 2, (iii) l'appui aux décisions d'investissements dans le secteur et (iv) l'information d'un large public sur les réalisations et l'impact du PNIA 2. Ces objectifs serviront de fil directeur dans la définition des messages et moyens de communication associés au PNIA 2, tout au long de sa mise en œuvre.



Société d'économie mixte de type particulier à sa création avec 90,3 % de participation de l'Etat de Côte d'Ivoire au Capital de 500 Millions de FCFA, l'ANADER est devenue en avril 1998 une Société Anonyme (S.A) à participation minoritaire de l'Etat au capital social, le reste du capital étant réparti entre les familles professionnelles et le secteur privé. L'objet social de l'ANADER est d'assurer le conseil et la vulgarisation agricoles en Côte d'Ivoire.

NOTRE MISSION

L'ANADER a pour mission de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles en concevant et en mettant en oeuvre des outils et approches appropriés, des programmes adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé».



NOTRE VISION

Une ANADER performante, assurant avec efficacité les missions de service public concédées par l'Etat et des prestations adaptées aux besoins des clients.

NOTRE CONTRIBUTION AUX ENJEUX NATIONAUX

Depuis 25 ans, les actions de l'ANADER concourent à relever des défis de notre pays parmi lesquels :

- la production durable des principales cultures d'exportation (cacao, anacarde, etc.)
- la sécurité alimentaire
- l'autonomisation de la femme et l'appui à l'emploi-jeunes
- l'accompagnement des exploitants à l'adaptation aux effets du changement climatique
- la lutte contre les pandémies et la promotion de la santé en milieu rural

NOTRE ORGANISATION SPATIALE

L'ANADER compte 1100 centres de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire ivoirien à travers **7 Directions Régionales** et 57 Zones qui sont :

ABIDJAN - Aboisso - Adzopé - Agboville - Alépé - Dabou - Grand - Lahou - Tiassalé - **BOUAKE** - Béoumi - Bocanda - Dimbokro - Mankono - M'Bahiakro - Sakassou - Tiébissou - Toumodi - Yamoussoukro - **ABENGOUROU** - Agnibilékro - Bongouanou - Bouna - Daoukro - Tanda - **DALOA** - Bouaflé - Issia - Séguéla - Sinfra - Vavoua - Zuénoula - **KORHOGO** - Boundiali - Dabakala - Ferkessedougou - Katiola - Tingréla - Minignan - Odienné - **MAN** - Bangolo - Biankouma - Danané - Duékoué - Guiglo - Kouibly - Touba - Toulepleu - **SAN PEDRO** - Lakota - Sassandra - Gagnoa - Divo - Oumé - Soubré - Tabou



NOS DOMAINES DE COMPÉTENCE

Conseil agricole • Formation • Génie rural et Mécanisation agricole • Suivi-évaluation • Recherche-Développement • Etude de projet • Genre et Développement • Planification et Développement local • Lutte contre les pandémies en milieu rural

Le Partenaire Privilégié du Monde Rural

Plateau, Boulevard de la Paix
Tél : (+225) 20 21 67 00 • Fax : 20 21 67 05 •
Email : anader@anader.ci • Twitter : [anader_ci](https://twitter.com/anader_ci)



SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES FORETS (SODEFOR)



Société d'Etat exerçant sous la tutelle technique du Ministère des Eaux et Forêts et sous la tutelle financière du Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, créée par décret N° 66-422 du 15 septembre 1966

MISSION

Conformément au décret N°93206 du 03 février 1993, la SODEFOR a pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière :

- d'enrichissement du patrimoine forestier national,
- de développement de la production forestière,
- de la valorisation des produits de la forêt,
- de la sauvegarde des zones forestière.

A ce titre, elle gère 234 forêts classées d'une superficie globale de 4 200 000 hectares.

HISTORIQUE

- | | |
|--|--|
| <p>☑ Décret N° 66-422 du 15 septembre 1966 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société de Développement des Plantations Forestières • SODEFOR • Société d'Etat <p>☑ Décret N° 80-125 du 28 novembre 1980 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société de Développement des Plantations Forestières • SODEFOR • Etablissement Public Administratif | <p>☑ Décret N° 85-132 du 28 novembre 1985 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société de Développement des Plantations Forestières • SODEFOR • Etablissement Public Industriel et Commercial <p>☑ Décret N° 93-206 du 03 février 1993 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société de Développement des Forêts • SODEFOR • Société d'Etat |
|--|--|

DOMAINES DE COMPETENCES

Aménagement forestier – Reboisement - Cartographie forestière - Elaboration et gestion des projets - Gestion participative/ Cogestion - Production de plants et de semences de améliorés - Inventaire forestier – Sylviculture - Lutte contre les feux de forêts - Aménagement paysager

ORGANISATION SPATIALE

- 1 Direction Générale
- 5 Directions Centrales (Direction Technique, Direction des Finances et de la Comptabilité, Direction de la Planification, des Projets et des Financements, Direction Commerciale et Marketing, Direction de l'Administration et des Ressources Humaines)
- 2 Départements (Département Audit et Contrôle, Département des Systèmes d'Information)
- 9 Centres de Gestion (Directions Régionales d'Abengourou, Abidjan, Agboville, Bouaké, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, San Pedro)
- 54 Unités de Gestion Forestière

PARTENAIRES FINANCIERS

Partenaires bilatéraux, Partenaires multilatéraux, Sociétés privées, sociétés de télécommunication, Fondations

PARTENAIRES TECHNIQUES

Partenaires bilatéraux, Institutes et Centres de recherche nationaux et internationaux, Office des Parcs et Réserves, Institut de Formation Professionnelle agricole, Universités publiques, Organisations régionales et sous régionales, Organisations Non Gouvernementales

CONTACTS

Contact téléphonique : + 225 22 48 30 00 - Fax: +225 22 44 99 07

Contact électronique : info@sodefor.ci

Adresse géographique : Abidjan, Cocody, Boulevard Mitterrand, route de Bingerville, entre le Carrefour de la Vie et l'Ecole de Gendarmerie

Adresse postale : 01 BP 3770 Abidjan 01 - **Site web :** www.sodefor.ci - **Facebook :** Sodefor

PREMIERE PARTIE

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT

Cette première partie propose une introduction aux fondements du PNIA 2 et à son processus de formulation. Elle rappelle les éléments de bilan du PNIA précédent, et présente les scénarios de croissance du secteur pour l'atteinte des objectifs de Malabo à l'horizon 2025. La vision, les orientations stratégiques et les programmes d'investissement du PNIA 2 sont présentés comme réponse aux objectifs retenus. Enfin, cette partie précise les évolutions du cadre de gouvernance qui seront nécessaires à la mise en œuvre du PNIA 2 - notamment en termes de planification, de suivi-évaluation, et de communication.

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DU SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie en Côte d'Ivoire, malgré une tendance baissière sur la période 2012-2015. En effet, sa contribution à la croissance du PIB est passée de 0,9% en 2010 à 1,7% entre 2012 et 2015. Le PIB ivoirien a augmenté à un taux moyen de 9,5% entre 2012 et 2015. Le secteur agricole a contribué à la croissance de ce PIB à hauteur de 1,7% sur la même période, contre 0,9%² en 2010. Malgré cette croissance de l'économie et en particulier de l'agriculture, la part de l'agriculture dans le PIB national a baissé pendant la période 2010 - 2015 passant de 24,5% en 2010 à 21% en 2015³. Ce recul, au profit de l'industrie, peut s'expliquer en partie par le développement de l'agro-industrie, et notamment par une transformation croissante des cultures orientées vers l'exportation.

Pilier économique porteur de revenus et de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations (40% des exportations nationales en 2013), le secteur agricole se doit de jouer un **rôle central pour l'atteinte des objectifs nationaux de développement de Côte d'Ivoire - notamment en termes d'éradication de la pauvreté, et de renforcement de la sécurité alimentaire de la population.**

1.2. FONDEMENTS DU PNIA 2

1.2.1 Cadres internationaux et nationaux

L'élaboration de la stratégie agricole de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la continuité de cadres stratégiques définis aux niveaux continental et régional. Adopté à Maputo en 2003, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) place l'agriculture au cœur de la stratégie d'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique. Le PDDAA vise à améliorer la gouvernance du secteur, et ainsi tirer parti du potentiel de transformation de l'agriculture pour accélérer le développement économique et social du continent. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a par la suite décliné le PDDAA au niveau régional, constituant la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) - avec pour objectif d'opérationnaliser ce PDDAA au travers du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) de chaque pays.

Les accords continentiels et régionaux définissent des objectifs volontaristes ratifiés par l'ensemble des pays membres. Le PDDAA s'appuie sur quatre piliers thématiques intégrant des domaines d'actions prioritaires pour renforcer la performance de l'agriculture africaine : gestion des terres et de l'eau, investissement en infrastructures rurales, recherche de la sécurité alimentaire, et appui à la recherche agricole. A ce titre, les Chefs d'Etats et de Gouvernement africains se sont engagés à Maputo en 2003, à dédier 10% de leurs budgets nationaux à l'agriculture, dans l'optique d'atteindre des taux de croissance agricoles annuels de 6%.

² MINADER, Revue des dépenses publiques agricoles sommaire, Rapport provisoire, 2017.

³ Selon le Ministère de l'Economie et des Finances. A noter que le FMI indique une part de 23% en 2015

Dix ans plus tard, l'ECOWAP +10 réitère ces mêmes objectifs et introduit des instruments stratégiques visant à créer un effet levier, et à accélérer les progrès en Afrique de l'Ouest. Il s'agit par exemple de réaffirmer le principe de subsidiarité entre les niveaux régional et national, notamment pour la prévention des crises alimentaires ; de bâtir des politiques de financement du secteur agricole combinant les multiples instruments disponibles ; de construire des systèmes d'information pérennes et de les mettre au service de dispositifs de suivi-évaluation performants. Les nouvelles perspectives de l'ECOWAP interviennent également dans le contexte de la déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, et de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD) - ces textes se complétant et se renforçant mutuellement dans leurs objectifs respectifs.

Les sept « enjeux majeurs » identifiés à horizon 2025 par l'ECOWAP+10

1. Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire
2. Mieux intégrer la dimension nutritionnelle
3. Affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional
4. Promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques
5. Accroître la résilience des exploitations familiales
6. Mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional
7. Gouverner l'intersectoriel

L'atteinte de ces objectifs figure en premier plan des priorités de développement de la Côte d'Ivoire - ces priorités étant articulées au niveau national, ainsi que dans les stratégies spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Le PNIA de première génération de Côte d'Ivoire (2012-2017) a ainsi été défini comme outil national de mise en œuvre du PDDAA et de l'ECOWAP, en réponse aux besoins spécifiques du pays. Il a entre autres donné lieu à l'adoption et à la promulgation de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) en juillet 2015 - texte fondateur - posant un cadre d'action pour l'ensemble des acteurs du secteur, et décliné en trois volets : développement sectoriel, développement rural, et gestion de l'environnement. Lancé en 2016, le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 décrit quant à lui la vision 2020 d'« un pays émergent avec une base industrielle solide », et prévoit la création d'un lien étroit entre l'agriculture, l'agro-industrie, et l'industrie en soutien de cette émergence. Spécifiquement, le PND prend en compte les objectifs à la fois économiques et sociaux de développement du secteur au niveau national, selon trois axes : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (iii) la promotion de la sécurité alimentaire et la résilience des populations. De nombreux autres leviers du PND s'appliquent également au secteur – tels que la promotion d'une économie verte, le soutien à l'emploi des femmes et des jeunes, ou encore le développement des infrastructures routières et de l'information.

1.2.2 Champ couvert par le PNIA 2

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) est l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur. Il couvre par conséquent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture (regroupés sous le terme de secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans ce document), la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Le PNIA 2 guide la période de programmation 2018-2025 du secteur, selon des modalités de planification « glissante ». Le système de planification glissante consiste à réviser le contenu des programmes sur une base régulière, selon l'avancement de leur mise en œuvre, les besoins évolutifs des acteurs, et les priorités nouvelles apparaissant dans le secteur.

Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PNIA de première génération, adopté en 2010 et mis en œuvre sur la période 2012-2017, et dans un horizon cohérent avec les objectifs ECOWAP 2025. La temporalité plus longue de programmation - huit ans, au lieu de cinq ans pour le PNIA précédent - tient compte des délais nécessaires à l'opérationnalisation des programmes, depuis leur planification jusqu'à leur suivi-évaluation.

Trois dimensions sont centrales à l'atteinte des objectifs de Malabo : (i) des investissements dans des domaines prioritaires, (ii) des politiques pour soutenir les investissements, (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre⁴. Le PNIA de deuxième génération de Côte d'Ivoire tient compte de ces trois dimensions, et visera à guider :

- la planification à long-terme des **politiques et dépenses publiques** ;
- la réponse des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en termes **d'aide au développement**, en soutien des efforts nationaux ;
- les **Partenariats Public Privé (PPP)**, ainsi que la **participation privée** aux investissements nécessaires dans le secteur.

1.3. PROCESSUS DE FORMULATION DU PNIA 2

1.3.1 Dispositif institutionnel

La formulation du Programme National d'Investissement Agricole de seconde génération s'est effectuée sous l'égide d'un Secrétariat Technique (ST) du PNIA, créé en 2013, à la faveur de la mise en œuvre du PNIA I. Ce ST PNIA est composé des Directions Techniques de la Planification représentant les quatre Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique : le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), et le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSDD). Au sein du ST PNIA, une Task Force comprenant les directions de la planification des quatre ministères techniques a été mise en place pour le suivi quotidien du processus.

Trois types de comités ont été mis en place pour appuyer la formulation du PNIA 2, de sorte à assurer le caractère inclusif, multi-acteurs, et multisectoriel du processus. Des « pools de structures » ont été mis en place pour prendre en compte les préoccupations des parties-prenantes dans la formulation des politiques et programmes du secteur rural, *par types d'acteurs et selon le domaine d'intervention*. Dans le souci de conduire un processus participatif, les parties-prenantes ont également été sollicitées au cours d'ateliers de co-construction du PNIA 2, *rassemblant différents types d'acteurs par thématique, ou par région*.

Les comités formés sont décrits dans la figure ci-dessous. Une liste non-exhaustive des pools de structures, et autres acteurs consultés, est disponible en annexe.

⁴ Commission de la CEDEAO, Guide méthodologique de rédaction des documents de PRIASAN et PNIASAN

Tableau 1: Liste des comités mis en place pour la formulation des documents du PNIA

Comités	Composition	Principales responsabilités
(a) Comité de formulation du document de base	Secrétariat Technique (ST)	Structurer et élaborer les documents du PNIA, alimentés (i) des documents de référence régionaux et nationaux, (ii) des résultats des travaux des différents comités
(b) Comité de feedback sur le document de base	Partenaires (dont signataires du pacte)	Relire les versions intermédiaires du PNIA 2 et communiquer les commentaires/suggestions par écrit, agrégés par groupes d'acteurs.
(c) Comité de contribution aux réflexions stratégiques	Participants aux ateliers thématiques et régionaux	- Participer aux ateliers régionaux et/ou thématiques - Contribuer à l'approfondissement des réflexions et la spécification des programmes

1.3.2 Méthodologie

Principales ressources étudiées

Deux scénarios de croissance sur 2017-2025 ont été définis à travers la modélisation effectuée par l'International Food Policy and Research Institute (IFPRI), en collaboration avec le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) - décrits dans la partie II de ce document. **La formulation du PNIA 2 sur la période 2017-2025 a consisté en la définition et la déclinaison d'une vision du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien à horizon 2025, visant l'atteinte des objectifs de croissance selon le scénario retenu.**

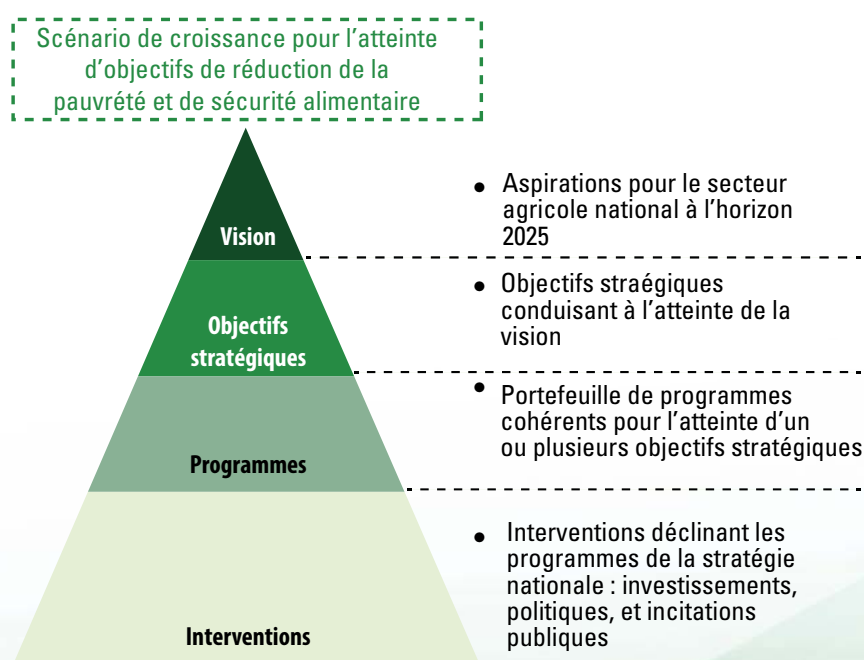


Figure 1: Aperçu de l'architecture du PNIA 2

Cette formulation s'est appuyée sur quatre ressources clés :

- Le rapport de bilan du PNIA de première génération (PNIA I), couvrant les volets à la fois de développement et de gouvernance du secteur
- Les documents cadres régionaux et nationaux applicables au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de Côte d'Ivoire
- Les stratégies sectorielles des filières nationales du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique disponibles à horizon 2025 – dont documents-cadre sur l'environnement
- Le recueil des problématiques émergentes du secteur (telles que le changement climatique ou l'emploi des jeunes) au travers d'entretiens et d'ateliers.

Le tableau ci-après renseigne les principales sources étudiées pour l'identification des orientations stratégiques et des interventions du PNIA 2.

Tableau 2 : Liste non exhaustive des documents étudiés pour la formulation du PNIA 2

Type de source	Documents étudiés (non exhaustif)
Rapport d'évaluation du PNIA I	• Revue documentaire - o PNIA I (Stratégie, Plan d'Investissement Détaillé, Rapport synthétique de l'état d'avancement de la mise en œuvre, etc.) - o Documents sectoriels (réformes des filières, bilans diagnostics, etc.) - o Documents de cadrage transversaux (Bilan du secteur agricole, etc.) • Revue budgétaire - o Synthèse de la mobilisation de la table ronde 2012 - o Revue diagnostique de base des Dépenses Publiques agricoles - o Revue sommaire des dépenses publiques agricoles • Revue des données d'impact des programmes - o Listes des projets en cours par chaque ministère - o Statistiques agricoles nationales, ou disponibles par projet
Cadres internationaux et nationaux	• Objectifs de Développement Durable (ODD) • Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) • Cadre de résultat ECOWAP / PDDAA • Déclaration de Malabo • Orientations de L'ECOWAP+10 (2015), et perspectives à horizon 2025 • Guides méthodologiques du processus d'élaboration des PNIA 2 et du PRIA II de la CEDEAO - dont le guide pour l'intégration du genre dans les PNIA et le PRIA II • Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020 de Côte d'Ivoire • Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)
Stratégies sectorielles	• Filières végétales - o Stratégie de réforme des filières coton et anacarde (mars 2013) - o Septième Plan hévéa - o Troisième Plan palmier - o Programme de stratégie de la filière banane 2010-2019 - o Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 - o Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le riz 2013-2020 - o Document de réforme des filières café et cacao • Filières eaux et forêts - o Loi portant Code Forestier (Juillet 2014) - o Rapport du forum des Etats Généraux de la Forêt, de la Faune et des Ressources en Eau (Novembre 2015)

Type de source	Documents étudiés (non exhaustif)
Stratégies sectorielles (suite)	- o Programme d'investissement forestier et le programme national d'investissement forestier • Filières animales - o Stratégie PSDEPA 2014-2020 (MIRAH) : filières élevage, pêche, aquaculture - o Stratégie de relance de l'aviculture • Autres documents stratégiques - o Première revue du programme économique et financier 2016-2019 du MINADER - o Politique foncière rurale - o Plan National Multisectoriel sur la Nutrition • Rapport des Priorités Résilience Pays (PRP) / République de Côte d'Ivoire – Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) Octobre 2015
Documents-cadres sur l'environnement	• Code de l'environnement • Feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord de Paris (2015-2020) • Les contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire (INDC Côte d'Ivoire) • Loi sur la biosécurité • Loi d'orientation sur le Développement Durable (2014) • Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire (2016) • Note d'orientation pour la formulation du plan de développement stratégique des secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau (PDS) 2017 -2045 • L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) - communication pays

Approche participative du processus de formulation

Au-delà de la revue documentaire, le caractère participatif de l'approche a été au cœur du processus retenu pour la formulation du PNIA 2, dans l'optique :

- de s'assurer que le PNIA 2 soit bien représentatif des priorités et besoins de l'ensemble des parties-prenantes du secteur
- d'impliquer les parties-prenantes tout au long du processus de formulation⁵, dans une logique à la fois de co-construction du Programme et de renforcement des capacités des acteurs
- d'instaurer la dynamique d'échange multi-acteurs et multisectoriel qui prévaudra pendant la mise en œuvre du PNIA 2.

Les outils mobilisés dans le cadre de cette approche participative sont synthétisés dans la figure ci-dessous, et décrits ci-après :

⁵ Le bilan du PNIA 1 avait en effet relevé une implication effective, mais tardive des parties-prenantes lors du processus d'élaboration de celui-ci

Tableau 3 : Aperçu de l'approche participative retenue pour l'évaluation du PNIA I et la formulation du PNIA II :

Bilan du PNIA I		Entretiens + 70 entretiens à Abidjan, Aboisso, et Yamoussoukro, auprès d'acteurs publics, d'OPA, du secteur privé, de la société civile, et de PTF
		Questionnaire en ligne +75% de participations au questionnaire en ligne soumis à l'ensemble des Directeurs Régionaux et Départementaux (DR/DD) des 4 Ministères
		Ateliers de validation nationale Atelier rassemblant l'ensemble des parties prenantes du secteur, pour valider les constats du bilan du PNIA I et définir les orientations du PNIA 2
Formulation PNIA I		Ateliers thématiques Quatre ateliers menés sur des thématiques émergentes clés du secteur
		Ateliers régionaux huit ateliers régionaux menés à Abengourou, Agboville, bondoukou, Gagnoa, Man, Korhogo, Séguéla, Yamoussoukro
		Groupes de discussion jeunes/femmes Huit groupes de discussion menés à Abidjan et cinq régions pour appuyer les jeunes/femmes dans la définition de leurs propres solutions
		Atelier de finalisation du PNIA 2 Atelier rassemblant l'ensemble des parties-prenantes du secteur, pour finaliser le PNIA 2

Entretiens

Plus de 70 entretiens individuels et groupes de discussions ont été conduits à Abidjan, Aboisso et Yamoussoukro dans l'optique de réaliser une évaluation représentative des perspectives de différents types d'acteurs. Le pool d'acteurs interrogés, riche en diversité, a été composé notamment : (i) des directions (ou structures sous tutelle) des Ministères et autres acteurs publics concernés par le PNIA, (ii) des organisations de producteurs, des interprofessions, des acteurs privés, des représentants de la société civile, et (iii) des Partenaires Techniques et Financiers.

Questionnaire à l'attention des Directions Régionales et Départementales (DR/DD)

Un questionnaire en ligne a par ailleurs été envoyé à l'ensemble des DR/DD rattachées aux quatre Ministères du Secrétariat Technique, afin de recueillir leurs avis sur les différents aspects liés au PNIA. Toutes les régions de la Côte d'Ivoire ont ainsi pu être couvertes par le questionnaire, avec un taux de réponse supérieur à 75%.

Atelier de validation du bilan du PNIA I

L'exercice de bilan du PNIA I s'est clôturé par un atelier de validation, réunissant les parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cet atelier a été l'occasion d'initier la démarche de co-construction des grandes orientations stratégiques du PNIA 2, sur la base de consensus sur les principaux défis persistants du secteur. Les amendements et suggestions des participants ont été recueillis séance tenante à travers les interventions, les rapports des commissions et par le biais d'un outil mis en ligne sur la période de l'atelier.

Ateliers thématiques

Quatre ateliers thématiques ont été organisés dans l'optique de favoriser le dialogue et les échanges productifs entre différents types d'acteurs. Ces ateliers ont porté sur des thématiques émergentes clés pour le secteur. Ils ont permis, en réponse à un certain nombre de questions pré-identifiées, de co-construire les interventions pertinentes à réaliser dans le cadre du PNIA 2. La liste de ces thématiques et questions est disponible en annexe.

Ateliers régionaux

Huit ateliers se sont déroulés à Abengourou, Agboville, Bondoukou, Gagnoa, Man, Korhogo, Séguéla, Yamoussoukro - réunissant les acteurs des 31 régions de Côte d'Ivoire, répartis sur ces huit pôles. Les ateliers ont démarré par une présentation du processus de formulation du PNIA 2 et de ses orientations stratégiques à date. Les échanges en plénière et en commissions ont porté sur l'adaptation des interventions identifiées aux besoins des régions, sur la priorisation de ces interventions, et sur leurs modalités de mise en œuvre. Les ateliers régionaux ont également permis de recueillir l'expertise des acteurs sur les filières clés par région, et de permettre les échanges entre régions - pour nourrir la réflexion en cours sur les Pôles de Développement Agricole Intégré.

Groupes de discussion jeunes/femmes

Huit groupes de discussion ont été menés auprès de jeunes et/ou de femmes impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (étudiants INFPA - Institut National de Formation Professionnelle Agricole, par exemple). Ces sessions ont permis de mettre en relief les principaux défis rencontrés par les jeunes et les femmes dans le cadre de leurs activités, et de les appuyer dans l'identification de leurs propres solutions en réponse à ces défis. Les participants ont massivement salué cette approche, enclenchant une dynamique d'autonomisation positive. L'essentiel de leurs propositions a été intégré dans les interventions des programmes détaillées au chapitre IV de ce document. Un rapport détaillé relatif à ces groupes de discussion est également disponible.

Atelier de finalisation du PNIA 2

Enfin, la finalisation du rapport a été réalisée lors d'un atelier s'est tenu à Grand Bassam du 3 au 5 octobre 2017, pour finaliser le rapport provisoire du PNIA 2 qui a été l'occasion de présenter les points clés du programme d'investissement à l'ensemble des parties-prenantes du secteur. Cinq commissions ont été mises en place pour étudier le détail de chacun des programmes, les mesures ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, et le cadre de résultats du PNIA 2. Les participants ont proposé des amendements et compléments, et identifié les acteurs à mobiliser par intervention lors de la phase de mise en œuvre. Le plan de communication et le projet de Pacte National ont également été partagés.

Le FIRCA en 7 points

1

NOUS SOMMES

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA),
Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, régie par la loi n°2001-635 du 9 octobre 2001 et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002.

2

NOTRE MISSION

Le financement des programmes de recherche agronomique et forestière, de conseil agricole et d'appui aux organisations professionnelles agricoles.

3

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Recherche appliquée, Conseil agricole, Appui aux OPA, Formation professionnelle et renforcement des capacités, Etudes d'accompagnement. Dans les secteurs végétal, forestier, animal et halieutique.

5

NOS PARTENAIRES

Le FIRCA assure le rôle d'agence d'exécution technique et fiduciaire de programmes financés ou cofinancés avec les partenaires financiers : Banque Mondiale (WAAPP, PAAC) Union Européenne (ECAFC, PRRC, PRO2M), Agence Française de Développement (PARFACI, FADCI), etc.

Le FIRCA mets en œuvre des programmes de développement des filières, en collaboration avec les différentes organisations des filières (Conseil du Café et du Cacao, Conseil du Coton et de l'Anacarde, APROMAC, INTERCOTON, AIPH, ADERIZ, INTERPORCI, IPRAVI, OBAM CI, OCAB) et avec l'aide de partenaires techniques : ANADER, CNRA, CSRS, I2T, etc.

6

NOTRE IMPACT

Depuis 15 ans, la mobilisation des ressources des cotisations professionnelles auprès des filières agricoles pour le financement des programmes de développement et la contribution des partenaires techniques et financiers au financement des projets conventionnés, ont contribué significativement au développement du secteur agricole, aussi bien pour les cultures d'exportation et vivrières, que pour les ressources animales et halieutiques.

4

NOTRE ORGANISATION

- 1 Assemblée Générale,
- 1 Conseil d'Administration,
- 1 Direction Exécutive,
- 4 Départements technique et fiduciaire,
- 3 Unités autonomes,
- 4 Services autonomes.

7

NOS RESULTATS

628

projets mis en œuvre pour les Filières Agricoles :

Recherche Appliquée	Appui aux OPA	Conseil Agricole
239	139	104
Formation professionnelle et renforcement des capacités	Etudes d'accompagnement	
84	62	



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

NOUS JOINDRE



www.firca.ci



firca@firca.ci



FIRCA Côte d'Ivoire



FIRCA Officiel



Firca



22 52 81 81



22 52 81 87



Abidjan, Cocody II Plateau, 7^{ème} tranche



01 BP 3726 Abidjan 01

SOCIETE IVOIRIENNE D'ABATTAGE ET DE CHARCUTERIE (SIVAC)



Société Anonyme à participation financière publique créée le 7 juin 1990 par une Convention de partenariat public/privé, elle est rattachée au Cabinet du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

MISSION

La mission de la SIVAC est d'assurer le développement et la modernisation de la filière porcine ivoirienne dans toutes ses composantes (amélioration génétique, encadrement, alimentation production et transformation).



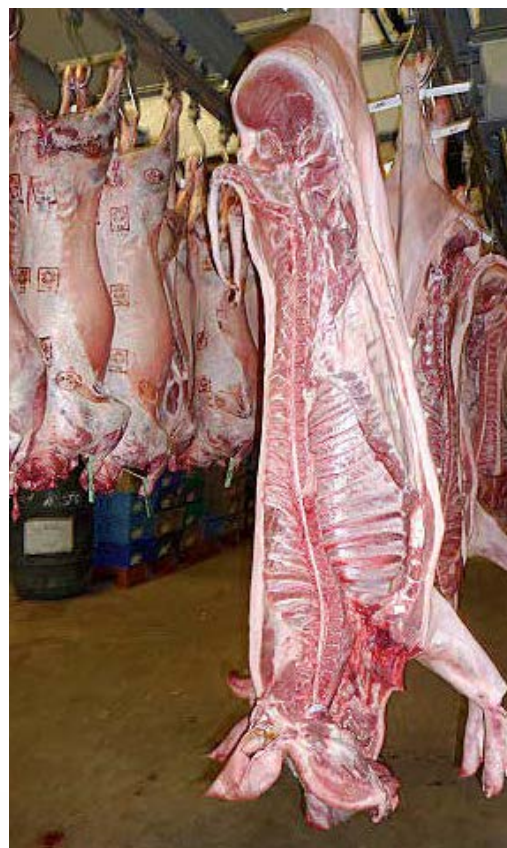
HISTORIQUE

En 1988, dans le cadre des actions de développement de l'élevage dans les régions du Sud-Est de la Côte d'Ivoire, le gouvernement a constaté que la filière porcine pouvait contribuer rapidement à une amélioration de la couverture de la demande nationale en viande du fait de ses atouts importants.

Pour se faire, le gouvernement a sollicité un appui de la Région Française de Bretagne renommée pour l'élevage porcins. Suite à la réponse favorable des organisations professionnelles françaises, de FERT et de URECO, les producteurs ivoiriens ont bénéficié d'un appui sur les aspects techniques et l'organisation professionnelle de la filière porcine.

Les objectifs, le sens de l'intervention des parties et le schéma de l'opération ont fait l'objet de la déclaration commune N°1912/MPA/CAB du 19 novembre 1990 signée par les responsables de URECO et FERT et le Ministre ivoirien chargé des Productions Animales.

Elle s'est concrétisée par la constitution d'une Société Anonyme d'Economie Mixte entre la Société pour le Développement des Productions Animales (SODEPRA) pour le compte de l'Etat ivoirien, l'URECO, et le FERT au capital de 38 millions de FCFA., dénommée Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC).



DOMAINES DE COMPETENCES

Amélioration génétique – Encadrement - Alimentation – Production – Transformation

CONTACTS

Contact téléphonique : +225 47 22 62 61

Contact électronique : haussainboka@yahoo.fr

Adresse géographique : Abidjan dans la zone industrielle de Yopougon

Adresse postale : 22 BP 1147 Abidjan 22

II.

PERFORMANCE DU SECTEUR ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

2.1. BILAN DU PNIA I

Les dix années de crise ayant précédé l'avènement du PNIA I (2000-2010) ont sensiblement affecté le secteur agricole dont la perte de performance caractérisée par une croissance faible et fluctuante a eu une répercussion négative sur le développement économique et social du pays.. A partir de 2010, le PNIA I a proposé une stratégie pour apporter des réponses aux défis tant conjoncturels que structurels, à travers six programmes portant sur la productivité et la compétitivité, le développement des filières, le renforcement des capacités, la gouvernance du secteur, et la gestion de l'environnement. Validé en juin 2017, le rapport d'évaluation du PNIA I établit un bilan de la mise en œuvre de cette stratégie - dont les principaux points sont rappelés ci-dessous, du point de vue de la performance économique, du développement social, et de la gouvernance.

2.1.1 Performance du secteur

Le PNIA I a proposé un cadre institutionnel pertinent en vue de la relance post-crise du secteur agricole. Ce cadre prend en compte la réglementation du secteur, la définition de politiques sectorielles et la structuration des filières. Les progrès accomplis se traduisent par un taux de croissance annuel moyen du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (en valeur) de 6% sur 2010-2014, et des volumes de production en augmentation sur la majorité des filières végétales et animales. La comparaison des taux de croissance annuels moyens sur les périodes précédant (2000-2010) et suivant (c'est-à-dire après 2010) la formulation et la mise en œuvre du PNIA, met en évidence une nette amélioration des principaux indicateurs, rendue possible entre autres par un contexte post-crise plus favorable.

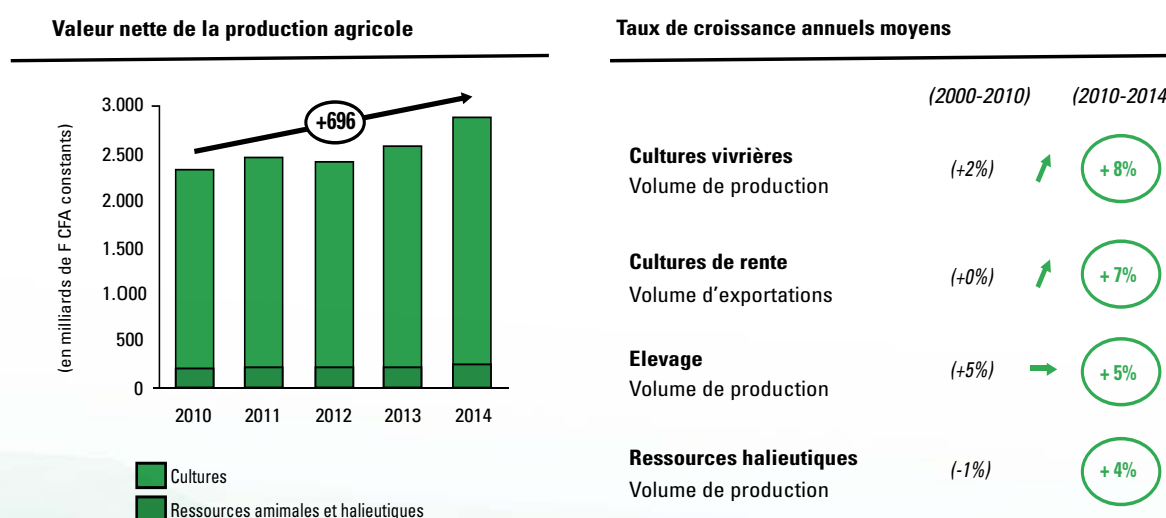


Figure 2: Chiffres clés du secteur agricole de Côte d'Ivoire, 2010-2014

L'augmentation des volumes de production a engendré un accroissement des exportations agricoles de 27% entre 2010 et 2014. En matière de sécurité alimentaire, l'autosuffisance a été largement dépassée pour la filière avicole et la filière manioc, atteinte à presque 100% pour la filière igname et à hauteur de 66% pour la filière riz. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi en exportateur net de produits agricoles. Le rythme de croissance des importations agricoles a diminué de façon significative après la mise en œuvre du PNIA I (taux de croissance annuel moyen en valeur de 5% sur la période 2010-2013, contre 14% sur la période 2000-2010). Malgré les progrès accomplis, **les faibles niveaux de productivité restent un défi majeur**. L'augmentation des productions est essentiellement tirée par celle des surfaces emblavées, alors que les rendements ont tendance à stagner voire à baisser.

Bien que l'approvisionnement des industries de transformation ait progressé en quantité et en qualité, **le potentiel agro-industriel du pays reste à développer**. Au cours de la mise en œuvre du PNIA I, le Gouvernement a engagé des actions pour améliorer le climat des affaires et accordé des avantages aux opérateurs privés, dans l'optique de stimuler la transformation des produits agricoles. Plusieurs filières ont également mis en place des stratégies spécifiques visant à améliorer la transformation et la valeur ajoutée. Il s'agit de la filière anacarde qui concède une subvention de 400F CFA /kg d'amandes exportées et la filière cacao, qui accorde une baisse de 5% à l'exportation. Concernant les ressources animales, la filière du poisson a connu une amélioration avec le développement des fours améliorés pour le fumage et la filière porcine qui bénéficie pour la transformation primaire, de points de vente de la viande porcine subventionnés passant de 1 point de vente en 2012, à 4 en 2016 avec respectivement 4 tonnes et 50 tonnes. **Ces stratégies ont stimulé la transformation locale**, mais les taux de transformation ont tendance à stagner (6,5% pour la filière anacarde en 2016, contre 5,3% en 2012 ; 31% dans la filière cacao en 2016 contre 29% en 2012), restant en-deçà des objectifs ambitieux initialement fixés. Enfin, seuls les produits de rente ont subi une transformation de premier et/ou de second niveau, les produits vivriers (à l'exception du maïs) n'étant en règle générale pas valorisés. L'exercice de bilan du PNIA I souligne ainsi la nécessité de la mise en œuvre de stratégies plus intégrées le long des chaînes de valeur - pouvant conduire tant à une plus grande valeur ajoutée des filières dans leur ensemble, qu'à une meilleure répartition de cette valeur ajoutée entre ses différents acteurs.

Enfin, l'agriculture en Côte d'Ivoire continue d'être à la fois victime et responsable de la dégradation de l'environnement. Le développement rapide d'une agriculture extensive en Côte d'Ivoire a généré une déforestation, une dégradation de la qualité des sols, une pollution des eaux, et la mise en danger de plusieurs espèces et zones protégées. Du fait du défrichage de terres agricoles, mais aussi du développement de l'industrie du bois, la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de ses forêts en cinq décennies (déforestation massive n'ayant pu être compensée par des efforts de reboisement demeurés insuffisants⁶). Les parties-prenantes relèvent l'importance de **conduire l'évaluation Environnementale Stratégique (EES) récemment adoptée par décret au niveau global du PNIA** de deuxième génération, et d'établir une **vision intégrée des différentes activités du secteur (culture, élevage, reboisement etc.) à l'échelle nationale**.

2.1.2 Sécurité alimentaire et conditions de vie des populations

Le secteur agricole emploie 56% de la population de Côte d'Ivoire : avec plus de 600 000 emplois directs créés suite à la mise en œuvre des projets PNIA⁷, environ 4,5 millions de personnes sont employées par le secteur en 2015. Cependant, malgré la part importante de l'emploi de la population active dans le secteur agricole (l'industrie n'employant par exemple que 6% environ de cette population), **les revenus qu'il génère sont moindres**. Ainsi, en 2014, la valeur ajoutée moyenne par travailleur (proxy du revenu généré par travailleur dans le secteur) n'a augmenté que dans les filières industrielles, celles orientées vers l'exportation, ou encore celles des filières bois. La valeur ajoutée moyenne générée par les travailleurs des filières des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche a, quant à elle, diminué pendant la période de mise en œuvre du PNIA I.

⁶ Le couvert forestier de Côte d'Ivoire serait aujourd'hui inférieur à 6%, bien en-deçà du seuil minimum de 20% recommandé par les Nations Unies pour préserver un environnement écologiquement viable.

⁷ Une prochaine étape sera d'assurer la traçabilité de ces emplois, pour en déterminer les bénéficiaires, la qualité et la pérennité.

Les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables. Les principaux défis auxquels font face ces groupes sont principalement les difficultés à accéder aux opportunités d'emplois du secteur en général, et aux emplois les plus rémunérateurs en particulier.

Le faible niveau de revenu par travailleur agricole se manifeste par des taux élevés de pauvreté rurale.

En 2015, 56,8% des ménages ruraux vivaient en dessous du seuil national de pauvreté fixé à 737 FCFA par jour⁸. Cela représente une baisse de 10% du taux de pauvreté en milieu rural par rapport à la situation précédant le PNIA, mais reste bien supérieur à l'objectif post-PNIA initialement fixé à 27%. En outre, les incidences de pauvreté sont plus fréquentes parmi les agriculteurs, par rapport à d'autres catégories de travailleurs.

Enfin, l'augmentation des volumes de production et des taux d'autosuffisance alimentaire n'a pas suffi à répondre aux besoins des ménages concernés par l'insécurité alimentaire - ceux-ci étant touchés à la fois par une faible fréquence et une faible diversité de leur alimentation. Ainsi, le taux national de sous-alimentation est de 13,3% en moyenne sur la période 2014-2016 (contre 14,5% sur 2008-2020), et 29,6% de la population souffrait encore de malnutrition en 2012⁹. La sécurité alimentaire représentant toujours un défi majeur à l'échelle nationale, il est important dans le cadre du PNIA 2 de prioriser la disponibilité et l'accessibilité des aliments, tant en quantité qu'en qualité.

2.1.3 Gouvernance

Des axes à renforcer peuvent également être relevés au niveau de la gouvernance du PNIA précédent - notamment au niveau des exercices de programmation et de suivi-évaluation. Une déconnexion a ainsi été observée entre la structure du PNIA telle que définie dans le texte (c'est-à-dire programmes, sous-programmes, activités), et la mise en œuvre du PNIA sous forme de projets transversaux par rapport aux programmes initialement définis. Cette déconnexion a engendré une difficulté à réconcilier, d'une part les données budgétaires globales du PNIA et celles des projets mis en œuvre dans le cadre du PNIA ; d'autre part, les indicateurs des programmes et ceux des projets exécutés dans le cadre du PNIA. Par ailleurs, un cahier des charges a bien été défini pour le dispositif de suivi-évaluation du PNIA, mais celui-ci n'a jamais été mis en œuvre,

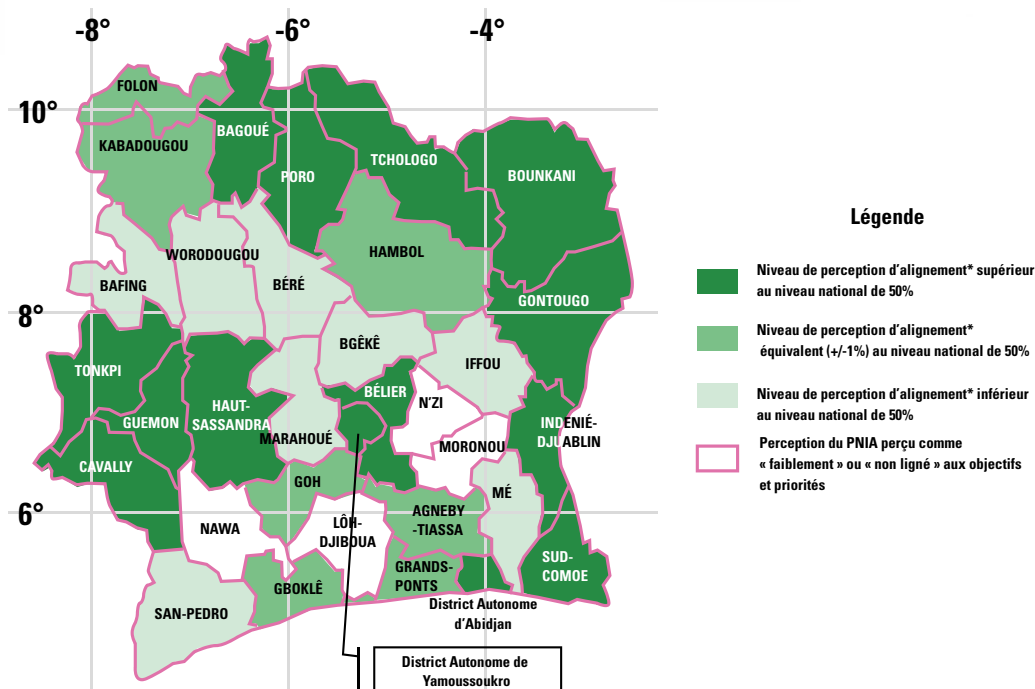
faute de ressources. De façon plus générale, **le manque de statistiques agricoles de référence** a été relevé comme un frein majeur par l'ensemble des acteurs du secteur.

Un autre point ressorti fortement de l'exercice de bilan du PNIA I, est le manque global d'implication des régions de Côte d'Ivoire. Les témoignages de Directeurs Régionaux et Départementaux ont révélé des perceptions hétérogènes de l'alignement du PNIA I aux priorités locales, comme l'illustre la carte ci-dessous¹⁰. **Ce constat a mis en relief l'opportunité de mieux prendre en compte les réalités des territoires dans le cadre du PNIA 2**, depuis sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre.

⁸ Ministère d'état, Ministère du plan et du développement, Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 2015.

⁹ FAOSTAT

¹⁰ A noter que les niveaux de perception d'alignement du PNIA aux priorités locales sont parfois dé-corrélées des allocations financières par région



Sources : Questionnaire en ligne Dalberg auprès de Directions Régionales et Départementales (n=137) sur le Bilan du PNIA I, avril 2017 ; Banque mondiale Revue des dépenses publiques agricoles sommaires, rapport provisoire 2017

(*) Niveau de perception d'alignement = part moyenne des répondants - par région - ayant perçu le PNIA I comme « moyennement aligné », « très aligné » et « parfaitement aligné » à leurs objectifs et priorités régionaux

Figure 3: Perceptions de la mesure dans laquelle le PNIA I s'aligne avec les priorités régionales

Bien qu'apportant chacun des nuances qui leur sont propres, les acteurs publics et privés, les OPA, et les PTF ont relevé **un manque à gagner en termes de coordination intersectorielle** - au niveau de la stratégie comme de l'exécution. **L'opportunité de communiquer davantage sur les objectifs du PNIA comme sur ses réalisations** a également été souligné.

Enfin, en termes de mobilisation des ressources, le PNIA a permis d'enclencher une dynamique positive, qu'il sera important de soutenir. La stratégie globale du PNIA, répondant aux défis les plus importants du secteur, a impulsé une mobilisation des acteurs clés en faveur de l'agriculture ivoirienne. Les financements obtenus dans le cadre du PNIA I ont ainsi pu couvrir la totalité des coûts initialement estimés pour sa mise en œuvre et le suivi et évaluation. Cependant, les dépenses publiques allouées à l'agriculture restent en deçà de l'engagement cible de Maputo de 10% du budget national - le secteur agricole n'en ayant perçu au mieux que 4% sur la période 2010-2015. De plus, les processus d'exécution budgétaire ont parfois retardé la mise en œuvre de projets au regard des calendriers agricoles - les délais de décaissement entraînant des écarts entre les budgets alloués et exécutés sur une période donnée. Enfin, si les investissements privés dans le secteur ont été stimulés par les nombreuses incitations fiscales mises en place, ceux mobilisés dans le cadre du PNIA sont restés inférieurs aux intentions initiales. Ce dernier point met en exergue la **nécessité de porter une attention particulière aux mécanismes de collaboration publique-privée**, et de penser de nouveaux instruments qui seraient à même de renforcer cette collaboration à l'avenir.

2.2. SCENARII DE CROISSANCE

La complexité des objectifs visés dans le cadre de la déclaration de Malabo nécessite la combinaison de plusieurs instruments d'analyse. Dans le processus de l'élaboration du PNIA 2, un cadre intégré a été conçu en vue de prendre en compte les multiples aspects et objectifs de la déclaration de Malabo. Le cadre de modélisation se présente schématiquement comme suit :

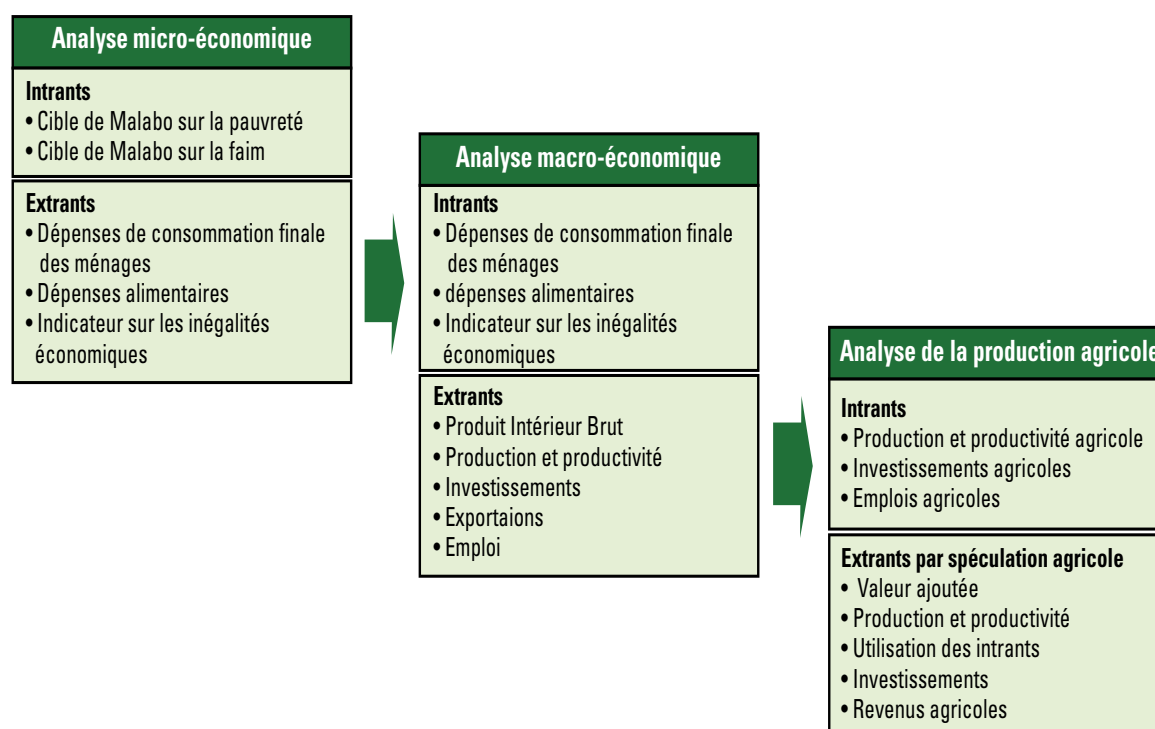


Figure 4 : Cadre de modélisation IFPRI

Ainsi, ce cadre intégré utilise :

- Un modèle de micro simulation pour déterminer le rythme d'évolution de consommation des ménages en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim qui ont été ciblés à l'horizon 2025 ;
- Les résultats du modèle de micro simulation servent d'inputs en vue de déterminer, à l'aide d'un modèle dynamique d'équilibre général calculable, le niveau d'investissement, le commerce, l'emploi, la productivité nécessaires pour atteindre les cibles de la déclaration de Malabo ;
- Les résultats du modèle d'équilibre général calculable servent à leur tour d'inputs au modèle de production agricole pour déterminer la production, la valeur ajoutée, le niveau d'inputs et les investissements nécessaires et le revenu agricole par bien.

L'objectif de cet exercice est de contribuer à :

- créer une cohérence entre les multiples objectifs et cibles de Malabo ;
- lier les interventions et les actions aux objectifs et cibles de Malabo ;
- faciliter la priorisation et le ciblage pour les résultats.

2.2.1 Situation de référence et scénarii de simulation

La situation de référence a été déterminée à partir des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie de l'INS (ENV, 2015). Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Situation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au niveau national et en milieu rural en année de base

Indice	National			Rural	
	Ratio (%)	Nombre de personnes		Ratio (%)	Nombre de personnes
Incidence et effectif (seuil de pauvreté alimentaire)	10,0	2 304 858		20,6	1 700 312
Incidence et effectif (seuil de pauvreté national)	46,3	10 709 190		55,4	6 549 999
Coefficient de Gini	40.0	-		-	-

Source : Estimations IFPRI

Il en ressort qu'en année de base, près de la moitié de la population est pauvre. Avec le taux de pauvreté de 46,3%, le nombre total de pauvres est estimé à environ 10 709 190 personnes tandis que l'extrême pauvreté et la faim touchent 2 304 858 personnes, soit environ 10% de la population. En milieu rural, plus de la moitié de la population (55,4%) se retrouve en dessous de la ligne de pauvreté. Cela correspond à 6 549 999 personnes. L'extrême pauvreté et la faim affectent environ 20,6% des ruraux, soit 1 700 312 personnes.

Deux scénarii ont été étudiés, dans l'optique d'atteindre les deux objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et de réduction de moitié de la pauvreté à horizon 2025. Il s'agit :

- du scénario de la continuité qui suppose que les récentes performances de croissance de l'économie nationale, y compris celles du secteur agricole, sont projetées dans la prochaine décennie (« Business as Usual » - BaU), et
- du scénario de Malabo qui suppose la combinaison de plusieurs instruments de politiques publiques en vue d'atteindre multiples objectifs (croissance économique, croissance agricole, accroissement de la productivité agricole, réduction de la pauvreté et des inégalités, élimination de la faim et de l'extrême pauvreté, hausse du commerce de produits agricoles et agroalimentaires, etc.).

Pour chacun des scénarii, les simulations permettent d'obtenir les résultats en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'extrême pauvreté, de croissance économique globale, de production et de productivité agricole, de commerce, etc.

2.2.2 Implications des scénarii et contribution à l'atteinte des objectifs du PNIA

Impact sur la pauvreté

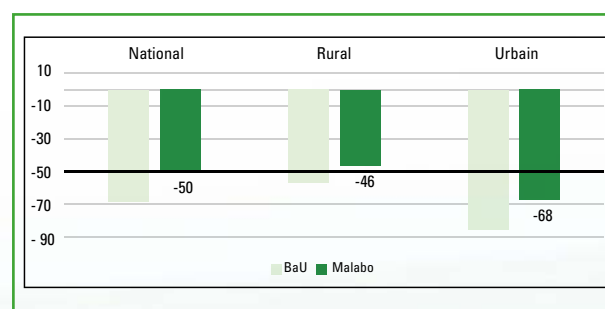


Figure 5 : Variation (%) de taux de pauvreté à horizon 2025

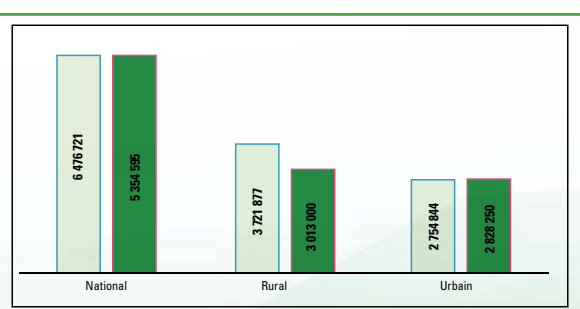


Figure 6 : Nombre de personnes sorties de la pauvreté

Source : Résultats des simulations IFPRI

Il ressort des résultats de simulation que l'objectif de Malabo de diminuer la pauvreté de moitié entre 2015 et 2025 sera atteint avec les performances économiques actuelles de la Côte d'Ivoire (8,2% de taux de croissance économique moyen annuel) correspondant au scénario de continuité. Cette situation de statu quo ne s'accompagnera que d'une très faible réduction des inégalités illustrée par l'indice de Gini passant de 0,40 à 0,38 entre 2015 et 2025. Ainsi, avec le scénario Business as Usual (BaU), la Côte d'Ivoire est en mesure de tirer, toutes choses étant égales par ailleurs, plus de 6 476 000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2025 dont 3 721 877 en milieu rural et 2 754 844 personnes en milieu urbain. En termes de réduction de la pauvreté, le scénario de la continuité se traduit par un impact plus important.

En ce qui concerne le scénario de Malabo, il se traduit par une réduction de la pauvreté de moitié, permettant à 5 354 595 personnes de sortir de la pauvreté dont 3 013 000 en milieu rural et 2 828 250 en milieu urbain à l'horizon 2025. Quel que soit le scénario, la contribution du milieu rural à la réduction de la pauvreté entre 2015 et 2025 est plus importante que celle du milieu urbain. Cela conforte les résultats obtenus entre 2008 et 2015 qui ont permis d'enregistrer une réduction de la pauvreté rurale alors qu'elle était en hausse dans les centres urbains.

Impact sur l'extrême pauvreté et la faim

Les graphiques ci-dessous présentent l'impact des options BaU et Malabo sur l'extrême pauvreté et la faim.

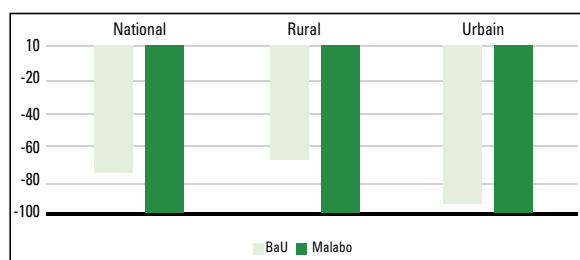


Figure 7 : Variation (%) de l'indice numérique de la pauvreté alimentaire 2015-2025

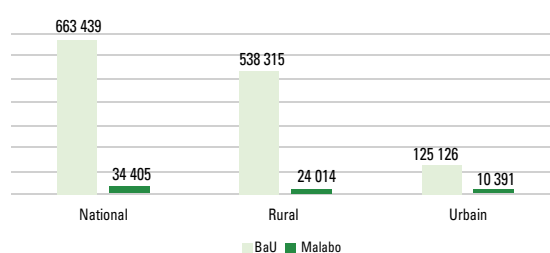


Figure 8 : Nombre de personnes sorties de la faim 2015-2025

Source : Résultats des simulations IFPRI

Les simulations indiquent que l'objectif de Malabo portant sur l'élimination de la faim et de l'extrême pauvreté ne sera pas atteint dans le scénario de continuité (BaU). Dans l'optique de la continuité de la performance actuelle de l'économie ivoirienne, il subsistera encore plus de 663 000 personnes souffrant de la faim en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 dont plus de 538 000 en milieu rural et environ 125 000 en milieu urbain.

Par contre, l'application du scénario de Malabo se traduira par une réduction de l'indice numérique de pauvreté alimentaire 98,5% au niveau national, contre 98,58% en milieu rural et 98,28% en milieu urbain. Ainsi, le nombre de personnes sortant de la situation d'extrême pauvreté et de faim sera à l'horizon 2025 de 2 270 453 dont 1 676 298 en milieu rural et 594 155 en milieu urbain.

Comme dans le cas de la pauvreté, la contribution du milieu rural à la réduction de la faim et de l'extrême pauvreté sera plus importante du fait notamment de l'impact positif sur la production agricole.

Impact sur la performance économique globale et la croissance agricole

L'objectif de Malabo pour la croissance agricole, c'est-à-dire 6,0% de taux de croissance annuel moyen, sera atteint avec le scénario de continuité.

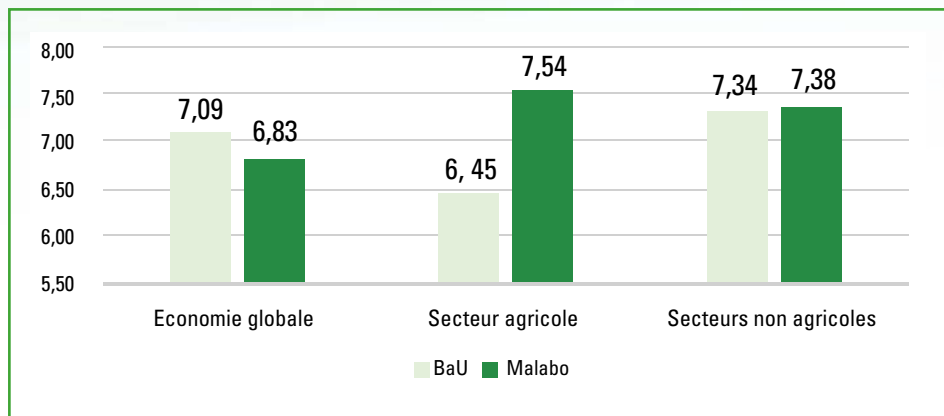


Figure 9 : PIB, variation moyenne annuelle (%), Source : Résultats des simulations IFPRI

Les résultats des simulations indiquent que, sous le scénario BaU, la performance de l'économie sera tirée par les secteurs non agricoles avec un taux de croissance moyen annuel de 7,34% contre 6,45% pour le secteur agricole. A contrario, avec la mise en œuvre du PNIA 2 (Malabo), le secteur pourrait enregistrer, toutes choses étant égales par ailleurs, un taux de croissance moyen annuel d'environ 7,54% contre 7,38% pour les secteurs non agricoles. Impact sur la productivité dans le secteur agricole et la demande de main d'œuvre

Les graphiques ci-dessous présentent l'impact des différents scénarii sur la productivité des facteurs de production agricole et la demande de main-d'œuvre du secteur agricole. La productivité des facteurs de production est mesurée par la valeur ajoutée par travailleur et le rendement de la terre.

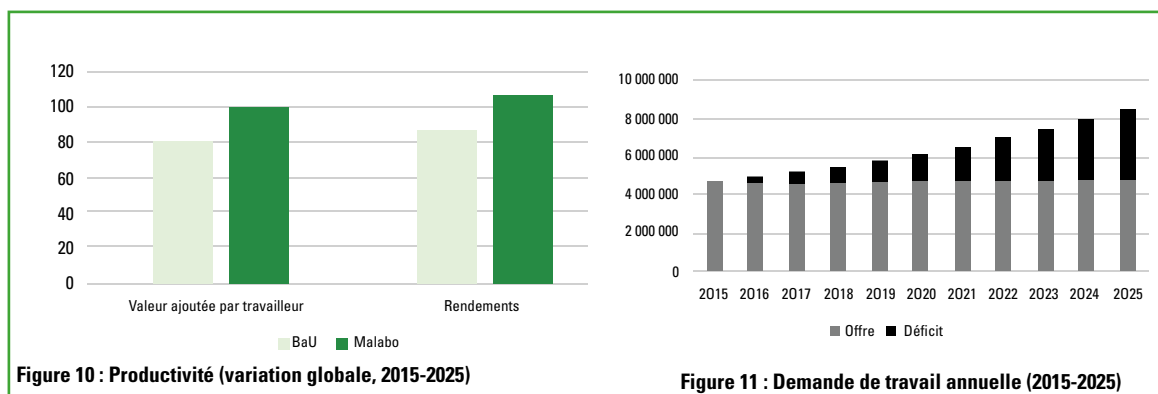


Figure 10 : Productivité (variation globale, 2015-2025)

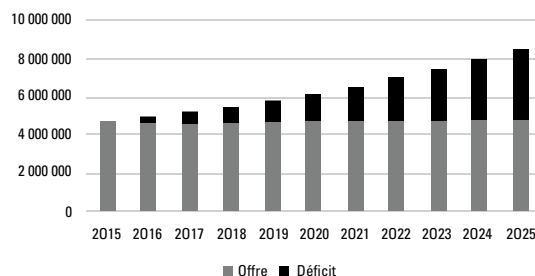


Figure 11 : Demande de travail annuelle (2015-2025)

Source : Résultats des simulations IFPRI

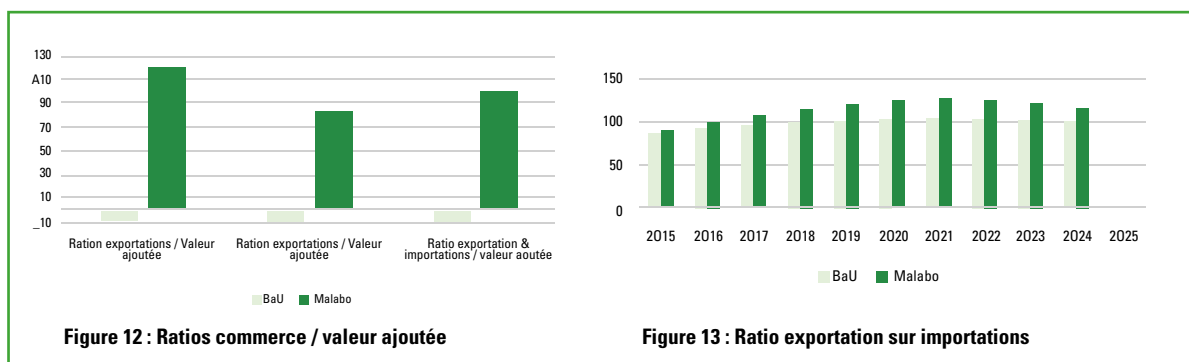
Il apparaît que le scénario de base (BaU) se traduit par une hausse de la productivité plus faible que le scénario Malabo. En effet, dans l'hypothèse d'une poursuite de la tendance actuelle de l'économie, la valeur ajoutée agricole par travailleur va enregistrer une hausse globale de 80% sur la période 2015-2025, soit une croissance moyenne annuelle de 6,1%. En ce qui concerne le rendement de la terre, il va enregistrer une hausse globale de 87% sur la même période.

Pour ce qui est du scénario Malabo, sa mise en œuvre induirait, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse globale de 100% entre 2015-2025, soit une croissance moyenne annuelle de 7,2% tandis que les rendements pourraient enregistrer un taux de croissance moyen de 7,5% par an. Ces résultats s'accompagnent d'une forte augmentation de la main-d'œuvre agricole. Et compte tenu de la hausse observée de la population rurale et de l'accélération de l'urbanisation, le secteur agricole pourrait buter sur une contrainte forte en termes d'offre de travail. En effet, si les tendances actuelles de la population rurale se poursuivent, l'agriculture pourrait connaître un déficit de main-d'œuvre qui pourrait atteindre 3,7 millions d'actifs en 2025. Ceci pose la nécessité de la mécanisation de l'agriculture pour atteindre les objectifs de développement du pays.

Impact sur le commerce de produits agricoles et agroalimentaires

L'expansion du commerce de produits agricoles et agroalimentaires est un objectif de la déclaration de Malabo. Celle-ci doit contribuer à l'intégration sous régionale et régionale à travers l'accroissement du commerce intra-africain.

Les graphiques ci-dessous présentent l'impact sur le commerce de produits agricoles et agro-alimentaires.



Source : Résultats des simulations IFPRI

Les résultats des simulations sur la performance commerciale mesurée par la part des exportations et des importations dans la valeur ajoutée indiquent que le scénario Malabo offre de meilleures perspectives que celui de la continuité de la tendance actuelle de l'économie (BaU). En effet, sous Malabo, le taux Exportations / valeur ajoutée pourrait enregistrer, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse globale de 120% contre 84% pour le taux importations/valeur ajoutée. Par contre, ces deux indicateurs afficheraient une baisse globale d'environ 7% et 17% respectivement.

Par ailleurs, le ratio exportations/importations de produits agroalimentaires montre que ce taux reste inférieur ou égal à 1, sous scénario BaU indiquant que dans le meilleur des cas, la Côte d'Ivoire va continuer à afficher un solde déficitaire du commerce de produits agroalimentaires. Par contre, la mise en œuvre du scénario Malabo permettrait, toutes choses étant égales par ailleurs, de redresser la tendance et d'enregistrer un solde excédentaire du commerce de produits alimentaires et agroalimentaires. Le ratio exportations / importations de produits alimentaires et agroalimentaires pourrait se situer à 1,26 en 2021 et à 1,08 en 2025.

2.2.3 Identification des produits stratégiques

L'identification des produits et/ou spéculations stratégiques repose sur trois critères à savoir :

- la contribution à la hausse des revenus des petits exploitants agricoles ;
- la contribution à l'emploi agricole ;
- la contribution à la sécurité alimentaire / dépenses de consommation alimentaires des ménages.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de différentes spéculations / produits à l'augmentation du revenu et de l'emploi.

Tableau 5 : Contribution à l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles, par catégorie de produit avec le scénario de Malabo

Catégorie	Augmentation du revenu des ménages, contribution	Revenu des ménages, part initiale	Emploi agricole, part initiale
Céréales	-2,6%	5,5%	12,7%
Tubercules et racines	1,5%	4,0%	9,0%
Légumes	-0,2%	1,2%	3,5%
Oléagineux	2,1%	2,7%	7,2%
Fruits et noix	49,5%	62,3%	55,9%
Produits de la pêche	0,8%	2,4%	0,3%
Bétail	3,0%	3,4%	2,7%
Autres produits	45,8%	18,5%	8,6%
Toutes les catégories	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Résultats des simulations IFPRI

En termes de contribution à l'augmentation des revenus des ménages, les spéculations (ou groupe de spéculations) les plus importantes sont la catégorie Autres produits (café, cacao, hévéa, anacarde, coton, etc.) dont la contribution est de 45,8% et les fruits et noix (49,5%). A ces spéculations/produits, il faut ajouter le bétail (3%), les oléagineux (2,1%), les racines et tubercules (1,5%). Alors que les céréales contribuent négativement à l'augmentation des revenus des ménages (-2,6%), elles ont une forte contribution à l'emploi (12,7%) derrière les fruits et noix (55,9%), mais devant les autres produits (8,6%) et les oléagineux (7,2%).

En termes de niveau de corrélations entre les spéculations/produits aux critères de revenu, d'emploi et de consommation, le classement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Classement des produits agricoles sur la base des critères d'emploi, de revenu et de dépenses, scénario de Malabo

Produits alimentaires	Augmentation du revenu agricole, contribution	Revenu agricole, part initiale	Emploi agricole, part initiale	Augmentation des dépenses alimentaires, contribution	Dépenses alimentaires, part initiale
Riz	*	*	**	**	**
Poulet	*	*	*	**	*
Bœuf	**	*		**	**
Jambon	**	**	**		**
Maïs	*	**	**		**
Poisson	**	**		*	**
Cacao	**	**	**		
Cajou	**	**	**		
Café	**	**	**		
Coton	**	**	**		
Manioc		*	**		*
Caoutchouc	**	**	*		
Plantain		*	*	*	**
Huile de palme	**	*	*		*

Source : Résultats des simulations IFPRI

N.B.: **: Lien étroit, c.-à-d. parmi les 10 produits alimentaires prioritaires selon un critère donné. *: Lien modéré, c.-à-d. parmi les 20 produits alimentaires selon un critère donné

La combinaison des différents critères a permis la sélection des chaînes de valeur de produits agricoles prioritaires ayant des liens étroits avec l'activité agricole des petits exploitants : le Riz, le maïs, le café, le plantain, le poulet, le poisson, le coton, l'huile de palme, le bœuf, le cacao, le manioc, le cajou, et le caoutchouc.

2.2.4 Investissements et financement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements agricoles requis sous le scénario Malabo. Il fait la distinction entre les investissements publics et privés et indique l'évolution de l'investissement total.

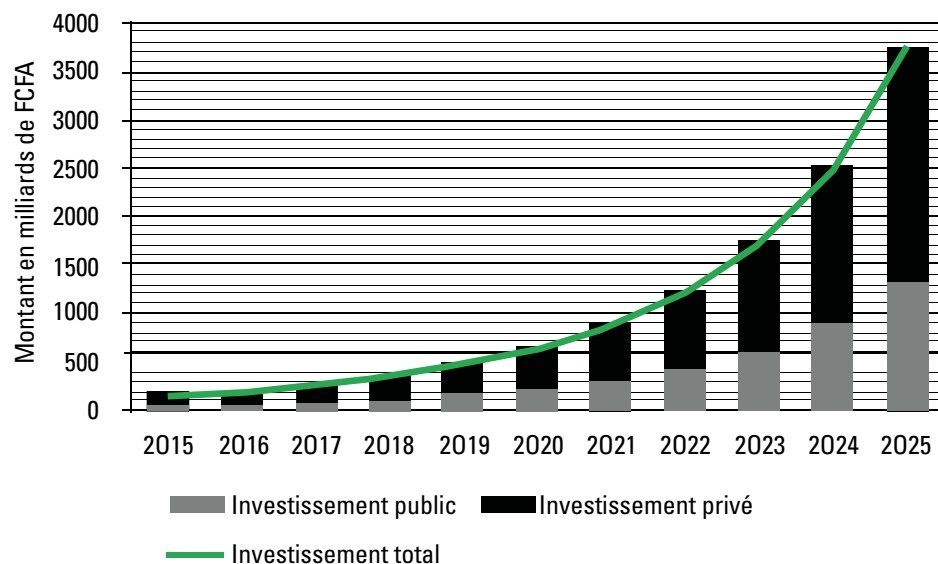


Figure 14 : Evolution des investissements agricoles sous le scénario Malabo

Source : Résultats des simulations IFPRI

La détermination du volume total de l'investissement sous Malabo est rendue difficile par l'absence de données fiables sur l'investissement privé dans le secteur agricole, qui pourraient servir de base de référence. Pour pallier cette faiblesse, l'étude part de l'investissement public tel que retracé dans le rapport sur la revue des dépenses publiques agricole qui a estimé les dépenses en capital du secteur public à 61 milliards de FCFA par an sur la période 2010-2015. Sur la base du taux de croissance de l'investissement public requis pour atteindre les objectifs de Malabo obtenu avec la simulation macroéconomique, l'estimation des dépenses d'investissement public a été effectuée. Ensuite, prenant la part estimée de l'investissement privé dans l'investissement total (35%), il est possible de chiffrer l'investissement privé et l'investissement total. Les résultats indiquent que globalement, la mise en œuvre du PNIA 2 va nécessiter un investissement total de 12361 milliards de FCFA soit en moyenne, 1120 milliards de FCFA par an dont 728 milliards d'investissement privé (65%) et 392 milliards d'investissement public (35%).

Ces perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté permettent de déterminer les orientations de développement agricole pour les prochaines années ainsi que la planification des investissements.

JARDIN BOTANIQUE DE BINGERVILLE (JBB)



Service rattaché au Cabinet du Ministère des Eaux et forêts créé en 1904, et reconnue officiellement en 1913 par arrêté n° 153 du 17 février 1913 signé par le Lieutenant-Gouverneur ANGOULVANT

MISSION

Le Jardin Botanique de Bingerville a pour missions principales :

- la conservation de la biodiversité ;
- l'appui à la recherche scientifique ;
- l'éducation environnementale à travers la réalisation des classes vertes;
- le tourisme vert (éco-tourisme).



HISTORIQUE

De sa création à ce jour, le Jardin a eu différentes appellations en fonction du rôle qui lui était assigné. Ainsi :

- En 1904 il était un Jardin de promenade et de chasse du Gouverneur ;
- En 1929 il était un jardin d'essai, du fait des tests et essais agricoles sur plusieurs cultures pérennes industrielles et exotiques qui y étaient réalisés ;
- En 1950 : il était un Centre Agricole servant de base d'étude à la biologie végétale pour l'agriculture ivoirienne ;

Enfin en 1956, le Centre Agricole a été érigé en Jardin Botanique de Bingerville pour s'occuper spécialement de la diversité biologique

DOMAINES DE COMPETENCES

Préservation des espèces en voie de disparition - organisation d'activités de détente et ludiques - Accueil d'étudiant des Universités de la place pour les travaux dans le cadre de leur mémoire de fin d'études.

CONTACTS

Contact téléphonique : +225 02 80 05 04

Adresse géographique : Bingerville, quartier administratif en face de l'EMPT

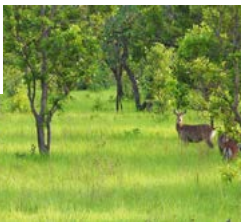
Site web : www.eauxetforets.gouv.ci - **Facebook:** Jardin Botanique De Bingerville



OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES (OIPR)



Etablissement Public national de type particulier (EPIC) créé par Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002



MISSION

Les missions de l'OIPR sont les suivantes :

- la gestion de la faune, de la flore et de leur biotope ;
- la gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, la flore et les plans d'eau ;
- l'exercice de la police administrative et judiciaire ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion durable ;
- la coordination ou réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement de PNR ;
- l'information, l'éducation et la communication.

HISTORIQUE

1. 1995 - 2002 : Définition d'une nouvelle stratégie de gestion des parcs nationaux et réserves naturelles à travers la préparation du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). La vision de ce programme étant d'assurer la préservation d'un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale ainsi que le maintien des processus écologiques dans les aires protégées.
2. Adoption de la Loi 2002-102 du 11 février 2002 portant création, gestion et financement des parcs nationaux et réserves naturelles. L'un décret d'application de cette loi (décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002) a permis la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

DOMAINES DE COMPETENCES

Aménagement et infrastructure - Suivi écologique et recherche - Communication et sensibilisation - Surveillance et protection – Ecotourisme - Gestion participative et appui au développement local - Gestion administrative, technique et financière

ORGANISATION SPATIALE

- Une Direction Générale avec trois directions centrales (Direction Technique, Direction des Finances et de la Comptabilité, Direction de l'Administration et des Ressources humaines) ;
- 5 Directions de Zone (Entités de coordination régionale) ;
- 22 secteurs et 5 brigades mobiles (Entités opérationnelles).

PARTENAIRES FINANCIERS

KfW - FEM - AFD - Banque mondiale - GIZ- Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

GIZ - WCF - ONG Locales - CSRS - IUCN - Félix HOUPHOUËT BOIGNY - Université NANGUY ABROGOUA - Université Jean LOROUNGON GUEDE - ONG YVEO - CÔTE D'IVOIRE TOURISME - CONSEILS REGIONAUX DU BOUNKANI, DE SAN PEDRO ET DE LA NAWA - COMMUNE DE GRAND LAHOU

CONTACTS

Contact téléphonique : +225 22 41 40 59

Contact électronique : info@oipr.ci

Adresse géographique : ABIDJAN COCODY II Plateaux non loin de l'ENA et en face de l'Ecole les Pépinières

Adresse postale : 06 BP 426 Abidjan 06 - **Site web :** www.oipr.ci

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ (ADERIZ)



Etablissement public à caractère administratif créé en 2010, par Décret n° 2012-767 du 1er août 2012 abrogeant le Décret n° 2010-202 du 15 juillet 2010



Barrage Gonflable de M'BAHIKRO



Usine 5 tonnes/heure

MISSION

L'ONDR a pour mission de concevoir et proposer des orientations en matière de politique rizicole en vue (i) de la couverture des besoins de consommation des populations en riz, par la production nationale, et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire, (ii) de faire de la production du riz, une activité hautement rémunératrice pour les riziculteurs et (iii) de lutter contre la pauvreté en Côte d'Ivoire.

HISTORIQUE

Le riz a toujours occupé une place importante dans la politique agricole de la Côte d'Ivoire depuis 1960. Après les indépendances, les structures Etatiques que sont la SATMACI et la SODERIZ, ont conduit la politique rizicole.

La conjoncture économique des années 80 a conduit l'Etat à se désengager des secteurs de production, avec la dissolution de la SODERIZ dans le secteur riz.

Cependant, vu l'importance de plus en plus accrue du riz pour la sécurité alimentaire, l'Etat va mettre en place des structures spécialisées d'appui au secteur avec la SOPRORIZ en 1995 qui deviendra par la suite en 1996, le Projet et Programme National Riz (PNR) 2003. Pour renforcer les capacités du PNR afin de le rendre plus dynamique sur l'ensemble de la chaîne des valeurs du riz, l'ONDR a été créé en 2010.

En janvier 2018, l'Etat créé l'Agence pour le Développement de la filière RIZ, par décret N°2018-10 du 10 janvier 2018. Cette Agence a pour mission de mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire.

Jusqu'à sa mise en place, les missions dévolues à l'ADERIZ sont exercées par l'Établissement Public Administratif dénommé «Office National de Développement de la Riziculture» en abrégé ONDR, conformément au décret No 2012-767 du 1er août 2012 susvisé.

DOMAINES DE COMPETENCES

Appui à la production - Appui à la valorisation du riz local - Financement durable de la filière riz - Statistiques et Communication
- Planification et Suivi-Evaluation des activités de la filière riz

ORGANISATION SPATIALE

- Un Conseil de Gestion
- Une Direction Générale
- Une Antenne à Yamoussoukro

PARTENAIRES FINANCIERS

FAO, FIRCA, BOAD, BADEA, BID et l'Etat de Côte d'Ivoire

PARTENAIRES TECHNIQUES

MINADER, ANADER, CNRA, LANADA, BNETD

CONTACTS

Contact téléphonique : + 225 20 22 80 00 / 20 22 78 35 ; **Fax :** +225 22 52 81 8720 22 80 01

Adresse géographique : 1, Angle Rue Paris Village – Abidjan Plateau • **Adresse postale :** 01 BP 147 Abidjan 01

Contact électronique : ondrinfos@gmail.com • **Site web :** www.ondr.ci

III.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A L'HORIZON 2025

3.1. VISION

Le PNIA de deuxième génération (PNIA 2) aspire à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et la société dans son ensemble. Elle s'inscrit dans la vision prospective nationale visant à asseoir l'émergence du pays sur la transformation structurelle de l'économie fondée sur son industrialisation. Pour ce faire, les investissements consacrés dans le cadre du PNIA 2 viseront à contribuer efficacement à la performance macroéconomique attendue dans le cadre du PND (maintien de la croissance du PIB à hauteur de 8%) - ce, en agissant tant au niveau macro (à l'échelle du pays) que micro-économique (à l'échelle des individus et des territoires).

3.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le PNIA met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques :

- (i) Le développement de la **valeur ajoutée** agro-sylvo-pastorale et halieutique
- (ii) Le renforcement des **systèmes de production** agro-sylvo-pastorale et halieutique **respectueux de l'environnement**
- (iii) Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

Pour stimuler le niveau de transformation des filières et mieux capter la valeur ajoutée agricole, le PNIA 2 favorisera le développement coordonné des chaînes de valeur. Pour une filière donnée, un même projet devra à la fois viser à financer la recherche en intrants améliorés, diffuser ces résultats de recherche pour améliorer la productivité, soutenir les transformateurs dans l'absorption d'une production accrue (via de nouvelles technologies de transformation), et stimuler la vente de produits à valeur ajoutée. Les projets seront conçus dans une logique d'accès aux marchés tant internationaux (opportunités sous-exploitées au niveau de la sous-région par exemple) que nationaux (par le biais d'initiatives interdépendantes au niveau de groupements en « Pôles de Développement Agricole Intégré », décrits ci-après).

Les interventions du PNIA 2 ont également été formulées à la lumière des enjeux importants de protection environnementale du pays. Il s'agira d'une part de sensibiliser les différents acteurs à ces enjeux, d'autre part de mieux faire connaître et de renforcer la mise en œuvre des stratégies environnementales existantes - telles que celles définies dans la Loi d'Orientation sur le Développement Durable, l'Agriculture Intelligente face au Climat, la Loi Portant Régime de Biosécurité, et la Stratégie REDD+. Il s'agira par ailleurs de s'assurer d'une collaboration étroite entre sous-secteurs, pour développer la production agricole dans le respect des ressources environnementales.

Conformément aux Objectifs de Développement Durable, le PNIA 2 vise une croissance inclusive en milieu rural. L'objectif N°2 des ODD appelle les pays à éradiquer la faim et toutes formes de malnutrition. A cet égard, la stratégie de sécurité alimentaire du PNIA II traite à la fois de la disponibilité et de l'accès aux aliments, en quantité et en qualité - via l'appui à la productivité des filières vivrières, à la diversification des produits agricoles, au renforcement de la sécurité sanitaire et à la stabilité des prix du marché. Les objectifs N°1, N°8, et N°10 des

ODD préconisent quant à eux la réduction de la pauvreté mondiale, le soutien à la création d'emplois, et la poursuite de la réduction des inégalités. La création d'emplois décents et l'autonomisation économique des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment) sont intégrés au PNIA 2 via des interventions ciblées et également des considérations égalitaires en communes à tous les programmes. L'intégration de stratégies sociales au cœur du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs de développement humain durable, tels que décrits dans les ODD.

La figure ci-dessous synthétise les résultats attendus pour chacun des objectifs stratégiques du PNIA 2.

Tableau 7 : Résultats attendus des objectifs stratégiques du PNIA 2

Objectifs stratégiques	Résultats attendus
Objectif Stratégique 1 Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	Le secteur agricole contribue de façon croissante à l'industrialisation de l'économie ivoirienne
	Les produits agricoles ivoiriens sont compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux
	Les filières agricoles fonctionnent avec efficience (les liens entre acteurs de la chaîne de valeur sont renforcés)
Objectif Stratégique 2 Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	La production agricole augmente, tirée par une augmentation de la productivité dans toutes les filières
	L'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement est atténué et maîtrisé
	La protection des ressources naturelles nationales est renforcée
Objectif Stratégique 3 Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations	La sous-alimentation et la malnutrition rurale diminuent
	L'emploi et le développement économique sont stimulés en milieu rural
	Les revenus des agriculteurs sont accrus

Les objectifs stratégiques du PNIA 2 seront déclinés au travers de six programmes d'intervention. Ces programmes détaillent les mesures réglementaires, incitations publiques, et investissements publics et/ou privés permettant d'atteindre les résultats attendus des objectifs stratégiques. Les indicateurs et cibles associées à horizon 2025 sont détaillés en deuxième partie de ce document.

3.3. APPROCHE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE

L'ensemble de ces objectifs ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination des acteurs et des interventions. Le cadre de gouvernance correspondant est présenté au chapitre VI de ce document.

Cinq principes clés de mise en œuvre ont été retenus à ce titre :

- (i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur
- (ii) Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur
- (iii) une meilleure intégration verticale permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation

- (iv) une meilleure intégration horizontale permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes - domaine environnemental et social en particulier
- (v) une meilleure intégration territoriale, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

En réponse au besoin de meilleure intégration territoriale, les « Pôles de Développement Agricole Intégré » constituent un dispositif (parmi d'autres) pour mettre en œuvre les programmes du PNIA 2, portés à la fois par des investissements publics et privés. Ce terme étant communément utilisé pour représenter des dispositifs très divers à l'échelle internationale, il convient de préciser la vision retenue au niveau national - décrite ci-dessous.

3.3.1 Vision pour les Pôles de Développement Agricole Intégré ivoiriens

La vision pour les Pôles de développement agricole intégrés ivoiriens consiste en « des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs ». Elle vise à mettre en œuvre les programmes du PNIA 2 de manière intégrée, tout en tenant compte des réalités locales. Les 31 régions de Côte d'Ivoire seront regroupées en zones sur la base de critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques. Au niveau de chaque zone, les investissements cibleront le développement de filières clés aussi bien au plan de la sécurité alimentaire que de la création de valeur ajoutée.

La notion d'Pôle de Développement Agricole Intégré repose sur cinq axes clés :

- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique **localisée**, qui tienne compte des **réalités des territoires**
- La définition de zones focalisées sur des **filières priorisées** au niveau national et local
- Une **concentration de facilités et de services** pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies
- Une forte implication du secteur privé et des communautés locales
- Une approche cohérente avec celle définie pour les **pôles économiques compétitifs** à l'échelle nationale.

La figure ci-dessous illustre le type d'investissements qui pourront être réalisés au niveau de chaque Pôle de Développement Agricole Intégré. En plus de ces investissements, des politiques pourraient être introduites selon les besoins propres à chacune des zones et filières associées, telles que des incitations spécifiques pour les sociétés de transformation et pour les PME. Par exemple, pour un Pôle de Développement Agricole Intégré présentant des enjeux écologiques majeurs, des incitations pourraient être introduites pour le développement de projets d'agriculture verte par le secteur privé. Ce-dernier serait également accompagné dans les procédures administratives y afférentes, telles que les formalités d'enregistrement des entreprises (via un guichet unique), et l'accès aux terrains industriels.

Un mécanisme dédié sera mis en place pour la gouvernance des Pôles de Développement Agricole Intégré, détaillé dans le chapitre VI.

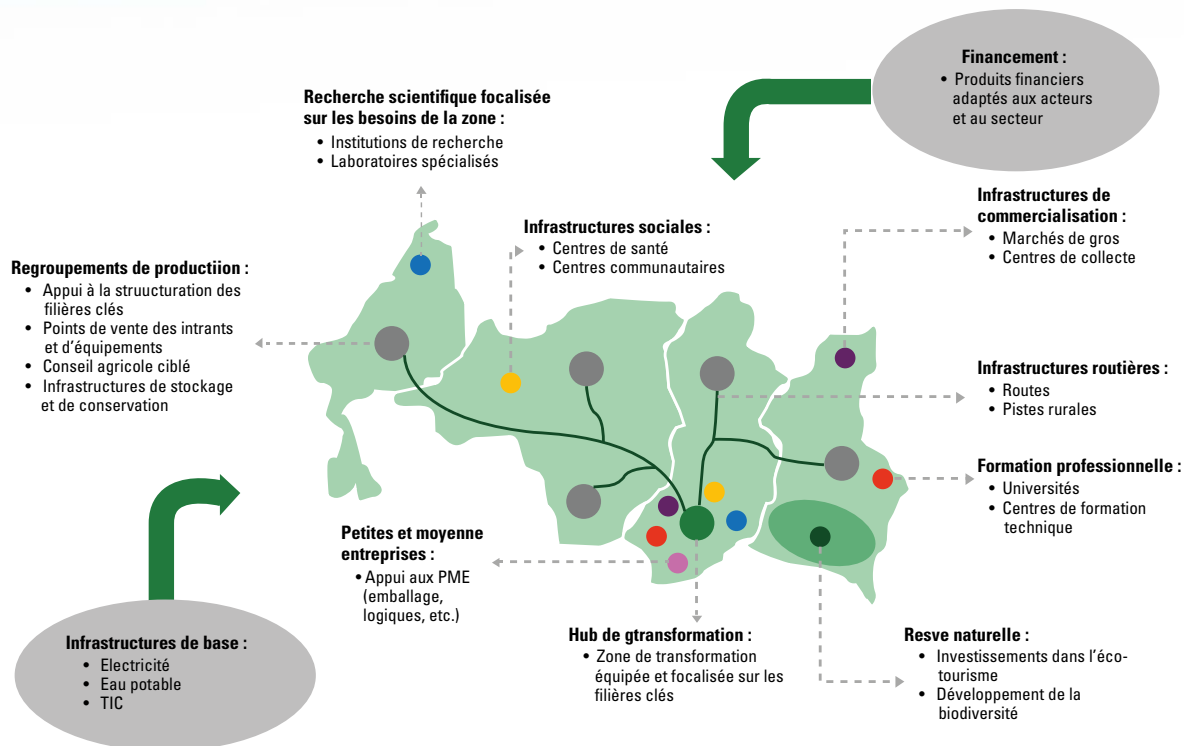


Figure 15 : Illustration de la mise en œuvre des programmes du PNIA II au niveau des Pôles de Développement Agricole Intégré

3.3.2 Sélection de chaînes de valeur clés aux niveaux national et régional

L'exercice de sélection des chaînes de valeurs vise à être inclusif, à la fois des cultures vivrières, des cultures de rente, et des filières animales et halieutiques - ce, au niveau de chaque Pôle de Développement Agricole Intégré. Les filières identifiées comme stratégiques au niveau national ont été évaluées sur base de trois types de critères : (i) des critères d'impact social ; (ii) des critères d'impact économique ; et (iii) des critères de potentiel pour le futur. Cette évaluation a permis de faire émerger les atouts principaux de ces filières - tels que la création de valeur ajoutée, la contribution aux objectifs de sécurité alimentaire, ou encore la provision d'emplois - et de les prioriser sur cette base.

Après cette évaluation au niveau national, les filières priorisées de par leurs atouts ont été réparties sur les différentes régions de Côte d'Ivoire, selon leur niveau de production, ou encore leur potentiel pour le développement économique et social de ces régions. Cette répartition s'est faite sur base de données à la fois quantitatives et qualitatives, ces dernières ayant été recueillies à l'occasion des ateliers régionaux de formulation du PNIA 2. A noter que **certaines filières non-retenues initialement au niveau national, ont été intégrées dans un deuxième temps au vu de leur importance au niveau régional.** Il est important de souligner que le choix des filières à soutenir est susceptible d'évoluer dans le temps, selon les besoins et opportunités se présentant au niveau local (élevage non-conventionnel, par exemple)¹¹.

¹¹ Cette évolution sera prise en compte selon les modalités de « planification glissante » telle que définie dans le chapitre VI de ce document.

Cultures vivrières, et filières animales et halieutiques

Pour mesurer l'impact social des cultures vivrières, la demande alimentaire et le niveau d'autosuffisance alimentaires ont été analysés à travers la consommation calorique quotidienne par habitant (kcal) et la part d'importations dans la consommation nationale. La part de la filière dans la production agricole nationale a été retenue pour évaluer son impact économique. Enfin, les taux de transformation, ainsi qu'une évaluation qualitative des perspectives d'évolution de la filière ont permis d'estimer son potentiel. **Les atouts principaux retenus pour la priorisation des cultures vivrières au niveau national sont : (i) la sécurité alimentaire, (ii) la création de valeur ajoutée, (iii) la substitution aux importations, et (iv) l'opportunité de diversification (enjeu nutritionnel).**

Cultures de rente

L'impact social des cultures de rente a été évalué au travers du nombre d'emplois créés par chacune des filières. Comme pour les cultures vivrières, l'impact économique a été mesuré en termes de part dans la production agricole nationale. Le potentiel des filières, enfin, a été analysé sur la base de leur part (en volume) dans les exportations mondiales, de leurs taux de transformation, et d'une évaluation qualitative de leurs perspectives d'évolution. **Les atouts principaux retenus pour la priorisation des cultures de rente au niveau national sont : (i) la création de valeur ajoutée, (ii) la création d'emplois, (iii) la contribution aux exportations, et (iv) l'opportunité de diversification (enjeu économique).**

Une analyse des filières selon ces critères est présentée en annexe.

3.3.3 Caractérisation des Pôles de Développement Agricole Intégré

Le regroupement des régions en Pôles de Développement Agricole Intégré (ou zones) est basé sur des critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques - réseaux d'infrastructures, en particulier. Le regroupement selon le critère agro-écologique permet aux cultures nécessitant des conditions climatiques similaires d'être priorisées dans les mêmes zones, facilitant de ce fait le choix de cultures au niveau local. Le regroupement selon le critère administratif permet une provision efficace de services gouvernementaux au sein d'une même zone - tels que les services de vulgarisation, de subventions, de distribution d'intrants ou encore d'application de la loi. Le regroupement selon le critère de disponibilité des infrastructures permet de capitaliser sur les réseaux existants, et d'assurer des modes de liaison efficaces entre régions d'une même zone. **Neuf Pôles de Développement Agricole Intégré ont ainsi été identifiés sur base de ces regroupements. La carte ci-dessous illustre le zonage proposé.**

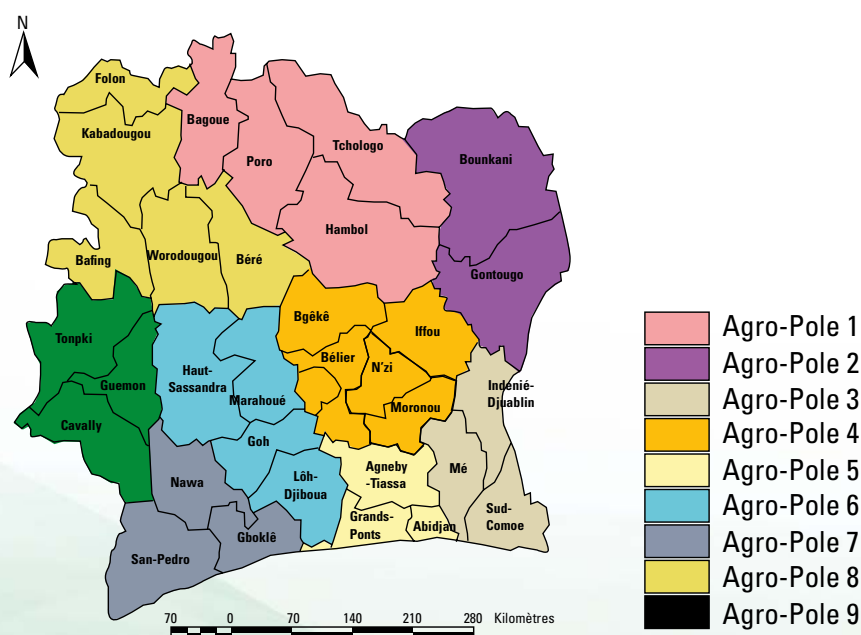


Figure 16 : Illustration du zonage proposé pour les Pôles de développement agricole intégrés

Le tableau ci-dessous propose une première analyse des potentiels et besoins principaux de chaque zone, ainsi que les filières à prioriser pour chacune d'entre elles. Ces propositions, établies sur base des données disponibles et des éléments recueillis au cours des ateliers régionaux, seront à affiner au cours d'une consultation élargie auprès des acteurs des régions concernées. Un document d'orientation pour l'opérationnalisation des Pôles de développement agricole intégrés sera établi à l'issue de cette consultation.

Tableau 8 : filières prioritaires et estimation des besoins

(Page suivante)

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
Pôle de Développement Agricole Intégré 1 Régions : Poro, Hambol, Bagoué, Tchologo	Conditions agro-écologiques • Située entre deux zones agro-climatiques • Zone sub-soudanienne : climat tropical, une seule saison des pluies et une saison sèche longue • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches Infrastructures • Capitale (Korhogo) : ville en croissance, disposant d'un aéroport et d'une université • Projet de chemin de fer de Korhogo vers San Pedro prévu pour le futur	Filières vivrières • Maïs (52%) • Céréales (mil, sorgho) • Riz (24%) • Oignons (intégration du genre) Filières de rente • Coton (68%) • Anacarde (31%) • Fruits tropicaux (mangue, banane d'export) • Canne à sucre Filières animales et halieutiques • Bovins • Ovins	- <i>Pôle de transformation et d'exportation pour les régions du Nord (fruits et noix de cajou en particulier) -</i> Potentiel • Aéroport, chemin de fer et frontières avec le Mali pour les échanges commerciaux • Infrastructures logistiques prévues pour le Pôle Economique Compétitif de Korhogo : marchés de gros, marchés de détail, entrepôts frigorifique, silos de stockage • Zone agro-industrielle déjà en place, avec des sociétés de transformation installées à Korhogo • Infrastructures de base existantes pour les activités industrielles • Opportunité de développer l'agriculture intensive dans une variété de filières (banane d'export, élevage intensif, etc.) • Opportunité pour les stations de recherche scientifique (Lataha et de Ferkessedougou) de contribuer au développement du secteur Principaux besoins • Investissements en aménagements hydro-agricoles, en infrastructures d'irrigation et d'appui à la production et au stockage
Pôle de Développement Agricole Intégré 2 Régions : Bounkani, Gontougo	Conditions agro-écologiques • Zone agro-climatique pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Climat moins sec à Gontougo, dû à sa proximité de la zone forestière • Plus grande réserve naturelle de Côte d'Ivoire située dans la région de Bounkani Infrastructure • Manque d'infrastructures de base • Présence d'un aéroport	Filières vivrières • Igname (5%) • Maraichers Filières de rente • Anacarde (15%)	- <i>De l'agro-écologie (Nord) à l'agro-diversification (Sud)</i> Potentiel Aile nord (Bounkani) : • Opportunité de valoriser le parc national et le fleuve Comoé en mettant en place : ○ Un laboratoire national pour l'agriculture durable et la biodiversité ○ Un centre national de formation en agro-foresterie ○ Des investissements pour développer l'éco-tourisme, la conservation aquatique et l'élevage de gibier

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
			Aile sud (Gontougo) : • Opportunité de développer davantage de cultures de rente, telles que le café et l'hévéa ; et de cultures vivrières, telles que la banane plantain et le riz • Potentiel de développer des filières de diversification à haute valeur ajoutée, telles que le gingembre et la patate douce à chair orange • Potentiel d'accroître le commerce international à travers les deux frontières, avec le Burkina Faso et le Ghana Principaux besoins • Enjeu particulier de développement du niveau de vie, dû aux taux de pauvreté relativement élevés et au manque d'infrastructures de base • Nécessité d'un modèle de développement « enclavique », dû à la barrière représentée par le fleuve Comoé sur la quasi-totalité du front Ouest • Besoin particulier en termes d'investissements en infrastructures, telles que les infrastructures d'irrigation, pour pallier aux faibles pluies (600-800 ml) • Investissements dans la recherche scientifique pour faire face à la qualité non favorable des sols • Renforcement du contrôle au niveau des frontières afin d'éviter les fuites d'anacarde vers le Ghana
Pôle de Développement Agricole Intégré 3	Conditions agro-écologiques • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial,	Filières vivrières • Manioc (11%) • Banane plantain (28%) • Maraîchers	- <i>Bassin vivrier et zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan (1/2) -</i> Potentiel • Opportunité de bénéficier des marchés et des infrastructures d'Abidjan, telles que le port d'Abidjan, et les opportunités de commerce à travers les frontières du Ghana

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
Régions : Indénié Djuablin, La Me, Sud Comoé	- deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles Infrastructures - Manque d'infrastructures de base et d'infrastructures routières adéquates Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles	Filières de rente - Cacao (10%) - Palmier à huile - Hévéa - Café (12%) Filières animales et halieutiques - Pêche	- Opportunité de constituer un bassin vivrier pour la capitale économique d'Abidjan, à travers le développement des cultures vivrières, ainsi que la filière pêche dans les régions côtières - Potentiel de développer un pôle de transformation industrielle performant, notamment dans les filières poisson, volaille, bois et manioc Principaux besoins - Besoin d'investir davantage dans les infrastructures de base et routières - Besoin de développer les filières vivrières, tant pour la sécurité alimentaire des régions que pour développer un bassin vivrier pour Abidjan
Pôle de Développement Agricole Intégré 4 Régions : Iffou, Nzi, Moronou, Gbeke, Belier, Yamoussoukro	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques préforestière et forestière moyenne - Ancienne boucle du cacao comprenant quatre des cinq régions : Bélér, Iffou, Moronou, Gbeke, Nzi - Programme de reforestation mis en œuvre dans les cinq régions	Filières vivrières - Igname (21%) - Manioc (3%) - Riz (5%)	- <i>Pôle académique et de transformation</i> - Potentiel - Développement d'une industrie compétitive de transformation des produits agricoles, tels que l'anacarde en s'appuyant sur le 2ème pôle industriel du pays (Bouaké) et le Pôle agro-industriel du Bélér (2PAI Bélér) en cours de planification - Opportunité de développer la filière manioc, non seulement comme une filière vivrière, mais aussi comme culture de rente - Potentiel de développer une industrie performante de transformation du riz

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
	- Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Traversé par deux fleuves, le Comoé et le N'Zi Infrastructure - Chemin de fer traversant la zone - Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles	Filières de rente - Café (3%) - Cacao (2%) - Manioc (3%) - Anacarde (9%)	- Opportunité de développer la filière café, à travers un programme de relance de la filière en cours de planification - Potentiel de bénéficier de la concentration en instituts de formation et universités (École Supérieure Agronomique (ESA) de Yamoussoukro, Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB), université de Bouaké, etc.) et en centres de recherche (station de recherche et d'élevage du CNRA, centre Africa Rice à Bouaké, centre de Nestlé à Zambakro, etc.) pour stimuler l'innovation et la croissance dans les filières cibles - Opportunité de valoriser le chemin de fer pour l'évacuation des produits agricoles vers Abidjan Principaux besoins - Nécessité d'investir dans le développement de variétés résistantes aux sécheresses - Besoin davantage d'investissements en infrastructures de recherche et de transformation (réhabilitation du centre de recherche de Bouaké par ex.) - Nécessité de reconstituer la zone forestière de Foro Foro - Besoin particulier d'investir dans la recherche scientifique pour développer des solutions d'Agriculture Intelligentes face au Climat (AIC), afin de faire face à la problématique sévère de sécheresse et de manque de fertilité des sols - Besoin d'investir davantage en infrastructures routières <i>- Bassin vivrier et zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan (2/2) –</i> Potentiel - Opportunité de développer plusieurs filières vivrières, telles que la pêche, le riz et le manioc ; et de rente, telles que l'hévéa, le cacao et le palmier - Opportunité de développer des filières de diversification, comme la filière coco, en croissance, les filières maraîchères, l'horticulture
Pôle de Développement Agricole Intégré 5 Régions : Grands Ponts, Agneby Tiassa	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches	Filières vivrières - Riz (10%) - Maraichers - Manioc (11%)	

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
	• Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles Infrastructures • Accès aux infrastructures de la capitale économique (port, marché urbain en croissance)	Filières de rente • Hévéa • Palmier • Cacao (5%) Filières animales et halieutiques • Volaille • Pêche	• Potentiel d'investir dans le développement de cultures péri-urbaines, avec pour objectif de devenir un bassin vivrier pour Abidjan • Existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc>potentiel d'établir une zone agro-industrielle performante Principaux besoins • Besoin d'investir en aménagements agricoles, tels que les bas-fonds • Besoin davantage d'infrastructures routières, telles qu'une autoroute qui rapprocherait la zone industrielle d'Abidjan
Pôle de Développement Agricole Intégré 6 Régions : Marahoué, Haut Sassandra, Goh, Loh Djiboua	Conditions agro-écologiques • Situé entre les zones agro-climatiques pré-forestière et forestière moyenne • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches Infrastructures • Infrastructures de transformation planifiées dans le projet 2PAI • Infrastructures de base disponibles Quelques infrastructures détruites par la crise, telles que le centre de recherche du CNIRA	Filières vivrières • Riz (50%) • Igname (11%) • Manioc (11%) Filières de rente • Cacao (27%) • Anacarde (8%)	<i>- Pôle académique de recherche et de transformation (anacarde notamment) -</i> Potentiel • Opportunité de développer les filières agrumes qui résistent aux problématiques de fertilité des sols • Possibilité de bénéficier de la réserve alimentaire en cours d'étude à Gagnoa, qui constituerait un marché pour les cultures vivrières au niveau de la sous-région • Potentiel de valoriser la réserve naturelle de Marahoué afin de développer l'éco-tourisme et la biodiversité Principaux besoins • Nécessité d'investir dans le développement de variétés résistantes aux sécheresses • Besoin de davantage d'investissements en infrastructures de recherche et de transformation • Nécessité de reconstituer la zone forestière de Foro Foro • Besoin de davantage de liens routiers afin de désenclaver les régions de l'Est • Nécessité d'investir dans la recherche scientifique afin de faire face aux problèmes de fertilité des sols

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
Pôle de Développement Agricole Intégré 7 Régions : San Pedro, Nawa, Gbokle	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Problèmes de fertilité des sols dans quelques régions Infrastructures - Port autonome de San Pedro, qui alimente toute la zone, jusqu'aux régions du Nord – mais aussi la sous-région ouest africaine - Présence d'infrastructures industrielles	Filières vivrières - Riz (4%) - Banane plantain - Manioc (11%) Filières de rente - Cacao (40%) - Hévéa - Palmier - Café (15%) Filières animales et halieutiques - Pêche	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins - Pôle de transformation de cultures de rente (cacao, hévéa, palmier) alimentant le port de San Pedro - Potentiel - Opportunité de développer les filières riz - Possibilité de profiter de l'essor de la filière pêche, grâce à l'amélioration en cours des niveaux d'organisation, de formation et des infrastructures - Potentiel de développer une industrie performante de transformation du palmier à travers une stratégie nationale qui vise à attirer les unités de transformation de palmier vers l'Ouest - Opportunité de valoriser le parc de Tai, à travers le développement de l'éco-tourisme et de la biodiversité - Opportunité de développer le commerce international à travers les frontières avec le Liberia Principaux besoins - Besoin particulier en investissements dans les infrastructures de base - Nécessité d'investir dans la recherche scientifique afin de faire face aux problèmes de fertilité des sols
Pôle de Développement Agricole Intégré 8 Régions : Bafing, Worodougou, Kabadougou, Folon, Bere	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Sols riches - Grande disponibilité de plaines inondées (plus de 12.000 hectares) Infrastructures - Infrastructures aéroportuaires et industrielles	Filières vivrières - Riz (14%) - Soja Filières de rente - Anacarde (36%) - Coton (30%)	- Pôle de transformation de cultures vivrières (riz et maïs) - Potentiel - Opportunité de développer le commerce international à travers les frontières avec la Guinée et le Mali - Opportunité de développer plusieurs filières, telles que les cultures de soja et de riz, pour valoriser la disponibilité de plaines inondées - Potentiel d'établir une industrie de transformation du maïs performante Principaux besoins - Besoin d'investissements en recherche scientifique, afin de faire face aux problématiques climatiques sévères de la zone

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins
Pôle de Développement Agricole Intégré⁹ Régions : Tonkpi, Guémon, Cavally Capitale : Man	Conditions agro-écologiques • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches Infrastructures • A déterminer	Filières vivrières • Riz (21%) Filières de rente • Café (20%) • Cacao (14%) Filières animales et halieutiques • Pisciculture	Potentiel du Pôle de Développement Agricole Intégré, et principaux besoins <i>- Grenier de produits vivriers et opportunité de valorisation du café-terroir de Man -</i> Potentiel • Opportunité de développer la filière café-terroir de Man et d'établir un label au niveau régional • Opportunité de renforcer la position du Guémon comme principal hub du manioc (brut et transformé) et de son huile de palme du terroir pour le pays et la sous-région (Mali, Burkina Faso, Guinée notamment) • Opportunité de développer la pisciculture, en s'appuyant sur la station d'alevins existante • Potentiel de valoriser le parc national du mont Sangbé afin de développer l'éco-tourisme et la biodiversité • Opportunité de développer le commerce international à travers les doubles frontières avec le Liberia et la Guinée Principaux besoins • Besoin de développer les filières, en mettant en place des programmes adaptés au paysage montagneux

CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION (CIAPOL)



Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé par décret n°91-662 du 09 octobre 1991



MISSION

Le CIAPOL a pour missions :

D'une part :

- l'analyse systématique des eaux naturelles, des déchets et des résidus ;
- l'évaluation des pollutions et nuisances
- l'établissement d'un système de surveillance continue des milieux ;
- la collecte et la capitalisation des données environnementales ;
- la diffusion des données environnementales et des résultats du Réseau national d'Observation de Côte d'Ivoire (RNO-CI).

- la surveillance continue du milieu marin et lagunaire ainsi que des zones côtières par des patrouilles régulières ;
- la lutte contre les pollutions de ces milieux ;
- le contrôle de l'application des lois, décrets et conventions nationales, régionales et internationales, édictées ou ratifiées par la République de Côte d'Ivoire ;
- la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune ou dans les zones côtières dénommées.

HISTORIQUE

Face à la persistance des problèmes liés à la dégradation de l'environnement, le Gouvernement Ivoirien à travers le ministère en charge de l'Environnement a décidé de créer un organe technique qui serait le fer de lance de l'action environnementale.

C'est ainsi que le CIAPOL a été créé en 1991 et que ses locaux ont été construits et équipés, et son personnel formé avec l'aide scientifique, technique et financière du Royaume de Danemark dans le cadre de son aide internationale au développement (Danida).

Le projet de construction et de démarrage des activités du CIAPOL a été mis en œuvre de 1991 à 1995 par l'Institut Danois de qualité de l'eau (VKI).

DOMAINES DE COMPETENCES

Analyses des paramètres de la qualité de l'eau - Analyse des micropolluants organiques dans l'eau, la matière vivante, les sédiments - Analyse des paramètres microbiologiques, dans l'eau, la matière vivante, les sédiments

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Cabinets et Laboratoires agréés dans le suivi environnement (ENVAL, LAMEN, BIOTIATILE, ECKOLAB, CK-Energy, ENVIPUR, etc...)
- CEDRE (centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux), l'OMI (Organisation maritime internationale)
- Groupement SCE/CREOCEAN/SGS

CONTACTS

Contact téléphonique : +225 20 22 54 44, Fax : +225 20 32 22 16

Adresse géographique : Plateau immeuble Noguès 2ème étage, rue Noguès.

Adresse postale : 20 BP 650 Abidjan 20 - **Site web :** www.ciapol.ci

CONSEIL DU COTON ET DE L'ANACARDE



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde en abrégé, « Conseil du Coton et de l'Anacarde » est un organe créé par : La loi n°2013-656 du 13 septembre 2013

fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde ; Le décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'organe chargé de la régulation, du suivi et du développement des filières Coton et Anacarde.



MISSION

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde est chargé de :

- Suivre la mise en œuvre et veiller au respect des principes et règles régissant les activités des filières coton et anacarde, notamment en matière de commercialisation des produits du coton et de l'anacarde ;
- Agréer les opérateurs et prestataires des filières coton et anacarde, organiser leurs activités dans un cadre contractuel ;
- Instruire les demandes d'agrément des industriels des filières coton et anacarde ;
- Apporter à l'Etat, l'appui nécessaire à la négociation, au suivi, et à l'exécution des Accords et Arrangements internationaux ;
- Exercer toutes attributions administrative et financière de régulation, de suivi et de développement des filières coton et anacarde qui ne relèvent pas de la gestion des acteurs privés ou de la compétence d'autres structures partenaires des filières.

HISTORIQUE

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde a été créé pour prendre le relais de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) dans la mise en place et le suivi d'un cadre réglementaire et un environnement permettant d'optimiser les revenus des producteurs et des autres acteurs des filières Coton et Anacarde.

DOMAINES DE COMPETENCES

Recherche appliquée - Conseil agricole - Appui aux OPA - Formation professionnelle - Renforcement des capacités - Etudes d'accompagnement

ORGANISATION SPATIALE

- Un Conseil d'Administration
- Une Direction Générale
- Un Guichet Unique
- Des délégations régionales

CONTACTS

Contact téléphonique : +225 20 20 70 30 ; Fax : +225 22 52 75 85

Contact électronique : support@conseilcotonanacarde.ci

Adresse géographique : Abidjan, Plateau, Immeuble CAISTAB

Adresse postale : 27 BP 604 Abidjan 27 - **Site web :** www.conseilcotonanacarde.ci

IV.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU PNIA II

4.1. PRESENTATION DES PROGRAMMES

Les objectifs stratégiques du PNIA 2 sont déclinés en six programmes d'investissement, pour lesquels il est attendu du secteur public des investissements à hauteur de 4 325,4 milliards F CFA sur la période 2018-2025, ce qui devrait constituer un levier pour les investissements privés:

- Le **Programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique »**, ayant pour objectifs: (i) la couverture des besoins nationaux à partir de la production agricole nationale, (ii) la bonne pertinence et bonne performance de la recherche et du conseil agricole au vu des besoins du secteur et (iii) la mise en place d'un système efficace de production et de diffusion d'intrants améliorés pour toutes les filières.
- Le **Programme 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés »**, ayant pour objectifs: (i) un renforcement de la capacité de valorisation des produits agricoles, (ii) un renforcement des infrastructures de base d'accès aux marchés et d'agro-industrie, (iii) la facilitation de la commercialisation des produits agricoles et (iv) la promotion stratégique des produits agricoles ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux.
- Le **Programme 3 « Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique »**, ayant pour objectifs: (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.
- Le **Programme 4 « Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique »**, ayant pour objectifs : (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité, (iii) une protection sociale des populations les plus vulnérables, (iv) un renforcement des infrastructures socio-économiques en milieu rural, et (v) l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.
- Le **Programme 5 « Amélioration de l'accès au financement et à des canaux d'investissements privés »**, ayant pour objectifs: (i) la mise en place d'une gouvernance propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement, (ii) un meilleur accès au financement des acteurs du secteur à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils, et (iii) un engagement des filières dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière
- Le **Programme 6 « Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires »**, ayant pour objectifs: (i) l'accélération de l'organisation et de la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions, (ii) l'amélioration de la professionnalisation des agriculteurs, (iii) l'appui des acteurs privés dans le développement du secteur - à travers un meilleur environnement des affaires, (iv) un meilleur accès à des données agricoles fiables, et (v) la facilitation de la valorisation du foncier rural grâce à une gestion efficace du processus de certification.

La figure ci-dessous présente le lien entre la vision, les orientations stratégiques, et ces six programmes.

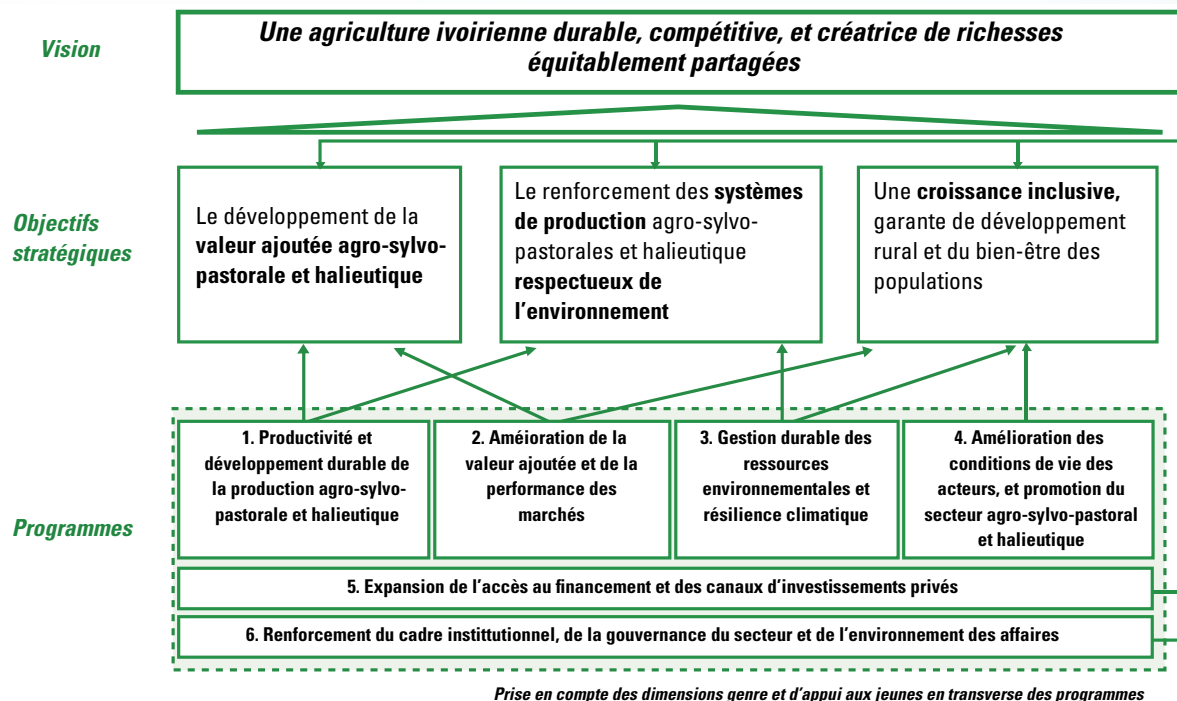


Figure 17 : Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2

Ces programmes adressent six principales catégories d'enjeux :

- Enjeux institutionnels** - notamment au sein du Programme 6, mais également de manière transversale à tous les programmes, sous forme de réformes juridiques et réglementaires, de dispositifs de mise en œuvre, et d'outils de promotion de la collaboration intersectorielle et multi-acteurs.
- Enjeux de structuration du secteur** - à travers la promotion des organisations professionnelles et des entités interprofessionnelles.
- Enjeux de renforcement des capacités** - sous forme de formations diplômantes ou certifiantes, et de campagnes de sensibilisation au sein de l'ensemble des programmes, soulignant le besoin de développement des ressources humaines pour chaque catégorie d'acteurs du secteur.
- Enjeux d'accessibilité des biens et services** - pour un renforcement des niveaux d'accès au foncier, aux marchés, au conseil et équipements agricoles (pour les producteurs) et aux aliments (pour les ménages).
- Enjeux d'accès au financement** - au sein du Programme 5, mais également de manière transversale à d'autres programmes du PNIA 2, reflétant les besoins de financement public et privé des différents acteurs du secteur, de la recherche, à l'acquisition d'intrants, à l'appui à des programmes sociaux.
- Enjeux d'attractivité de l'environnement des affaires** - à travers des incitations fiscales ou l'existence de zones de production spécialisées.

Des mesures ciblant spécifiquement les jeunes et les femmes (conçues pour la plupart lors des ateliers qui leur ont été dédiés) sont également proposées à la fin de chaque programme.

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de chaque programme, les résultats attendus et précisent les indicateurs permettant de suivre ces résultats. Le détail des sous-programmes, interventions, activités et tâches de chaque programme est disponible en deuxième partie de ce document. Le détail des coûts par intervention y est également précisé, ainsi que les cibles associées à chaque indicateur.

Tableau 9 : Synthèse des programmes, coûts associés, et résultats attendus

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
Programme 1 Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	1 126 milliards de FCFA (26%)	La production agricole couvre les besoins nationaux	- Taux d'autosuffisance dans les cultures riz, maïs et légumes - Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques et en viande/abats
		La recherche et le conseil agricole sont performants et pertinents au vu des besoins du secteur	- Nombre de technologies générées et adoptées - Taux d'amélioration des rendements
		L'accès aux intrants de qualité est amélioré	Taux d'utilisation des intrants de qualité
		Les agriculteurs mettent en œuvre les pratiques d'agriculture durable	Pourcentage des superficies agricoles gérées selon les pratiques de gestion durable des terres
		Les infrastructures et équipements agricoles nécessaires sont mis en place pour le soutien de la production	- Taux de mécanisation - Superficies aménagées - Superficies aménagées sous maîtrise de l'eau
Programme 2 Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés	930 milliards de FCFA (22%)	La capacité de valorisation des produits agricoles est renforcée pour l'ensemble des acteurs du secteur	- Pourcentage des pertes post récolte dans les cinq filières prioritaires - Quantité de produits transformés
		- Les infrastructures de base sont mises en place pour le soutien de l'accès aux marchés et de l'agro-industrie - La commercialisation des produits agricoles est facilitée	- Nombre de km de pistes agricoles réhabilitées et/ou construits - Augmentation des capacités de stockage et de conservation - Taux d'écoulement des produits agricoles
		Les produits agricoles ivoiriens sont stratégiquement promus sur les marchés régionaux et internationaux	- Valeur des exportations agricoles (total par filière) - Part des produits transformés dans les exportations

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
Programme 3 Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique	194 milliards de FCFA (4%)	La gouvernance du secteur de gestion durable des ressources environnementales est améliorée	- Dispositifs légaux pour la protection de l'environnement renforcés - Les institutions gouvernementales habilitées à la gestion efficace des règlements en vigueur sont renforcées
		La restauration de la couverture forestière est accélérée	Proportion de territoire couverte par la forêt
		- La biodiversité faunique est protégée - Les ressources en eau sont surveillées et gérées de façon efficace - La valorisation durable de l'environnement aquatique est promue auprès des pêcheurs et les aquaculteurs	- Proportion de zones terrestres et maritimes protégées - Baisse du taux de capture des espèces protégées
		La résilience de la production agricole est renforcée	Pourcentage de ménages résilients aux chocs climatiques et météorologiques
Programme 4 Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1084 milliards de FCFA (25%)	Un système complet de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire est effectif	- Volume de réserves alimentaires, - Existence de systèmes d'alerte précoce
		Les ménages ruraux ont accès aux aliments nécessaires en quantité et en qualité	- Niveau de contribution aux programmes d'alimentation scolaire - Diversité nutritionnelle (par genre)
		Les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale	Nombre de ménages agricoles à haute vulnérabilité bénéficiant de transferts sociaux
		Les infrastructures socio-économiques en milieu rural sont développées et / ou renforcées	Contribution à l'accès aux services socio-économiques
		L'agriculture bénéficie d'une communication continue pour promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur des acteurs du secteur	- Taux d'insertion des jeunes et des femmes dans les métiers agricoles - Taux de femmes chef d'exploitations

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
Programme 5 Expansion de l'accès au financement et aux canaux d'investissement privés	640 milliards de FCFA (15%)	La gouvernance du secteur est propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement	Taux d'investissements publics et privés dans le secteur agricole et agro-industriel (valeur, croissance, part de PIB agricole, et dépenses totales)
		Les acteurs du secteur ont un meilleur accès au financement à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils	- Volume et nombre de prêts au secteur agricole - Proportion des PME/PMI agricoles qui bénéficient de financements
		L'ensemble des filières sont engagées dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière	Le nombre de filières qui financent leurs besoins de financement
		L'organisation et la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions sont accélérées	Pourcentage de filières disposant d'une interprofession
Programme 6 Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires	349 milliards de FCFA (8%)	La professionnalisation des agriculteurs est améliorée, à travers la mise en place de cadres de formation complets	Proportion des exploitants formés aux métiers agricoles
		La gouvernance du secteur et l'application des réglementations stimulent un meilleur environnement des affaires et facilitent la participation des acteurs privés dans le développement du secteur	- Nombre de partenariats public-privé (PPP) agricoles entrepris avec succès - Nombre d'entreprises agricoles créées
		La génération de données fiables et la capacité des acteurs institutionnels du secteur pour le suivi et la diffusion des statistiques sont améliorées	Génération et disponibilité d'informations statistiques actualisées sur le secteur agricole
		La valorisation du foncier rural est facilitée par une gestion efficace du processus de sécurisation foncière	- Nombre de certificats fonciers délivrés (dont proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires) - Superficies disposant de certificats fonciers

4.2. INVESTISSEMENTS ASSOCIES

4.2.1 Séquencement des investissements

Une première estimation des coûts associés à chaque programme, implique un investissement de **4325,4 milliards FCFA à couvrir par le secteur public sur la période 2018-2025**. Cette estimation inclut les financements déjà acquis par les quatre Ministères du Secrétariat Technique. Le détail des investissements par intervention est disponible en deuxième partie de ce document, chapitre VIII.

Le budget nécessaire à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du PNIA 2 a quant à lui été estimé à 1,6 milliards FCFA, par l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). A noter que les coûts potentiels liés à l'évolution de la structure de gouvernance (décrite dans le chapitre VI) ne sont pas inclus dans ces estimations.

Les investissements anticipés dans le cadre du PNIA 2 se décomposent comme suit :

- Sur les trois premières années (2018-2020), selon un arrimage étroit avec les investissements prévus par le Plan National de Développement (PND) dans le secteur de l'agriculture - chiffrés dans l'Axe 3 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation »
- Sur les cinq années suivantes (2021-2025), selon un budget prévisionnel qui sera actualisé parallèlement à la programmation (selon le mode de planification agile présenté au chapitre V de ce document)

La figure ci-dessous présente les investissements du secteur associés au PND et au PNIA 2, sur la première période (2018-2020).

Tableau 10 : Investissements PND et PNIA 2 sur 2018-2020

	2018-2020
Investissements prévisionnels du PND pour l'agriculture (en millions de FCFA)	1 516 409
RESULTAT D'IMPACT 2 : l'Agriculture ivoirienne est plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire (*)	1 380 218
RESULTAT D'IMPACT 3: Les productions nationales des ressources animales et halieutiques sont accrues pour satisfaire les besoins nationaux	136 190

(*) détail par année non disponible - Hypothèse d'investissements annuels de même montant

	2018-2020	2021-2025	Total
Investissements prévisionnels du PNIA II (en millions de FCFA)	1 362 328	2 963 084	4 325 412
PROGRAMME 1	300 040	826 163	1 126 203
PROGRAMME 2	327 291	602 880	930 171
PROGRAMME 3	105 087	89 104	194 191
PROGRAMME 4	418 861	665 392	1 084 253
PROGRAMME 5	71 438	569 328	640 765
PROGRAMME 6	139 611	210 218	349 829

4.2.2 Répartition des investissements

Les modélisations effectuées par IFPRI (détaillées précédemment dans le chapitre II de ce document) conduisent à estimer que la mise en œuvre du PNIA 2 nécessitera un investissement total de 12361 milliards de FCFA - soit en moyenne, 1120 milliards de FCFA par an dont 728 milliards d'investissement privé (65%) et 392 milliards d'investissement public (35%).

Ramenés sur la période 2018-2025, l'investissement requis pour l'atteinte des objectifs de Malabo est de 4082 milliards de FCFA pour le secteur public (vs 4325 milliards chiffrés lors de l'estimation des coûts des programmes), et de 7581 milliards de FCFA pour le secteur privé (voir figure ci-dessus).

Pour respecter cette exigence, le gouvernement devra accroître progressivement la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat afin de tendre vers l'atteinte de la cible de Malabo, comme présenté ci-dessous.

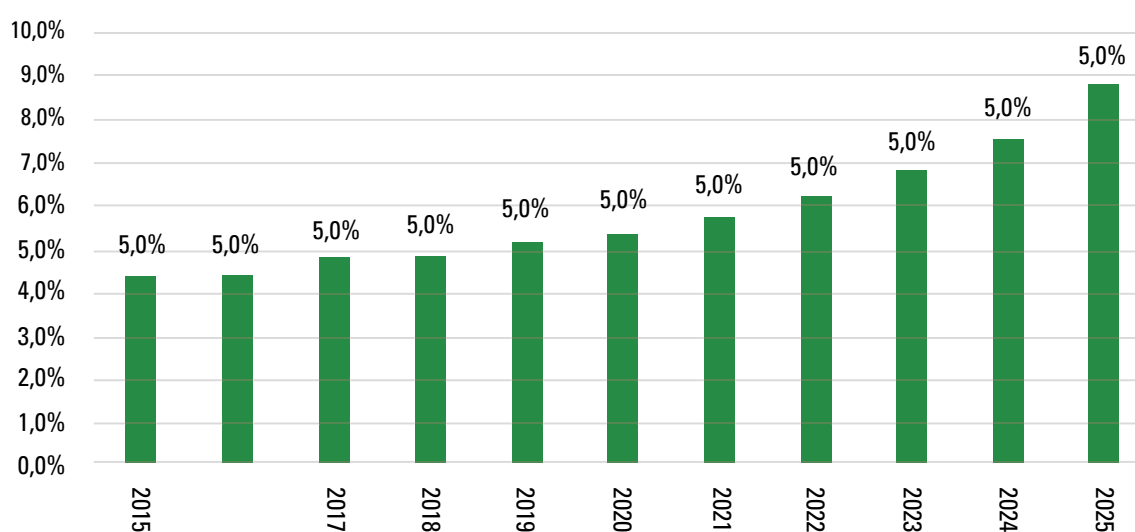


Figure 18 : Evolution de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, Source : Résultats des simulations IFPRI

Il apparaît que la part des dépenses affectée à l'agriculture dans les dépenses publiques totales devra monter progressivement pour atteindre un minimum de 8,8% en 2025.

COMITE D'ADMINISTRATION DU REGIME FRANC (CARF)



Structure technique décentralisée sans personnalité morale créée par décret n°2006-417 du 22 décembre 2006, portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Administration du Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques, tel que modifié par le Décret 2007-71 du 20 février 2007

MISSION

Le CARF a pour missions :

- d'instruire les dossiers des demandes d'agrément au régime franc ;
- d'assurer le suivi de la procédure d'agrément ;
- de contrôler la mise en œuvre du régime franc par les entreprises agréées et de requérir le cas échéant l'intervention des services compétents de l'Etat ;
- d'examiner toute demande d'activités nouvelles ;
- de veiller au respect de la réglementation en vigueur et, le cas échéant de signaler les infractions aux autorités compétentes ;
- de faire des propositions aux autorités compétentes sur toute question ayant trait aux activités des entreprises franches ;
- d'assurer l'intermédiation et la coordination entre les services compétents de l'Etat et les opérateurs économiques du secteur de la transformation des produits halieutiques ;
- de réguler le système du régime franc en veillant notamment à la simplification et à l'efficacité des opérations douanières et fiscales y afférentes.

HISTORIQUE

Le secteur de la transformation des produits halieutiques joue un rôle important dans l'économie ivoirienne. Malheureusement, l'industrie thonière a connu d'énormes difficultés qui ont été accentuées par les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire.

En vue d'impulser une nouvelle dynamique au secteur de la transformation des produits halieutiques, l'Etat Ivoirien a institué le Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques (REFTPH) par l'adoption de la loi n°2005-556 du 02 décembre 2005

DOMAINES DE COMPETENCES

Promotion des exportations des produits de pêche ayant subi une transformation à caractère industriel – Favorisation de la création d'emploi directs et indirects – Accroissement de la compétitivité et de la rentabilité des industries locales de transformations des produits de la pêche notamment les conserveries – Favorisation des investissements dans le secteur de la transformation industrielle des produits de la pêche – Favorisation du transfert de technologie.

CONTACTS

Contact téléphonique : (+225) 21 24 63 32 ; Fax : (+225) 21 24 63 24

Contact électronique : dattejacques@gmail.com ; kouamange5@yahoo.fr; ndapacome@gmail.com

Adresse géographique : Abidjan -Treichville, Rue des Pêcheurs face Gendarmerie du Port - Zone portuaire,

ZOO NATIONAL D'ABIDJAN



Service rattaché au Ministère des Eaux et forêts créé en 1972 par Acte de vente du TF N° 16862 Livret Foncier de Bingerville ; DA N°Val : 29 P : 199 N° 1588 du 24 juin 1972



MISSION

Le Zoo National d'Abidjan a les missions suivantes :

- Divertissement et éducation environnementale des populations en général et des tous petits en particulier ;
- Conservation des espèces animales de la faune sauvage locale et parfois exotique ;
- Rôle tampon dans le contrôle et la maîtrise des maladies zoonotiques (maladies communes à l'homme et à l'animal ; exemple : fièvre hémorragique d'Ebola) ;
- Appui à la recherche scientifique à travers les facilités accordées aux étudiants et chercheurs pour des travaux de mémoire et de thèse.

HISTORIQUE

La ménagerie privée de la famille Chollet créée dans les années '50 est rachetée par l'Etat de Côte d'Ivoire en 1972 et renommée « Zoo National d'Abidjan » en 1973. Coût du rachat : 75 millions de F CFA.

DOMAINES DE COMPETENCES

Conservation de la biodiversité - Education environnementale - Ecotourisme

CONTACTS

Contact téléphonique : + 225 20 01 07 07 / + 225 20 29 74 02

Adresse géographique : Abidjan, Cocody, Angle Axe Plateau Dokui/Axe Carrefour Duncan

Site web : www.zooabidjan.ci - **Facebook :** Zoo National d'Abidjan



V.

GOUVERNANCE

5.1. ENJEUX ET OBJECTIFS

La gouvernance joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des stratégies nationales notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une feuille de route nationale sur un ensemble de territoires présentant des caractéristiques différentes, impliquant un nombre important et une diversité de parties prenantes. Un dispositif de gouvernance adapté permet en effet de clarifier les rôles, responsabilités et interrelations entre ces parties prenantes.

Cinq facteurs clés de succès garantissent l'efficacité du dispositif de gouvernance d'une stratégie agricole nationale, et seront requis dans le cadre du PNIA 2 de Côte d'Ivoire :

- La **synchronisation** de sa mise en place effective, avec le **début** de la mise en œuvre de la stratégie nationale
- **Une légitimité, au travers d'un ancrage juridique** assurant : (i) une certaine stabilité face aux changements politiques potentiels, (ii) un caractère exécutoire
- **Un pouvoir catalytique**, à travers la recherche de simplicité dans les processus de mise en œuvre
- **Un caractère fédérateur** à travers : (i) l'implication de différentes parties prenantes (secteurs public et privé, OPA, et société civile), et (ii) la synergie entre acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et ceux de secteurs associés (commerce et industrie, infrastructures économiques, finance, éducation, santé etc.)
- **La mise en place de mécanismes de capitalisation** des leçons tirées, tout au long du processus de mise en œuvre.

Le dispositif de gouvernance du PNIA 2 intègre ces cinq facteurs clés de succès, proposant un cadre de planification, de programmation, et de suivi-évaluation qui soit cohérent aux niveaux national et local, et inclusif des différents types d'acteurs impliqués dans le secteur.

5.2. CADRE DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Tout au long de la période du PNIA 2, il s'agira de s'appuyer sur des entités à la fois nationales et régionales pour assurer l'efficacité des activités de planification stratégique et de mise en œuvre. La première génération du PNIA (PNIA I) s'est appuyée sur un dispositif national de gouvernance, défini spécifiquement pour sa mise en œuvre et son suivi. Ce dispositif était composé d'un Comité National de Pilotage (CNP) veillant au respect des orientations stratégiques du PNIA I, d'un Secrétariat Technique en charge de la planification, la programmation et le suivi des programmes et projets, et de trois cadres de concertation- l'un dédié au secteur privé, l'un aux OPA et à la société civile, le troisième aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Un dispositif de gouvernance similaire est recommandé pour le PNIA 2 – intégrant deux principales nouvelles dispositions, en réponse aux besoins relevés lors du bilan du PNIA I et des ateliers : (i) l'extension et adaptation de ce dispositif au niveau local, et (ii) la mise en place de mécanismes favorisant l'innovation et l'agilité dans la programmation, face aux évolutions de l'environnement et du secteur.

De manière générale, le dispositif de gouvernance au niveau local serait parallèle à celui défini au niveau national – avec la présence d’une entité jouant un rôle de pilotage, d’une entité technique, et de plateformes de concertations. La proposition de ce dispositif « miroir » reflète la volonté forte d’aller dans ce sens, exprimée par une majorité d’acteurs locaux rencontrés lors des ateliers de formulation du PNIA 2.

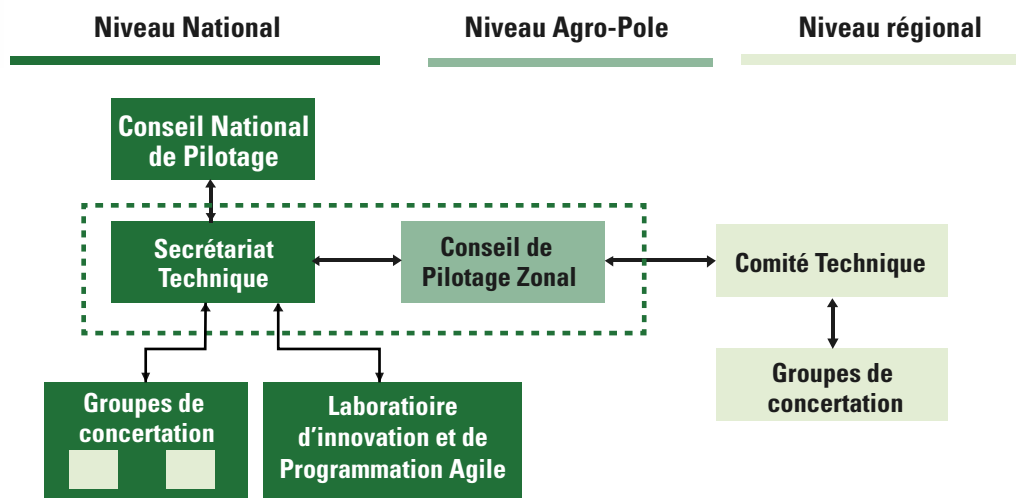


Figure 19 : Aperçu du dispositif de gouvernance du PNIA 2

Ainsi, au niveau **national**, quatre organes de gestion appuieront les activités de planification et de programmation du PNIA 2. Il s’agit du Conseil National de Pilotage, du Secrétariat Technique, des groupes de concertations, et du Laboratoire d’Innovation et de programmation Agile qui sont garants de la cohérence avec les priorités du secteur, de l’intégration des besoins évolutifs des parties prenantes, et d’une communication efficace sur l’impact et le progrès du PNIA 2.

Au niveau **local**, et plus particulièrement au niveau Pôle de Développement Agricole Intégré, un conseil de pilotage guidera la planification du développement sectoriel des zones. Au niveau plus granulaire des régions, deux organes régionaux guideront la mise en œuvre des projets, et assureront un suivi efficace des activités sur le terrain.

5.2.1 Niveau national

Conseil National de Pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA I, le Conseil National de Pilotage (CNP) avait pour principal objectif de veiller au respect des orientations stratégiques du Programme. Cet organe était composé de représentants des trois Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral à cette époque (MINAGRI, MIRAH et MINEF), des représentants des ministères en charge de l’environnement, de la santé, du plan, de l’économie, du budget, du commerce, de l’industrie, de l’intégration, des représentants du secteur privé, des OPAs et de la société civile¹³. Le bilan du PNIA I a cependant relevé que le CNP n’avait pas joué le rôle qui lui était dévolu, et n’avait pas siégé à la fréquence prévue.

Le maintien d’un CNP aux missions et responsabilités similaires est proposé pour le PNIA 2 – mettant néanmoins l’accent sur deux facteurs clés de succès : (i) la mise en place effective du CNP dès le début de la mise en œuvre du PNIA 2, et (ii) la mise en place de mécanismes de représentation nécessaires à la participation active des différents acteurs siégeant au CNP.

¹³ Arrêté no. 144 /PM/CAB du 9 avril 2013 portant créations, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion du PNIA

Ainsi, tout comme pour le PNIA I, le CNP aurait pour missions et objectifs de :

- Veiller au respect des engagements pris par l'Etat dans le cadre des ODD ;
- Assurer le bon alignement du PNIA au PND, dans sa mise en œuvre
- Veiller au respect des orientations du PNIA 2, lors des activités de planification stratégique
- Appuyer la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PNIA 2 y compris les ressources internes (cf. engagement de Maputo d'allouer 10% du Budget National au secteur agricole)
- Œuvrer à lever les contraintes relatives à la mise à disposition des ressources financières de l'Etat et des PTF
- Valider les plans de travail et les budgets annuels
- Valider les rapports périodiques de suivi, et autres documents produits par le Secrétariat Technique
- Assurer la veille stratégique du secteur pour mise à jour éventuelle des orientations à mi-parcours
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation nationale.

Le CNP sera présidé comme pour le PNIA I par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

Secrétariat Technique

Comme ce fut le cas dans le cadre du PNIA I, le Secrétariat Technique (ST) aura pour mission l'appui opérationnel à la coordination du PNIA 2.

Dans ce rôle, le ST apportera un appui opérationnel aux Directions de la Planification de chaque Ministère directement impliqué dans le processus de mise en œuvre du PNIA 2 : le MINADER, le MIRAH, le MINEF et le MINSEDD. Dans ce cadre, il sera opportun d'harmoniser les procédures de planification et de programmation des projets entre les quatre Ministères, et d'outiller les Directions de la Planification pour la conception de projets conformes au cadre du PNIA 2.

De manière plus spécifique, les responsabilités du Secrétariat Technique seront les suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations du CNP
- Planifier, programmer et coordonner les activités du PNIA annuellement
- Veiller à la cohérence des interventions des parties prenantes
- Harmoniser la planification et la programmation des projets du PNIA 2
- Initier et appuyer le processus d'identification des projets d'investissement à réaliser avec les PTF
- Réaliser les études nécessaires, préalables à la programmation de projets
- Appuyer la mise en œuvre nationale du PNIA 2 à travers le soutien des directions de planification ministérielles
- Assurer le suivi-évaluation global du PNIA 2 au niveau national (sur la base des évaluations ministérielles)
- Elaborer les documents à soumettre à l'approbation du CNP, notamment le budget, les rapports sur l'état de mise en œuvre du PNIA, les programmes annuels prioritaires, les rapports de suivi-évaluation
- Assurer la communication sur les réalisations du PNIA 2.

Cadres de concertation nationale

L'objectif des cadres de concertation nationale sera d'assurer la participation des différentes parties-prenantes dans la gestion du secteur, et l'alignement des interventions entre ces parties. Ces cadres de concertations seront des groupements multi-acteurs, organisés selon des thèmes spécifiques émergeant comme clés pour le développement du secteur, pour lesquels des partenariats multi-acteurs sont indispensables. A noter que les thématiques de ces cadres pourront évoluer tout au long de la période de la mise en œuvre du PNIA 2, selon les intérêts et besoins des différentes parties-prenantes impliquées.

A la différence du PNIA I où ces cadres de concertation étaient organisés par type de partie prenante (secteur privé, PTF, OPA et société civile), ceux du PNIA 2 seront organisés par thème stratégique au développement du secteur. Ces cadres de concertation prendront ainsi la forme de groupements agiles (c'est-à-dire flexibles et limités dans le temps), multi-acteurs, organisés capables de générer des discussions et collaborations fructueuses autour de chacun des thèmes stratégiques. Deux critères justifieront le choix de ces thèmes : leur caractère clé pour le développement du secteur et l'atteinte des objectifs de développement social, et/ou leur caractère transversal, nécessitant la mobilisation de partenariats multi-acteurs.

Ce changement vise à optimiser un processus de concertation qui s'est avéré peu actif lors du PNIA I, selon l'exercice de bilan conduit – les PTF étant le seul groupe ayant effectivement organisé des rencontres comme prévues dans le dispositif de gouvernance, en inscrivant celles-ci dans un mécanisme plus général de dialogue qui préexistait entre

Partenaires Techniques et Financiers.

Les cadres de concertation auront la responsabilité de :

- Promouvoir le dialogue entre types d'acteurs
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir
- Participer au contrôle de l'efficacité des programmes et interventions du PNIA 2
- Identifier les contraintes inhérentes à l'exécution des programmes autour d'une ou plusieurs thématiques, et proposer des réajustements
- Assurer l'alignement entre le PNIA 2 et les projets des acteurs non-gouvernementaux, et promouvoir la collaboration multi-acteurs.

Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile

Le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile est un organe consultatif, qui sera sollicité au besoin par le ST PNIA, notamment lors de la planification annuelle « glissante » fondée sur les preuves. Il appuiera ainsi le ST PNIA, afin que le PNIA réponde aux besoins évolutifs du secteur et intègre en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets. La nouveauté notable du PNIA 2 par rapport au PNIA 1, est que ce Laboratoire tout en facilitant la planification des projets et programmes découlant du PNIA 2, offrira l'opportunité de réajustement des projets et potentiellement des programmes du PNIA 2. Cet exercice reposera avant tout sur la capitalisation des acquis qui découle des enseignements du suivi-évaluation du PNIA 2, et d'une veille des innovations dans le secteur. Le développement des connaissances porterait essentiellement sur le contenu des programmes. Le Laboratoire aura spécifiquement les objectifs suivants :

- **Favoriser une meilleure compréhension des interventions efficaces** - en réalisant des analyses et évaluations complémentaires à celles menées par les Ministères (au niveau intersectoriel par exemple, ou au niveau des Pôles de Développement Agricole Intégré), et en s'appuyant sur des études de cas internationales.
- **Faciliter la collaboration entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux** - en créant un espace interactif pour le partage de connaissances, et une « vitrine » pour les succès menés en commun par les acteurs du secteur.
- **Catalyser l'innovation aux niveaux stratégique et opérationnel** - en renforçant les mécanismes d'utilisation des connaissances au service d'une programmation fondée sur des preuves.

Pour atteindre ces objectifs, le Laboratoire sera composé de professionnels de l'innovation et de la conduite du changement. Cette équipe dédiée interviendra en appui à la mise en œuvre du PNIA 2 et à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien. Les compétences clés de cette équipe seront :

- Une forte connaissance de l'environnement socio-économique ivoirien, de son secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de ses enjeux environnementaux
- Un réseau de contacts de parties prenantes actives dans le pays, notamment dans le domaine de l'innovation
- Une expérience en gestion du changement et en exécution de stratégies dans des environnements complexes.

En synthèse, le Laboratoire jouera un rôle essentiel en tant que principale fonction de consultation dans la structure de gouvernance du PNIA 2.

5.2.2 Niveau Pôle de Développement Agricole Intégré

Comité ad'hoc de Pilotage Zonal

Le pilotage des stratégies zonales et des activités de planification au niveau des Pôles de développement agricole intégrés sera effectué au niveau des Comités ad'hoc de Pilotage Zonaux (CPZ). Le Comité ad'hoc aura une mission similaire à celle du CNP-savoir le pilotage de la mise en œuvre du PNIA 2 dans la zone.

De manière plus spécifique, il s'agira pour le CPZ d'assurer les rôles et responsabilités suivants :

- Veiller au respect des orientations stratégiques du PNIA 2 au niveau zonal
- Assurer les activités de planification du PNIA 2 au niveau zonal, en coordination avec le Secrétariat Technique
- Appuyer la recherche de financement pour la mise en œuvre du PNIA au niveau zonal
- Valider les plans de travail annuels et budgets des comités techniques régionaux associés
- Valider les rapports périodiques de suivi et tout autre document produits par les comités techniques régionaux associés
- Assurer la veille stratégique du secteur (aux niveaux zonal et régional) en vue de la mise à jour éventuelle des orientations des Pôles de Développement Agricole Intégré à mi-parcours ;
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation régionaux.

Les Comités ad'hoc de pilotage zonaux seront composés des représentants du MINADER, du MIRAH, du MINSEDD et du MINEF et des représentants des principaux Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets de la zone – tels que les Ministères en charge de la Santé, de l'Industrie et des Mines, et de l'Enseignement ; le Corps Préfectoral, le Conseil Régional ; et les représentants régionaux des signataires du Pacte National du PNIA 2. La sélection des représentants ministériels se fera sur la base de critères définis par le Secrétariat Technique au niveau national.

5.2.3 Niveau Régional

Comité Technique ad'hoc

Les Comités Techniques ad'hoc serviront d'organes d'appui technique à la mise en œuvre, au financement, et au suivi-évaluation des programmes dans les régions. Ces comités joueront le rôle du S au niveau régional avec un accent sur la mise en œuvre des projets.

Les Comités Techniques ad'hoc seront composés de représentants régionaux des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIA 2 (Directions Régionales du MINADER, du MIRAH, du MINEF et du MINSEDD de la région), des collectivités territoriales, et des représentants des bénéficiaires et autres partenaires de mise en œuvre tels que les OPAs, la société civile, et le secteur privé. La sélection des représentants se fera sur la base des critères établis par le Comité ad'hoc de Pilotage Zonal.

Ces comités auront pour responsabilité de :

- Intégrer les projets du PNIA 2 au niveau des Plans de Travail Annuels (PTA) régionaux
- Appuyer la recherche de financement des projets au niveau régional
- Coordonner le financement des projets au niveau régional
- Appuyer la mise en œuvre des projets au niveau régional, par l'identification et la résolution de problèmes
- Assurer le suivi des projets sur le terrain et l'évaluation du PNIA 2 au niveau régional (sur la base du suivi-évaluation des projets).

Groupes de concertation régionaux

Pour la promotion du dialogue multi-acteurs au niveau régional, des cadres de concertation seront organisés de manière ad hoc selon les thématiques clés émergeant dans la région. La plupart de ces thématiques seront liées aux projets mis en œuvre au niveau local, ou extraites du PNIA 2 eu égard à leur pertinence pour la région.

5.3. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Capitalisant sur les leçons du bilan du PNIA I, la stratégie de suivi et d'évaluation proposée pour le PNIA 2 aura deux principaux objectifs : (i) le suivi et l'évaluation opérationnels des projets lancés pendant la période, (ii) le suivi et l'évaluation stratégique de la mise en œuvre des programmes, soit de l'impact global du PNIA. Cette stratégie s'appuiera sur le dispositif de suivi-évaluation défini tant au niveau national que régional lors du PNIA I. Des ajustements pour en faciliter le fonctionnement effectif ainsi que des moyens à la mesure des ambitions de suivi du Programme seront prévus. La conduite d'évaluations externes des projets en temps opportun, nécessite en particulier d'être sécurisée. Deux approches pour réaliser ces évaluations externes vont être envisagées : soit au travers de l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée aux missions effectuées sur le terrain, pour chacune des Directions en charge de l'Evaluation des quatre Ministères ; soit une adaptation du processus actuel de financement de ces missions ; l'objectif étant d'assurer une plus grande autonomie vis-à-vis des structures en charge des projets évalués. Enfin, un système de collecte et de transmission de données des structures régionales aux organes nationaux serait nécessaire pour faire le lien entre le suivi-évaluation des projets (souvent transversaux aux programmes) et le suivi-évaluation par programme.

5.3.1 Suivi et évaluation des projets

Le but des évaluations projet serait de deux ordres : (i) produire des données officielles et fiables sur le niveau de réalisation et d'impact des projets menés par les acteurs, tels que les structures sous-tutelles, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONG, etc. ; (ii) avoir une meilleure connaissance des interventions les plus efficaces sur le terrain, et identifier les modifications nécessaires pour une meilleure mise en œuvre des interventions.

Une mise en œuvre réussie de ce dispositif impliquera la mise en place d'une méthodologie uniforme pour la collecte et l'analyse des données des projets. Il s'agira d'abord d'établir une grille commune d'indicateurs, permettant de suivre l'évolution des programmes du PNIA 2, ensuite un mécanisme d'utilisation des indicateurs pertinents de cette grille dans l'évaluation des projets. Les projets auront la latitude de considérer des indicateurs additionnels qui leur seront spécifiques – mais les indicateurs minimaux serviront de base commune pour faire le lien avec les programmes. Un système de partage des données, à l'instar du SSE-PVM défini par le MINADER pendant la mise en œuvre du PNIA I, facilitera le rapportage régulier des indicateurs projets grâce aux contributions des acteurs sur le terrain et des organes de gestion régionaux. Ceci implique d'une part de définir un tel système au niveau de chaque Ministère, d'autre part de prévoir le budget nécessaire à son opérationnalisation. Enfin, les Comités Techniques régionaux, avec l'appui des agents de ReSAKSS, exploiteront les données collectées et évalueront l'impact des projets au niveau régional.

Tableau 11 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation des projets du PNIA II au niveau des projets

Acteurs	Catégorie d'acteurs				Responsabilités et rôles	Echelles d'actions
	Fournisseurs de données	Collecteurs de données	Gestionnaire du SSE*	Utilisateur de l'information		
Comité Technique		✓	✓		- Elaboration des supports de collecte - Collecte des données - Validation des données - Evaluation du PNIA II au niveau régional (sur base des données des projets) - Transmission des données et évaluations aux organes nationales	• Régionale
Directions Départementales (MIDER, MIRAH, MINEF, MINSEDD)		✓			- Collecte des données - Consolidation des données - Validation des données - Exportation des données - Transmission des données	• Régionale
Structures sous-tutelle, Secteur privé, interprofessions, Projets et programme, ONG, PFT, Collectivités territoriales etc.	✓			✓	- Production des données - Contrôle de qualité des données - Consolidation des données - Exportation des données - Transmission des données	• Régionale

*Système de suivi-évaluation (basé sur le système de suivi-évaluation du PNIA I Version MINAGRI (SSE-PVM)).

5.3.2 Suivi et évaluation stratégique

Selon le cadre de suivi-évaluation proposé, l'évaluation stratégique du PNIA 2 correspond au suivi-évaluation des programmes, sous la responsabilité du **Secrétariat Technique**. Elle s'appuiera sur les résultats du suivi des projets (à la fois les données et les évaluations) afin d'évaluer l'efficacité des programmes, et l'impact du PNIA 2 dans son ensemble. Ceci implique un exercice de cartographie préalable, permettant de lier les indicateurs des évaluations projets à ceux de suivi des programmes - d'où l'importance de la grille d'indicateurs standards évoquée précédemment.

Ces évaluations au niveau des programmes permettront de tirer les leçons apprises à travers la mise en œuvre du PNIA 2 dans différentes régions, au travers de divers projets - et ce de manière continue et exhaustive. Elles serviront de base aux réorientations stratégiques, aux réalignements des programmes, et aux modifications éventuelles des mécanismes de coordination du PNIA 2. Pour ce faire, en plus des agents existants tels que décrits dans le SSE-PVM, l'évaluation stratégique du PNIA 2 sera soutenue par le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile, et par les agents ReSAKSS. Avec le soutien de ces agences, le PNIA 2 bénéficierait d'au moins une revue conjointe annuelle, et de deux revues stratégiques biennales.

Tableau 12 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation du PNIA II au niveau des programmes

Acteurs	Catégorie d'acteurs				Responsabilités et rôles	Echelles d'actions
	Fournisseurs de données	Collecteurs de données	Gestionnaire du SSE*	Utilisateur de l'information		
Secrétariat Technique du PNIA II			✓	✓	- Définition des outils généraux de suivi-évaluation - Validation du système de suivi-évaluation - Veille stratégique des programmes sur base des évaluations	• Nationale
Agents ReAKSS				✓	- Appui à la capacité de suivi-évaluation des acteurs nationaux et régionaux - Conduite de la revue conjointe annuelle et les revues stratégiques biennales du PNIA II	• Nationale et régionale
Laboratoire d'innovation et de programmation agile				✓	- Suivi des indicateurs globaux du PNIA II - Evaluation de la mise en œuvre des programmes sur base des évaluations des DGPS - Fourniture de recommandations au ST sur la revue des programmes fondée sur des preuves	• Nationale
Directions Général de planification et Stratégie (NINADER, MIRAH, MINEF, MINSEDD)	DEP		✓		- Elaboration des supports de collecte de données - Consolidation des données régionales - Elaboration des supports d'exportations des données (tableaux de bord) - Analyse et traitement des données et évaluations régionales - Redaction des rapports des projets / programmes ministériels - Diffusion de l'information	• Nationale

*Système de suivi-évaluation (basé sur le système de suivi-évaluation du PNIA I Version MINAGRI (SSE-PVM)).

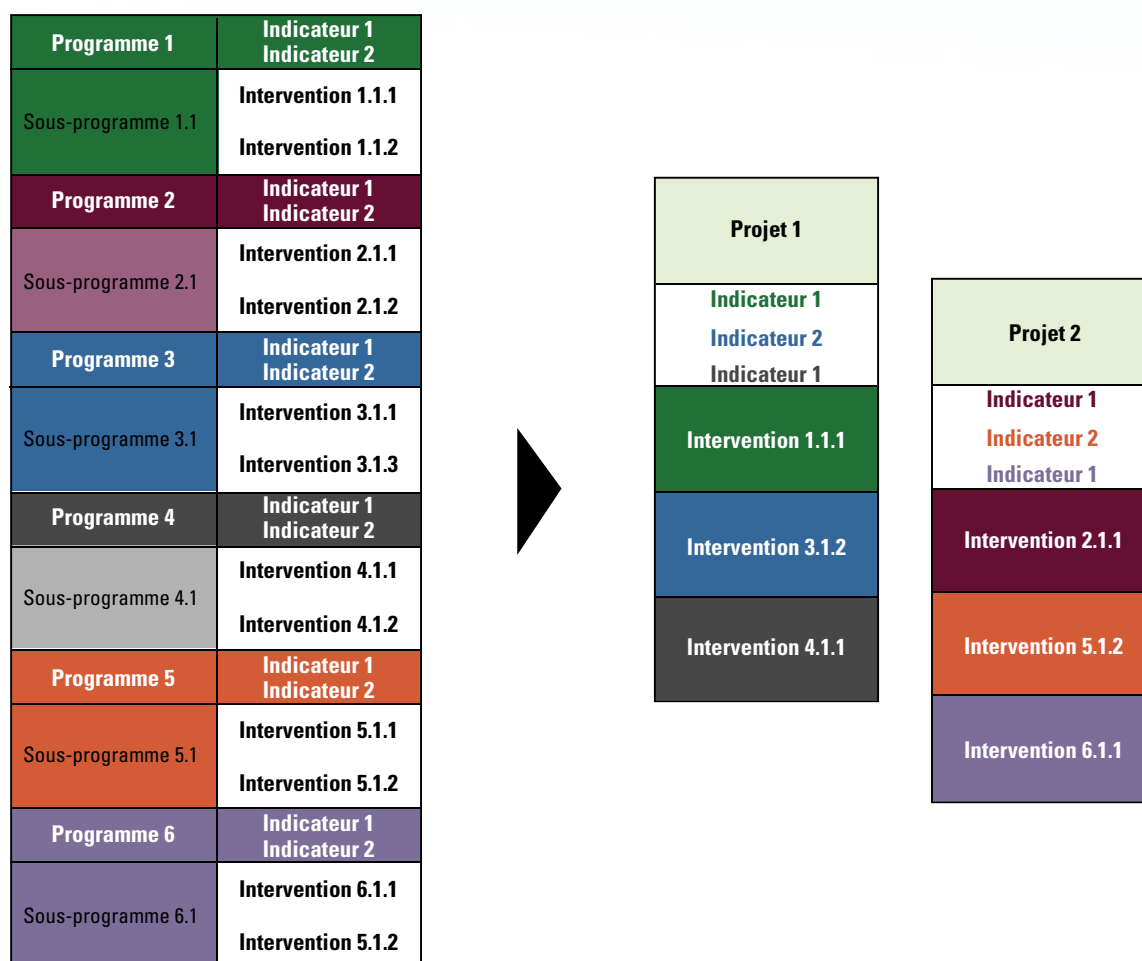
5.4. RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION DE PROJETS

5.4.1 Alignement des projets au niveau du cadre logique

Dans ce nouveau dispositif, le projet sera l'outil de base de mise en œuvre des programmes du PNIA 2 - qu'il soit mené par l'Etat, le secteur privé et/ou les PTF. Ce mécanisme nécessitera une harmonisation des projets en cours, et des nouveaux projets autour des programmes définis dans le cadre général du PNIA 2 - ce afin de suivre tant au niveau micro que macro le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Cette harmonisation sera obtenue par l'alignement des projets sur un cadre logique standardisé, afin que chaque projet soit la déclinaison et compilation d'activités identifiées au niveau du PNIA 2. Ainsi, chaque projet sera-t-il lié au PNIA 2 à deux niveaux : (i) lien entre les activités du projet et les activités proposées dans le PNIA 2 ; et (ii) lien entre les résultats attendus du projet et les indicateurs des programmes du PNIA 2. Les outils facilitant cet exercice seront développés par le ST (avec l'appui des Directions de l'Evaluation des différents Ministères), qui auront également pour rôle de sensibiliser et de surveiller l'adhésion à ce processus.

Tableau 13 : Aperçu l'articulation entre les programmes, interventions et projets du PNIA 2



5.4.2 Intégration de mécanismes favorisant la pérennisation des projets

Le PNIA 2 est également l'occasion d'ancrer un certain nombre de bonnes pratiques, permettant d'assurer la pérennisation des projets. Le dispositif du PNIA I n'avait en effet pas prévu de mécanisme explicite permettant la pérennité des impacts positifs des projets au-delà de leur périmètre limité, tant temporel que financier. Le bilan du PNIA I a par exemple fait ressortir le besoin d'une stratégie d'appropriation progressive des activités des projets par les bénéficiaires, pour assurer un partage progressif des connaissances engrangées par les unités de coordination, et une continuité de l'impact. Dans le cadre du PNIA 2, cette question de pérennité de l'impact sera abordée dans deux cadres : (i) gouvernance globale décrit ci-dessous et (ii) modalités de mise en œuvre des projets avec le secteur privé.

Dans le cadre de gouvernance globale des projets, une meilleure pérennisation pourra être assurée par la mise en place de circuits de partage de l'information entre projets. La décentralisation de la mise en œuvre du PNIA 2 est essentielle à cet égard. En effet, la relation étroite entre l'équipe centrale de gestion d'un projet et les DR/DD en charge de la mise en œuvre a été citée comme un élément important de succès de pérennisation, car permettant la mise en place de circuits d'information entre les différents acteurs impliqués. Le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile pourra également jouer un rôle important dans la diffusion des connaissances et nouvelles technologies prometteuses identifiées dans le cadre de projets en fin de cycle, vers d'autres projets en cours ou sur le point d'être lancés. Ces connaissances peuvent être relatives à de nouvelles techniques de production ou de transformation, de nouvelles variétés de semences, ou encore des processus innovants de gouvernance et de gestion de projets.

Enfin, une forte implication du secteur privé local restera nécessaire afin de permettre aux communautés locales et bénéficiaires de s'approprier les projets. Il sera important à ce titre de promouvoir des partenariats avec les acteurs du secteur privé local dans la mise en œuvre de chaque projet. Ces partenariats prendront la forme d'agréments pour la fourniture de services ou matériels nécessaires aux projets, de vulgarisation de nouvelles techniques ou encore de développement des capacités des acteurs privés. En promouvant l'implication du secteur privé local dans la mise en œuvre des projets, le PNIA 2 assurera la création d'un dispositif de gouvernance agricole enraciné dans le tissu économique au niveau territorial, générant de nouvelles opportunités d'emplois et facilitant la pérennité des activités au-delà de la période des projets.

5.5. STRATEGIE DE COMMUNICATION

5.5.1 Enjeux et objectifs de la stratégie de communication du PNIA 2

Enjeux de communication pour le PNIA 2

Au cours de l'évaluation de la première génération du Programme National d'Investissement Agricole, le volet communication a été identifié comme axe majeur d'amélioration cité quasi-systématiquement par tous les types d'acteurs. Trois observations principales ont été relevées :

- Des divergences de compréhension au niveau du champ couvert par le PNIA I, et de ses objectifs - ce, aussi bien au sein des Ministères directement impliqués dans sa mise en œuvre, qu'au niveau des autres parties prenantes
- Des divergences de compréhension au niveau des rôles et responsabilités de chacun des acteurs, depuis la définition du PNIA I à sa mise en œuvre
- Un manque d'informations généralisé quant à l'impact de PNIA I - notamment auprès du grand public, et de ses bénéficiaires.
- Au-delà de ce bilan, l'importance de conduire une campagne d'information et de sensibilisation dédiée aux PNIA de seconde génération est également soulignée par la Commission de la CEDEAO.

La communication constitue ainsi un élément central pour la mise en œuvre réussie du PNIA 2 de Côte d'Ivoire. Les enjeux sont triples, pour atteindre un fort niveau d'adhésion et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (qu'elles aient ou non participé au processus de formulation de la stratégie) :

- **Inform**er sur les ambitions du PNIA 2 à horizon 2025, ainsi que sur l'état d'avancement des réalisations, de manière continue
- **Sensibiliser** les acteurs impliqués - et notamment les bénéficiaires cibles – aux cadres institutionnels en vigueur, aux nouvelles opportunités du secteur, et aux mesures prises en réponse à leurs besoins
- **Engager** l'ensemble des parties prenantes du secteur à participer pleinement à la mise en œuvre du PNIA 2, et à en devenir des ambassadeurs aux échelles locale, nationale et internationale.

Objectifs de communication autour du PNIA 2

Compte tenu des enjeux précédemment identifiés, quatre objectifs principaux se dégagent spécifiquement pour la stratégie de communication du PNIA 2. Il s'agit de :

1. Diffuser une vision partagée des objectifs du PNIA 2
2. Clarifier des rôles et responsabilités de chaque type d'acteur impliqué dans la mise en œuvre du PNIA 2
3. Apporter le soutien nécessaire aux décisions d'investissements dans le secteur
4. Informer un large public sur les réalisations et l'impact du PNIA 2.

Ces objectifs serviront de fil directeur dans la définition des messages et moyens de communication associés à chaque étape de la mise en œuvre du PNIA 2. De la phase de mobilisation des ressources au suivi-évaluation des projets, la communication sur le PNIA 2 sera centrale, comme l'illustre la figure ci-dessous.

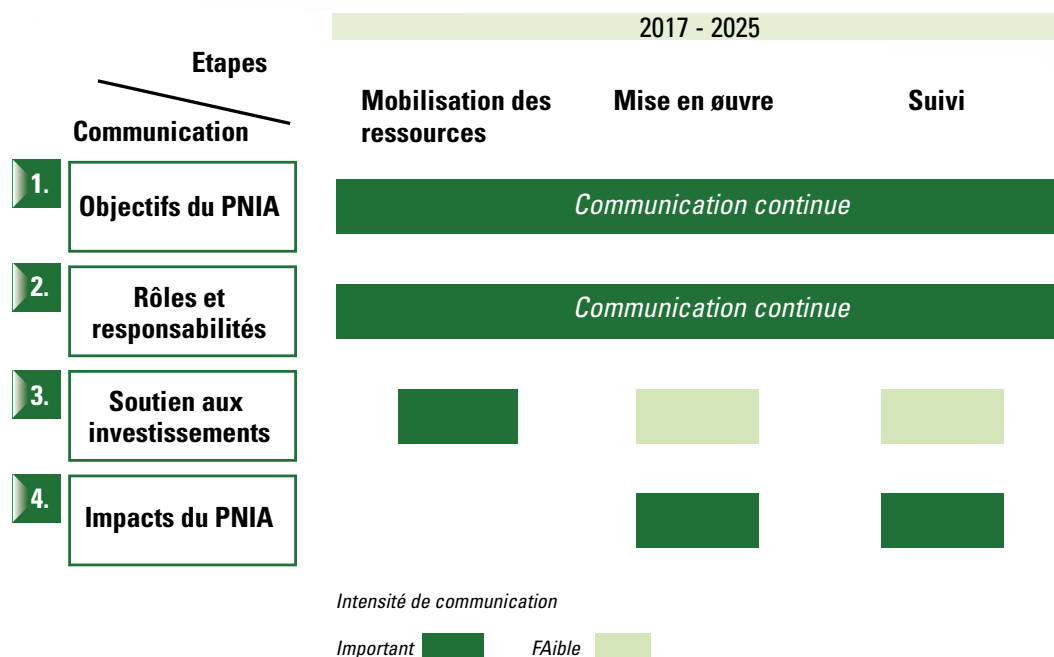


Figure 20 : Principales phases de communication et de mise en œuvre du PNIA 2

5.5.2 Cartographie de l'audience cible de la communication autour du PNIA 2

Au vu des objectifs de communication autour du PNIA 2, sept catégories de parties prenantes seront ciblées : les représentants du secteur public, du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles (OPA) internationales et nationales, de la société civile, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des instituts de recherche et développement, et enfin le grand public.

La Figure ci-dessous détaille chacune de ces catégories d'acteurs ciblés pour la communication autour du PNIA 2.

Au niveau des acteurs du secteur public, il sera important d'adapter les messages et canaux de communication aux trois sous-groupes cibles : (i) les acteurs sous-régionaux incluant les représentants de l'UEMOA et de la CEDEAO ; (ii) les acteurs nationaux incluant les quatre Ministères directement et indirectement impliqués dans la mise en œuvre des projets du PNIA 2, ainsi que les agences gouvernementales pertinentes ; (iii) les acteurs territoriaux, notamment les Directions Régionales et Départementales, le corps préfectoral, et les collectivités locales.

Tableau 14 : Aperçu des acteurs cibles pour les communications autour PNIA 2

Catégorie	Composition (non exhaustive)
Représentants secteur public	Au niveau sous-régional - Commission CEDEAO (Département Agriculture, Environnement, Ressources en Eaux) - Commission de l'UEMOA (Département Sécurité Alimentaire, Agriculture, Mines, Environnement)
	Au niveau national - Ministères impliqués dans le PNIA (dont entités sous tutelle) - Autres Ministères associés (Nutrition, finance, protection sociale, emploi, jeune, recherche et formation etc.) dont comités du PNIA - Autres structures partenaires : CEPICI, CCESP, CN-PPP etc.
	Au niveau territorial - Représentations ministérielles au niveau territoire (DR/DD) - Préfets - Elus des collectivités locales (maires, conseils régionaux etc.)
Représentants secteur privé	- PME agricoles - Organisations patronales - Organisations professionnelles du secteur financier (Banques, Fonds, IMF, assurances) - Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) - aux niveaux national et international	- Organisations socioprofessionnelles nationales (agriculteurs, éleveurs, pasteurs, pêcheurs exploitants forestiers, transformateurs, distributeurs, femmes, jeunes, etc.) - Réseaux régionaux d'organisations socioprofessionnelles (Agriculture, Elevage, Pastoralisme, Genre dont femmes et Jeunes) - Société civile nationale intervenant dans le secteur et le monde rural
Société civile	- ONG - Associations - Convention de la société civile
Partenaires techniques et financiers (existants et cibles)	- Bailleurs bilatéraux, multi-latéraux, internationaux - Fondations etc. - Institutions Internationales (IFPRI, Secrétariat CSAO/OCDE) - Institutions Scientifiques et Techniques régionales (CILSS, CORAF, AfricaRice)
Entités de recherche et développement	- Universités nationales disposant de curricula intéressant le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Centres de recherche agronomique, zootechnique, halieutique, forestière et environnementale - Agences de développement et conseil du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
Grand public	- Media / Journalistes - Population ivoirienne

5.5.3 Modalités de mise en œuvre de la stratégie de communication

Gouvernance de mise en œuvre de la stratégie de communication

La mise en œuvre d'une stratégie de communication efficiente pour le PNIA 2 nécessitera une structure de gouvernance qui soit adaptée aux enjeux. La figure ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance prévue, et des responsabilités de chaque acteur.

La gestion globale de la stratégie relèvera de la responsabilité du Secrétariat Technique, qui supervisera la définition des messages clés afférant au PNIA 2. Un cabinet de communication externe sera engagé pour développer les outils de mise en œuvre de la stratégie de communication – tels qu'un site internet dédié, des billets infographiques, et des vidéos promotionnelles ou pédagogiques. Enfin, un Comité de Communication, réunissant des représentants des services de communication de chacun des quatre Ministères du ST, assurera l'adéquation des outils développés par le cabinet externe à la ligne éditoriale des Ministères, et une articulation/diffusion appropriées des communications ministérielles, en cohérence avec ces outils.

Tableau 15 : Cadre de gouvernance de la communication

CompositionP		incipales responsabilités
Secrétariat Technique du PNIA 2	Représentants des ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIA 2	• Surveillance des relations publiques du PNIA 2, et suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de communication • Validation des communications et messages clés sur le PNIA 2
Cabinet externe de communication	A déterminer	• Mise à jour et planification de la stratégie de communication, définition d'une roadmap • Formation des messages clés et des guides de communication par acteurs cibles • Identification des canaux de communication et développement de outils de communications
Comité de communication	Responsables de communication de quatre Ministères du PNIA 2	• Coordination entre le cabinet externe et les ministères (cohérence de la ligne éditoriale ; diffusion des articles, brochures, et autres communications officielles) • Identification et responsabilisation des points focaux pour l'assistance aux communications pour les projets

Outils de communication

La réussite de la stratégie de communication du PNIA 2 reposera sur l'adaptation des messages et outils de communication aux audiences cibles. Les médias de masse traditionnels - tels que la télévision, la radio, et les journaux, y compris en langues locales - serviront comme principaux moyens de communication vers le grand public. Les médias digitaux - tels qu'un site internet dédié au PNIA 2 et l'exploitation de réseaux sociaux - seront adoptés en complément, pour cibler les audiences jeunes et les acteurs internationaux, en particulier. Le Gouvernement ivoirien diffusera par ailleurs directement des informations à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, ainsi que les investisseurs potentiels, à travers des publications sectorielles et des rencontres multi-acteurs.

Une variété d'outils sera mobilisée selon l'objectif de communication recherché. Ainsi, des ateliers de formation et séances de travail sur les rôles spécifiques de chaque acteur seront privilégiés, pour une compréhension partagée des responsabilités de chacun. Ces séances interactives seront complétées d'un partage plus large du cadre de gouvernance régissant la mise en œuvre du PNIA 2, détaillant les interactions entre acteurs clés (via un site web et des brochures « qui est qui », par exemple). Pour l'objectif de communication relatif aux réalisations de PNIA 2 et à son impact, un tableau de bord en ligne sera mis en place de sorte à présenter la chronologie et les résultats de la mise en œuvre. Des témoignages vidéo des bénéficiaires et partenaires impliqués seront également exploités.

Il est à noter enfin que certaines activités déjà prévues dans le cadre des programmes du PNIA 2 pourront également être exploitées comme outils de communication (en s'appuyant sur le comité de communication pour leur bonne diffusion). Par exemple, les journées dédiées aux Agriculteurs et les concours d'excellence détaillés dans le Programme 4 pourront servir de point de communication pour la promotion des réalisations du PNIA 2 auprès du grand public – communautés rurales, notamment. De plus, la création d'un catalogue des opportunités de transformation agricole, comme décrit dans le Programme 2, pourra servir de document de communication vers le secteur privé en vue de faciliter la mobilisation d'investissements agro-industriels. Dans tous les cas, il sera important d'assurer l'harmonisation des activités de communication liées aux projets, à travers des points focaux en charge de soutenir ces activités au niveau des régions.

Mécanisme de suivi-évaluation de l'impact de la stratégie de communication

Tout comme pour la mise en œuvre du PNIA 2, il s'agira de mesurer l'impact de la stratégie de communication du PNIA 2 pour assurer son efficacité, et proposer des ajustements éventuels. L'évaluation de cet impact se fera à deux niveaux : (i) le suivi des ressources financières, physiques et digitales utilisées pour la mise en œuvre de la stratégie de communication du PNIA 2, et (ii) le suivi de l'impact de la stratégie de communication, en termes de résultats par rapport aux objectifs fixés.

Le Secrétariat Technique du PNIA 2 aura la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation de la stratégie de communication, et le partage des résultats clés qui pourront impacter les stratégies prises.

VI.

CADRE LOGIQUE

Le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA 2, présenté dans la figure ci-dessous, a pour bases le cadre de résultats du PDDAA et celui du PND - mais aussi des indicateurs spécifiques aux ambitions de la Côte d'Ivoire dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'horizon 2025.

Tableau 17 : Cadre logique de suivi-évaluation du PNIA 2 – spécifique à la Côte d'Ivoire

Objectifs stratégiques (OS)	Programmes associés (P)		
OS 1 : Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	P1 : Productivité et développement durable de la production agro sylvo-pastorale et halieutique	P5 : Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés	P6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires
	P2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés		
OS 2 : Le renforcement de systèmes de production agro sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	P3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique		
OS 3 : Une croissance inclusive garante du développement rural et du bien-être des populations	P4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique		

Comme l'illustre la figure ci-dessous, les six programmes du PNIA 2 sont liés aux indicateurs d'input et d'effet du PDDAA :

- les indicateurs de niveau 3 du PDDAA, ou indicateurs d'input, permettent de mesurer la valeur ajoutée de l'appui du PDDA à la transformation institutionnelle et systémique des capacités
- les indicateurs de niveau 2 du PDDAA, indicateurs d'effet, ont ensuite pour objectifs de mesurer les changements issus de la mise en œuvre du PDDAA ; et
- les indicateurs de niveau 1, indicateurs d'impact, ont pour objectifs de mesurer l'impact de la mise en œuvre du PDDAA - notamment à travers le PNIA 2, dans l'économie ivoirienne.

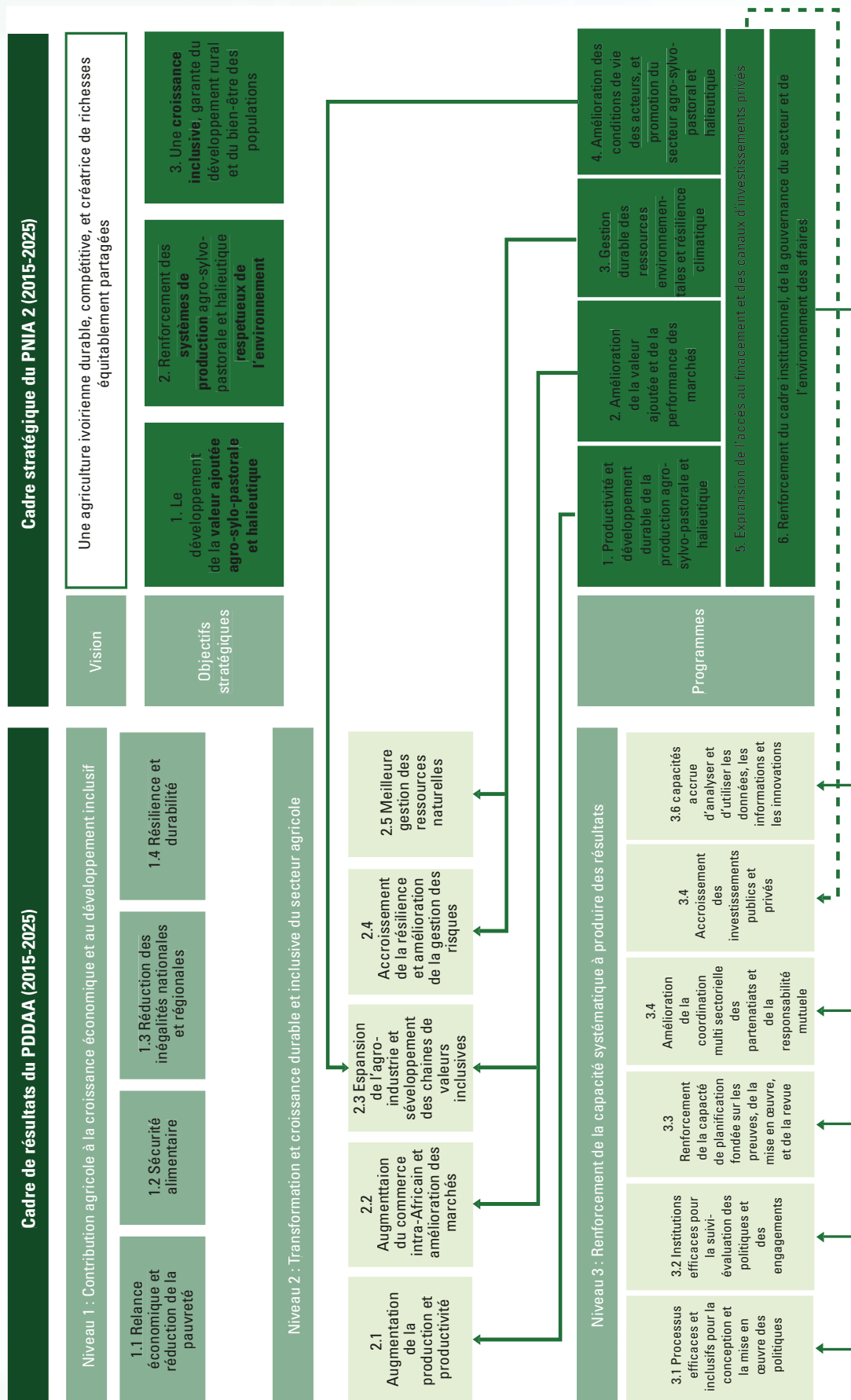


Figure 21 : Liens entre le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA 2 et le cadre de résultats du PDDAA

Ainsi, comme l'illustre le tableau ci-dessous, le cadre logique de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNIA 2 comprendra :

- Les indicateurs communs à tous les pays signataires du PDDAA
- Les indicateurs spécifiques au PNIA 2 de Côte d'Ivoire, non compris dans ce portefeuille commun d'indicateurs, et mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les niveaux cibles des indicateurs spécifiques au PNIA 2 de Côte d'Ivoire découlent également d'un modèle permettant à la Côte d'Ivoire d'atteindre ses engagements par rapport au PDDAA, comme l'illustre la figure ci-dessous.

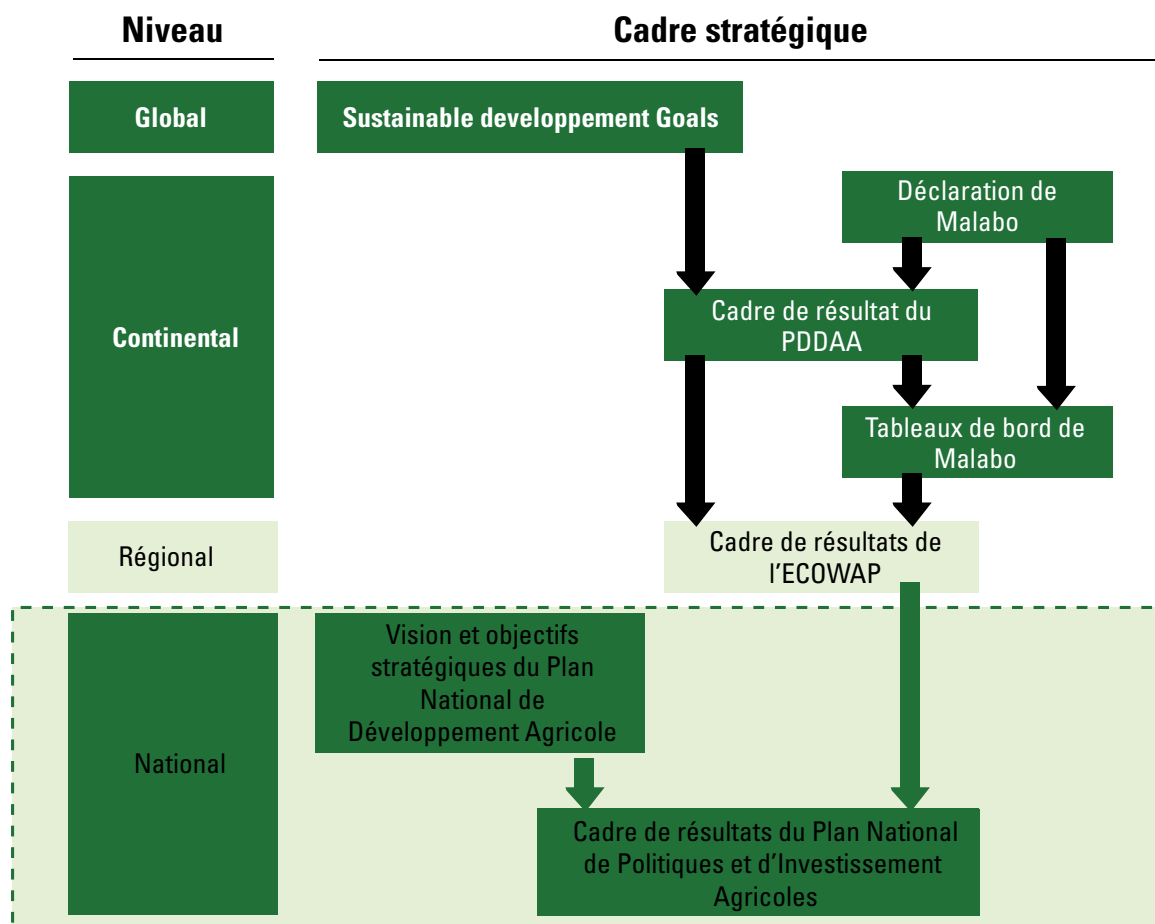


Figure 22 : Aperçu du processus d'élaboration de cadres de résultat de Plans Nationaux d'Investissement Agricoles

Le détail des indicateurs associés aux objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2 est disponible en deuxième partie de ce document, chapitre IX.

DEUXIEME PARTIE

PLAN D'ACTIONS DETAILLE

Cette partie présente le détail des sous-programmes et interventions prévues dans le cadre du PNIA 2, ainsi que les coûts par année (tels qu'estimés par le secteur public) pour chacune de ces interventions. Elle précise également les cibles associées à chacun des indicateurs des programmes à l'horizon 2025. Ces éléments serviront de référence pendant toute la période de mise en œuvre du PNIA 2.

VII.

DETAIL DES PROGRAMMES DU PNIA 2

Cette section détaille le contenu des six programmes d'investissements du PNIA 2 . La figure ci-dessous fournit une grille de lecture, spécifiant le format :

- Des programmes et sous-programmes, déclinant les objectifs stratégiques du PNIA 2
- Des interventions, déclinant les sous-programmes, et correspondant aux portefeuilles d'investissements, de politiques et d'incitations publiques
- Des actions, activités et tâches - outils de base de mise en œuvre des interventions.

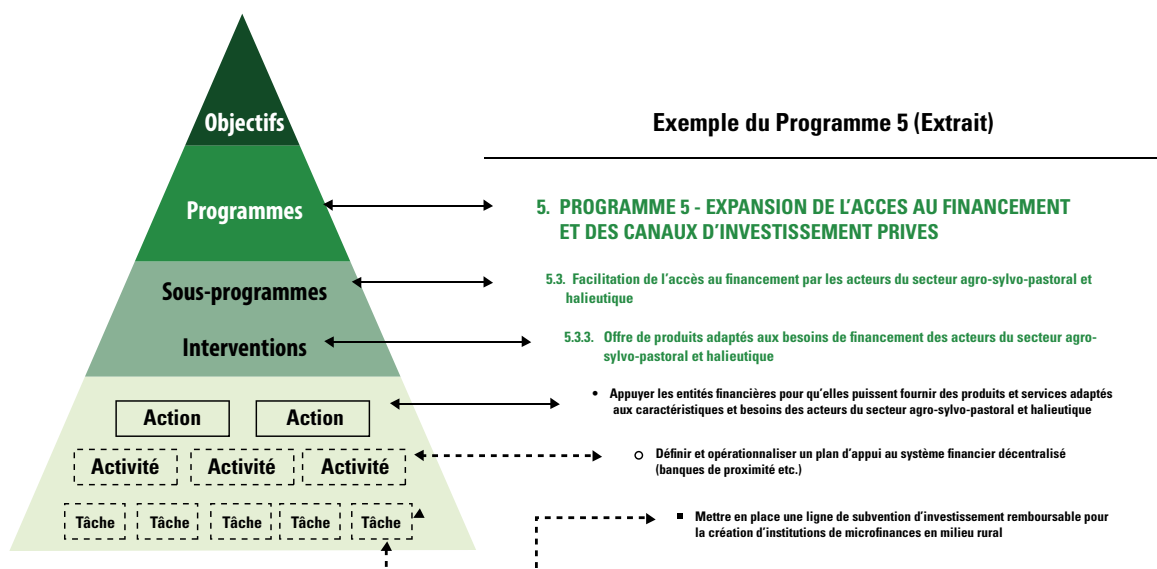


Figure 23 : Grille de lecture des interventions du PNIA 2

Des encadrés précisent à la fin de chaque programme, les actions ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes. Ces actions ont été définies pour la plupart par leurs bénéficiaires potentiels, au cours des groupes de discussion organisés à ce sujet ; puis affinées par les parties-prenantes du secteur, lors de l'atelier de finalisation du PNIA 2.

A noter enfin **qu'un exercice de priorisation des interventions a été mené lors des ateliers régionaux, pour chacun des programmes.** Les résultats de cet exercice sont disponibles dans un document annexe, et pourront guider la mise en œuvre des programmes au niveau régional ou des Pôles de Développement Agricole Intégré.

7.1. PROGRAMME 1 : PRODUCTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE ET HALIEUTIQUE

Le premier programme du PNIA 2 est central au développement agro-sylvo-pastoral et halieutique, car il vise à répondre de façon conjointe à deux enjeux majeurs du secteur : le développement de la productivité des différentes filières, dans le respect de l'environnement naturel national.

Principaux défis

Les défis dans le cadre du programme 1 sont les suivants :

- les faibles niveaux de productivité du secteur. Ainsi, l'augmentation des productions est essentiellement tirée par celle des surfaces de production, tandis que les rendements ont une tendance à la baisse ;
- la faible perception des orientations stratégiques de la recherche agronomique en Côte d'Ivoire ;
- le besoin de renforcement du lien entre la recherche scientifique, le conseil agricole, et les activités des producteurs, dans une logique d'amélioration constante de la performance ;
- la dégradation de l'environnement. Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique participe à cette dégradation en raison de l'absence d'une vision intégrée des différentes activités agricoles (culture, élevage, reboisement etc.) à l'échelle du pays.

Objectifs

En réponse à ces défis persistants de productivité et de production durable du secteur, le PNIA 2 se fixe trois objectifs :

- Améliorer en continu la performance et la pertinence de la recherche et du conseil agricole, au service des besoins du secteur
- Améliorer la liaison recherche-développement-conseil dans l'optique d'améliorer la productivité des filières
- Promouvoir l'adoption de technologies et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.1 Organisation et financement de la recherche scientifique	Favoriser une approche participative et pluridisciplinaire dans la recherche scientifique	- Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation entre les institutions de recherche et les organes représentatifs des différentes filières, y compris les ressources forestières et fauniques - Elaborer un plan stratégique définissant les grandes orientations de la recherche agricole sur base des retours du cadre de concertation - Dont recherche prospective dans les différentes filières (techniques d'agriculture durable, engrais et méthodes de lutte biologiques, technologies de transformation, méthodes de valorisation des sous-produits, alimentation animale, etc.) - Établir un système de réseautage entre les différentes structures de recherche, qui permettra d'améliorer la communication et la collaboration entre les institutions (revue scientifique, interconnexion, création d'un site, etc.) - Réinstaurer les ateliers régionaux multi-acteurs (chercheurs, producteurs, secteurs public et privé) - Identifier les principaux thèmes de recherche nécessaires pour la région - Restituer les résultats de diffusion de la recherche, et la remontée des contraintes rencontrées en local - Faire un suivi-évaluation de la recherche scientifique au niveau de chaque région, pour analyser les retours des utilisateurs finaux sur les technologies diffusées (recueillis au travers des instituts de conseil ou d'enquêtes spécifiques, et restituées lors des ateliers régionaux) - Renforcer les subventions aux instituts de recherche dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Faciliter l'établissement de contrats tripartites de financement entre le FIRCA, les organes représentatifs des filières, et les institutions de recherche – ce pour renforcer la mobilisation de fonds au niveau du FIRCA pour le financement de la recherche - Informar les institutions de recherche des opportunités de financement offertes par des organismes internationaux au travers de fonds compétitifs
		Assurer que les besoins et potentiels des régions sont pris en compte dans la recherche scientifique	Promouvoir les Partenariats Publics Privés dans le domaine de la recherche scientifique

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.2 Renforcement des capacités	Mettre en place et réhabiliter/sécuriser le patrimoine foncier et physique dédié à la recherche scientifique, aux niveaux central et régional	- Mettre en place des « pôles de recherche » représentant les structures de recherche au niveau des Pôles de Développement Agricole Intégré, centrés sur les besoins et avantages comparatifs de celles-ci (recherche technologique sur la transformation des produits locaux par exemple) - Créer un programme spécial de réhabilitation urgente des centres de recherche détruits lors des dernières crises nationales (Bouaké, Korhogo, Man, etc.) afin de faciliter leur retour vers un fonctionnement complet - Améliorer la disponibilité/qualité des équipements au sein des institutions de recherche, sur l'ensemble du territoire - Renforcer les capacités du CIAPOL (laboratoire et équipements pour l'analyse de la qualité des eaux) - Créer une base de données des compétences actuelles dans les institutions de recherche - Identifier les compétences manquantes à travers une évaluation des ressources humaines dans les centres de recherche, et une analyse des besoins en matière de recherche - Recruter de nouveaux talents sur base de ces besoins - Prioriser les besoins de formation dans les institutions de recherche aux niveaux national et régional, et mettre en place des programmes de formation continue en conséquence - Développer les stages de formation et organiser des voyages d'études et d'échanges pour les chercheurs aux niveaux national et régional - Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale - Assurer la promotion des chercheurs et centres de recherche qui produisent des résultats probants, à travers un système de primes, de prix et/ou publications dans les médias
		Renforcer les capacités humaines des institutions de recherche scientifique	
		Promouvoir le métier de chercheur	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.2 Renforcement des capacités	Promouvoir et renforcer la recherche scientifique dans les universités	- Promouvoir l'approche « centres d'incubateurs » dans les universités et grandes écoles agronomiques aux niveaux national et régional - Soutenir les capacités de recherche dans les universités aux niveaux national et régional à travers le renforcement de leurs ressources et infrastructures
		Concevoir des mécanismes permettant de mieux communiquer sur les résultats de recherche et les nouvelles technologies développées par les institutions de recherche (qui seront à relayer par les institutions de conseil, auprès des utilisateurs finaux)	- Elaborer des guides simplifiés permettant de faciliter la compréhension et l'utilisation des nouvelles technologies par les utilisateurs finaux - Développer des outils TIC qui permettent de vulgariser les résultats de la recherche avec une audience plus large (vidéos en langues locales, sms, etc.) - Soutenir la mise en place et le fonctionnement des Unités de Recherche et d'innovation (URI) - Soutenir les initiatives du MESRS (SEPRI, QIST, Prix de la recherche, etc.) - Créer une plateforme de rencontre entre les chercheurs et utilisateurs finaux
	1.1.3 Renforcement des systèmes de vulgarisation des résultats de recherche	Soutenir toutes les initiatives de création et de mise en fonctionnement de fermes pilotes afin de promouvoir les productions animales et végétales à fort potentiel génétique, issues de la recherche	- Mettre en place un dispositif de veille stratégique de l'information sur les nouvelles technologies (mise à niveau des centres de recherche et de vulgarisation, renforcement de capacités, notamment en personnel) - Réaliser des tests d'adaptation et de perfectionnement - Protéger et vulgariser les résultats obtenus - Signer des conventions spécifiques entre les structures de recherche et développement pour la mise en œuvre des projets pilotes à fort potentiel génétique en productions animales et végétales. - Signer des conventions spécifiques entre les structures de développement pour la vulgarisation et le conseil agricole en vue de la diffusion des résultats de recherche éprouvés.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.1 Organisation, financement et renforcement des capacités de conseil agricole	Promouvoir la collaboration (par des accords multiformes) entre les institutions de recherche scientifique et de conseil agricole	Mettre en place un partenariat entre les institutions de recherche scientifique et les institutions de conseil agricole, se matérialisant entre autres par une rencontre annuelle
		Renforcer la décentralisation et la coordination des entités de conseil agricole au niveau régional	- Mettre en place un mécanisme permanent pour transférer les nouvelles technologies émanant des institutions de recherche aux institutions de conseil, en temps opportun (revue périodique, site) - Mettre en place un mécanisme permanent de collecte des retours des utilisateurs finaux (producteurs, éleveurs, etc.) relatives à ces nouvelles technologies, et de communication aux institutions de recherche
		Renforcer la décentralisation et la coordination des entités de conseil agricole au niveau régional	Renforcer le réseau des centres de formation à travers la création d'un plus grand nombre d'antennes départementales
		Améliorer les infrastructures physiques nécessaires pour les activités de conseil agricole	Améliorer la coordination régionale des activités de conseil et impliquer les collectivités territoriales (cadre de concertation régional)
			Mettre en place un programme de réhabilitation des centres de formation régionaux
			Investir dans les infrastructures et équipements nécessaires pour la formation (nouveaux centres, des outils TIC, etc.)
			Créer et rendre opérationnaliser deux agences d'encadrement (élevage, pêche-aquaculture)
			Recruter davantage (i) d'agents d'encadrement au sein des antennes départementales, (ii) des agents de conseil agricole - afin de s'assurer que leur nombre est suffisant pour couvrir les besoins des acteurs du secteur agro-sylvopastoral et halieutique
		Renforcer les ressources humaines dans les institutions de conseil agricole	Mettre en place un système de formation continue et assurer le recyclage des agents d'encadrement
			Mettre en place un programme pour renforcer les capacités des entités non-gouvernementales (telles que les ONG) impliquées dans le conseil agricole

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.2 Développement des outils de conseil agricole	Renforcer le contenu du conseil agricole, à travers la mise en place et le développement de systèmes d'actualisation de ce contenu (en réponse aux besoins évolutifs des acteurs du secteur)	- Mener des études pour hiérarchiser les besoins des producteurs et des éleveurs en matière de formation et d'encadrement - Redéfinir les missions, objets et moyens des formations selon les différentes filières et les différents types de bénéficiaires - Diversifier les thèmes et les modules de formation et les adapter aux spécificités des différentes régions - Associer les acteurs du secteur privé, tels que les sociétés de transformation et de commercialisation, au processus d'élaboration des curricula de formation des producteurs - Créer un programme d'alphabetisation fonctionnelle adaptée au corps de métier du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; et de post-alphabetisation, afin de faciliter la compréhension des concepts et des termes agronomiques
		Opérationnaliser des mécanismes de formation efficaces et innovants	- Sélectionner des agriculteurs relais, et renforcer leurs capacités afin de les impliquer dans le conseil agricole et atteindre une audience plus large - Utiliser les TIC (tels que les SMS aux producteurs, les lignes d'assistance téléphonique et l'utilisation des médias traditionnels en milieu rural) afin de toucher un plus grand nombre d'acteurs - Encourager l'utilisation des techniques de formation par la démonstration, telles que les champs écoles - Encourager la mise en place d'écoles familiales agricoles pour engager les jeunes (scolarisés et déscolarisés) dans le secteur

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	1.3.1 Renforcement de la réglementation du secteur des intrants	Renforcer le cadre réglementaire relatif aux intrants et les services vétérinaires	- Renforcer les lois relatives à la profession vétérinaire, la pharmacie vétérinaire et s'assurer de leur mise en application - Améliorer le régime d'agrément pour la pratique de la profession de distributeur des produits vétérinaires
		Assurer que les lois et les réglementations régissant le secteur des intrants sont connues par tous les acteurs impliqués dans le secteur	- Développer et diffuser des manuels sur la réglementation en vigueur dans la production, la commercialisation et l'utilisation des intrants - Développer et diffuser un manuel des procédures de contrôle et d'inspection des produits et services vétérinaires - Mettre en place un programme de sensibilisation des commerçants d'intrants à l'homologation des produits
		Renforcer le dispositif de contrôle de la production, la commercialisation et l'utilisation des intrants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et assurer quels acteurs du secteur se font en conformité avec les réglementations régissant	- Renforcer les capacités des services d'homologation et de contrôle qualité des semences, plants et animaux - Renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle des chaînes de production des intrants alimentaires et chimiques (pesticides, engrais, aliments bétails, produits vétérinaires, etc.) - Améliorer les conditions de destruction des stocks de produits phytosanitaires et vétérinaires saisis ou obsolètes - Créer des comités de vigilance dans les régions pour contrôler la qualité des intrants
		Etablir un système permanent de certification des intrants pour toutes les filières	- Renforcer le contrôle des intrants au niveau des frontières - Renforcer le système de sanction pour les intrants obsolètes ou non homologués
		Renforcer le système d'information sur les intrants	- Renforcer le système d'agrément des pépiniéristes pour la multiplication et la commercialisation des variétés à haut rendement issues de la recherche - Renforcer le système d'agrément des commerçants de produits vétérinaires - Mettre en place un outil de collecte, de traitement et de gestion des données du secteur, telles que les différentes variétés des intrants, les quantités produites et commercialisées, les prix proposés, les zones de production et de stockage, les producteurs de semences agréés, les agents de qualité, etc.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	1.3.2 Développement des systèmes de production d'intrants	Renforcer les capacités de production des intrants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Reconstituer et mettre en place des banques de gènes performantes pour toutes les filières
			Réhabiliter et mettre en place des centres de production d'intrants, tels que les champs semenciers
			Mettre en place et améliorer les infrastructures de traitement et de conservation des semences dans les différentes filières et régions
			Créer et/ou renforcer les centres de production et de conservation des semences et plants d'essences forestières
			Renforcer les capacités des incubateurs de recherche installés
		Faciliter et promouvoir l'installation des producteurs individuels et des entreprises de production des intrants agricoles	Mettre des terrains à disposition des entreprises et des producteurs d'intrants
			Mettre en place un programme de renforcement de capacités pour soutenir et promouvoir les producteurs homologués d'intrants
			Mettre en place des incitations fiscales afin de promouvoir les producteurs d'intrants biologiques
			Améliorer les mesures d'exonérations pour les équipements utilisés dans la production d'intrants
			Créer des dépôts d'intrants de toutes les filières dans les différents départements et régions
	1.3.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services associés	Rapprocher les intrants et services associés des producteurs et des éleveurs	Mettre en place des incitations pour l'installation de fournisseurs d'intrants et de services (magasins de vente, vétérinaires etc.) dans les milieux ruraux moins accessibles
			Mettre en place un système de subvention des intrants pour les producteurs et les éleveurs vulnérables
			Inciter la constitution de groupements d'approvisionnement en intrants agricoles
			Mettre en place des mécanismes d'appui financier pour l'acquisition d'intrants, en phase avec le calendrier culturel de production et d'utilisation des intrants
			Soutenir l'organisation de campagnes de vaccination obligatoire dans les filières animales

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.1 Promotion des techniques d'agriculture durable	- Renforcer la diffusion des techniques de production durable - Promouvoir les systèmes de production intégrés combinant différentes filières agricoles et pastorales - Promouvoir les systèmes de production intégrés combinant différentes filières agricoles et pastorales - Assurer la bonne gestion des déchets agricoles	- Réaliser une étude relative aux techniques de production durable les mieux adaptées au contexte ivoirien - Intégrer les techniques qui promeuvent l'agriculture verte, l'agriculture biologique et l'agro-écologie aux itinéraires de formation des producteurs - telles que la rationalisation de l'application des intrants chimiques, ou leur substitution par du compost et la lutte microbiologique comme protection phytosanitaire - Elaborer des guides sur les techniques de restauration des sols et les intégrer aux itinéraires de formation - Elaborer des guides sur la valorisation des terres marginales et les intégrer aux itinéraires de formation - Diffuser et vulgariser les cartes agro-écologiques nationales aux structures de conseil - Développer les initiatives innovantes agricoles, telles que les pratiques sobres en carbone - Promouvoir les techniques d'élevage durable
			- Développer et promouvoir l'agroforesterie (l'association des plants forestiers aux cultures vivrières) à hauteur de 50 000 Ha/ an - Développer et promouvoir l'agroforesterie (l'association des plants forestiers aux cultures vivrières), notamment au niveau des communautés vulnérables - Développer et promouvoir la complantation dans les forêts classées (l'association des plants forestiers aux cultures pérennes), notamment au niveau des communautés vulnérables - Développer et promouvoir les systèmes intégrés de production agro-pastorale, telles que caféiculture-apiculture, l'anacardier-apiculture, l'élevage bovin sous palmeraie et la rizipisciculture - Assurer la bonne gestion des déchets agricoles - Mettre en place un programme de gestion des intrants chimiques tels que les pesticides, et de leurs déchets - Développer et promouvoir la bioénergie durable - Promouvoir le recyclage des déchets agricoles

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.1 Promotion des techniques d'agriculture durable	Promouvoir des systèmes de production assurant la gestion durable des forêts et des aires protégées	- Créer des couloirs écologiques qui relient les aires protégées (lors de la planification des domaines ruraux sous agriculture intensive) permettant le déplacement d'espèces animales ciblées - Introduire des essences forestières dans les plantations agricoles - Mettre en œuvre la politique de l'agriculture zéro déforestation à partir de projets pilotes Public-Privé dans le cadre de la REDD+ - Mettre en œuvre le Programme d'Investissement Forestier dans le cadre de la REDD+
	1.4.2 Promotion de l'aquaculture et de la biodiversité aquatique	Développer de nouvelles techniques et technologies de production et de post-production aquacole :	- Vulgariser de nouvelles technologies et techniques aquacoles - Elaborer et diffuser des guides ou manuels de bonnes pratiques de l'aquaculture - Mener des expériences pilotes pour le développement de nouvelles espèces aquacoles, et espèces locales en voie de disparition
	1.4.3 Promotion de la mécanisation	Définir une politique de mécanisation de l'agriculture	- Conduire un diagnostic des échecs des programmes et des politiques de mécanisation antérieures et intégrer les leçons apprises aux nouvelles politiques - Améliorer les mesures d'exonérations de taxes sur le matériel et équipements agricoles (y compris pour les producteurs individuels) - Simplifier la procédure d'importation du matériel agricole (dont détaxe matériel et carburant)
		Promouvoir le développement de nouvelles technologies et équipements adaptés aux besoins des acteurs	Développer des incubateurs focalisés sur la recherche en mécanisation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
		Décentraliser la mise à disposition des matériels et équipements agricoles pour assurer que les besoins des différentes régions sont bien pris en compte	- Créer des pools d'utilisation en commun des équipements agricoles au niveau des Conseils Régionaux et louer ce matériel aux producteurs - Créer des centres de mécanisation (unités d'assemblage ou de fabrication de machines agricoles) dans les régions, et renforcer les capacités des centres existants - Promouvoir l'installation des entreprises de fabrication, de vente et de location dans les centres de production

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.3 Promotion de la mécanisation	Assurer la présence de dispositifs de maintenance adaptés pour les équipements agricoles	- Réintroduire et promouvoir les filières de machinisme agricoles dans les programmes de formation scolaires et universitaires, afin de former un nombre suffisant de techniciens dans le secteur - Promouvoir l'installation d'entreprises de maintenance de matériels agricoles, et de pièces de rechange
		Renforcer la formation et la sensibilisation des acteurs du secteur sur la mécanisation	Créer un partenariat avec la chambre nationale des métiers pour l'encadrement des acteurs locaux en matière d'utilisation du matériel agricole
		Faciliter l'acquisition des équipements et matériels agricoles par les OPA/OPE	Créer un programme de renforcement de capacités des producteurs et des éleveurs dans l'utilisation et la bonne gestion du matériel agricole
		Promouvoir la petite mécanisation	Sensibiliser les acteurs du secteur aux lois et incitations existantes pour les équipements agricoles
		Mettre en place un programme de formation pour les fabricants des matériels d'attelage et les producteurs intéressés par la culture attelée	- Informar sur les dispositions existantes en la matière - Créer des composantes « appui à la mécanisation » au niveau des projets - Mettre en place des facilités d'accès au financement
			- Répertorier et diffuser les innovations sur la petite mécanisation - Former les acteurs sur la petite mécanisation - Réhabiliter et/ou créer les centres de mécanisation
	1.4.4 Développement des infrastructures	Promouvoir l'adoption généralisée des systèmes d'irrigation	- Identifier les potentiels fabricants de matériels - Elaboration des modules pertinents - Organisation des sessions de formation
			Faciliter l'acquisition de matériels pour la construction de systèmes d'irrigation
			Vulgariser les systèmes d'irrigation par ballons gonflables
			Promouvoir les techniques innovantes de micro-irrigation tels que le goutte à goutte
		Développer et réhabiliter les aménagements hydro-agricoles et pastoraux (hors irrigation)	Renforcer les barrages agropastoraux et les digues
			Promouvoir la construction des systèmes du captage et stockage des eaux de ruissellement pour valoriser les eaux pluviales et les crues

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.4 Développement des infrastructures	• Aménager les bas-fonds, particulièrement en zone urbaine, permettant l'extension des superficies de production en respectant les ressources en eau	○ Intégrer les espaces dédiés au secteur agricole dans les plans d'aménagement urbains ○ Identifier et caractériser des bas-fonds (en zone urbaine) aménageables ○ Elaborer un cadre de gestion des espaces agricoles aménagés ou à aménager (textes réglementaires, etc.)
		• Renforcer la disponibilité des infrastructures d'appui à la production animale et halieutique	○ Mettre en place et restaurer les infrastructures pastorales, telles que les unités de production animale, les parcs de vaccination et les ranchs ○ Mettre en place et restaurer les infrastructures nécessaires pour le secteur halieutique telles que les chantiers navals, les stations d'alevinage et les étangs piscicoles
		• Assurer la maintenance des infrastructures de production agro-sylvo-pastorale et halieutique	○ Identifier et former des acteurs potentiels pour assurer la maintenance de ces infrastructures ○ Elaborer une stratégie de gestion des aménagements hydro-agricoles ○ Identifier les sources de financement des prestations de maintenance
Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes			
Afin de s'assurer que les femmes et les jeunes bénéficient des interventions de ce programme, un enjeu est d'assurer une équité du niveau d'accès aux intrants, équipements et conseil agricole selon le genre et l'âge. Pour ce faire, les mesures suivantes ont été identifiées : • Prendre en compte les femmes et les jeunes dans les interventions existantes : recensement de leurs besoins dans les programmes de recherche scientifique, inclusion dans le recrutement par les institutions de recherche, présence lors des sessions de conseil agricole, etc. • Encourager la formation des femmes par les femmes : créer un programme spécifique qui vise à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » qui seront chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices (prévoir un programme agricole au niveau des IFEF par exemple) • Promouvoir le transfert de compétences intergénérationnelles en formant des groupements rassemblant des jeunes agriculteurs plus âgés, pour un enseignement mutuel de techniques de production modernes et traditionnelles ○ Proposer un encadrement d'agriculteurs par des jeunes diplômés, pour mieux vulgariser les techniques de production modernes intégrant par exemple la mécanisation ○ Promouvoir la transmission du savoir-faire des agriculteurs expérimentés auprès des jeunes, en retour • Sensibiliser les fabricants et fournisseurs d'intrants agricoles, de services et d'équipements sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans le secteur ; et inciter ces fournisseurs à mettre en œuvre des actions spécifiques en ce sens.			

7.2. PROGRAMME 2: AMÉLIORATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DE LA PERFORMANCE DES MARCHÉS

Le deuxième programme du PNIA 2 fait directement écho à l'ambition de la Côte d'Ivoire inscrite dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020), notamment en son axe stratégique 3 : « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ».

Principaux défis

En termes de valeur ajoutée et de performance des marchés, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est confronté à trois défis :

- la nécessité de développer le potentiel du secteur agro-industriel (, les taux de transformation sont en-deçà des objectifs dans la plupart des filières) ;
- le besoin de saisir les opportunités sous-exploitées de commercialisation aux niveaux national, régional, et international ;
- la nécessité de maintenir une balance commerciale agricole excédentaire.

Objectifs

Face à ces défis persistants du secteur, le PNIA 2 se donne trois objectifs :

- Promouvoir la valorisation des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, au travers d'infrastructure de transformation, d'infrastructures de base (eau, énergie), d'incitations, etc.
- Améliorer l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux : qualité, normes, labels, etc.
- Améliorer la performance des marchés : infrastructures de stockage et de transport, infrastructures de marché, bourses de matières premières, systèmes d'information de marché, TIC etc.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.1 Activités post-récolte et post-capture	1.1.1 Réduction des pertes post-récolte et post-capture	Investir dans les infrastructures de stockage et de conservation	- o Faire l'inventaire des unités de stockage communes en milieu rural - o Construire des unités de stockage communes en milieu rural (magasins et silos de stockage, entrepôts, chambres froides, centres de conditionnement etc.) et réhabiliter les unités existantes, notamment en appui aux sociétés coopératives - o Construire des centres de groupage et de transit en milieu rural (en région/SNDCV) - o Mettre en place des points de production de glace à proximité des points de débarquement pour les filières halieutiques
			- o Identifier les équipements de conservation adaptés et accessibles (coût) - o Former les utilisateurs à l'utilisation de ces équipements - o Sensibiliser et vulgariser sur le dispositif d'exonération en place - o Créer des lignes d'incitation à la fabrication de ces équipements - o Créer des lignes de financement pour l'accès au matériel de conservation - o Introduire des éléments liés aux techniques de stockage et de conservation dans les curricula des écoles de formation agricole (séances de travail)
			- o Vulgariser les techniques de réduction des pertes post récolte et post capture auprès des agriculteurs et des pêcheurs et les introduire aux itinéraires de formation - o Accompagner les PME et PMI engagées dans le stockage et la conservation des produits et renforcer leurs capacités - o Former les bénéficiaires et utilisateurs à la gestion efficace des équipements de stockage et de conservation et des stocks - o Sensibiliser et appuyer les acteurs du secteur pour assigner des périodes de production à différents groupes et filières, dans l'optique d'un partage des infrastructures de stockage et de conservation
			o Renforcer la coopération avec des institutions de recherche, telles que la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), afin de développer de nouveaux équipements de stockage et de conservation des produits agricoles dans toutes les filières
			o Promouvoir le développement des équipements de stockage et de conservation alimentés par des sources d'énergies renouvelables ou à travers la valorisation des résidus agricoles
		Sensibiliser et former les acteurs au stockage et à la conservation des produits	
		Promouvoir le développement de nouveaux équipements de stockage et de conservation adaptés aux besoins des acteurs au niveau local	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.1 Amélioration du cadre de transformation de produits agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques	Améliorer le cadre réglementaire et fiscal régissant l'activité de transformation des produits et assurer son opérationnalisation effective sur le terrain	Effectuer des analyses des coûts et des bénéfices de transformation dans les différentes filières afin de mettre en place des plans de développement sectoriel spécifiques
			Mettre en place des subventions ou autres incitations selon les besoins des différentes filières, notamment pour la petite transformation
			Alléger les taxes relatives aux importations des équipements et de machines de transformation pour les acteurs dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Etablir des réglementations liées à un niveau minimal de transformation à atteindre avant l'exportation, par filière
			Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, la récupération et la valorisation des déchets et des sous-produits agricoles dans la transformation
		Faciliter la mise en place des zones industrielles focalisées sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Vulgariser l'ensemble des textes réglementant la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Renforcer la planification des domaines à usage industriel pour éviter la cohabitation des zones industrielles et les zones urbaines
			Encourager l'installation des entreprises de transformation dans ces zones à travers des incitations « géographiques »
		Promouvoir des modes de consommation d'énergie domestique moins dommageables à l'environnement forestier	Susciter la création de PMI/PMF de 3ème transformation du bois
			Réaliser des études techniques sur la meilleure valorisation des bois énergies et des sous-produits agricoles
			Vulgariser les pratiques économisant le bois et optimisant sa transformation en charbon

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	Assurer que les ressources humaines en matière de transformation des produits soient suffisantes et adéquates	Mener des études approfondies sur les besoins en termes de ressources humaines dans les différentes filières
			Créer des programmes d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (ETFP) spécifiques aux activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (étude)
			Renforcer et réhabiliter les Centres de Métiers Ruraux (CMR) pour assurer la formation aux métiers de transformation qui soient spécifiques aux régions
		Promouvoir et renforcer les capacités des petites et moyennes industries locales ou artisanales	Offrir un accompagnement technique aux unités de transformation, tel qu'un appui spécifique pour le choix des technologies et des équipements
			Mettre en place un programme de renforcement des capacités techniques du personnel des unités de transformation locales et des artisans
			Mettre en place un programme de renforcement des capacités managériales des propriétaires et des gestionnaires des unités de transformation locales et artisanales
			Former les petites et moyennes entreprises de transformation sur l'utilisation des énergies renouvelables
			Appuyer les diplômés des instituts de formation dans la création de centres pilotes de transformation des sous-produits, dont les résultats commerciaux et économiques constitueront des moyens de promotion
		Sensibiliser les acteurs du secteur afin de les intégrer dans l'industrie de transformation et les amener à saisir les opportunités d'investissement et d'entrepreneuriat dans le secteur	Mettre à jour et diffuser un catalogue de projets de transformation des produits agricoles auprès des différents acteurs, afin de les informer des initiatives de l'Etat (et opportunités d'investissement correspondantes)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	Sensibiliser les acteurs du secteur afin de les intégrer dans l'industrie de transformation et les amener à saisir les opportunités d'investissement et d'entrepreneuriat dans le secteur	Sensibiliser et former différents acteurs (agriculteurs, OPA/OPE, jeunes, etc.) sur les opportunités qui existent dans le domaine de la transformation, pour différentes filières
		Assurer que les bonnes pratiques en matière de valorisation des produits sont partagées entre les différents acteurs de la transformation des produits agricoles	Promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux (écorces, fruits, graines)
			Etablir un recensement des projets de transformation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques - à rendre disponible pour l'ensemble des acteurs dans l'optique de capitaliser sur les expériences acquises
			Mettre en place des plateformes d'échanges de bonnes pratiques de transformation dans les différentes filières, aux niveaux national et régional
			Utiliser les canaux d'information locaux (radios de proximité, griots, leaders communautaires, associations locales, fédérations agricoles etc.) afin de partager les bonnes pratiques et leçons apprises en matière de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
	2.2.3 Promotion de l'agriculture contractuelle	Réguler la contractualisation entre les différents acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre en place une plateforme multi-acteurs de veille et de contrôle des pratiques d'agriculture contractuelle dans les activités de transformation (diagnostic, mise en place, actualisation)
			Mettre en place une plateforme d'arbitrage entre les acteurs impliqués (agriculteurs, commerçants et transformateurs) et la communiquer aux acteurs
		Informier et sensibiliser les acteurs aux avantages l'agriculture contractuelle	Développer et diffuser des guides techniques spécifiques pour les producteurs, OPA/OPE, transformateurs et commerçants, afin de simplifier le concept de l'agriculture contractuelle et d'expliquer les étapes et procédures nécessaires
			Promouvoir les cas de succès existants en agriculture contractuelles, en utilisant les médias et les outils TIC
		Renforcer les capacités des OPA/OPE en matière d'agriculture contractuelle	- Définir le cadre global de mise en œuvre de l'agriculture contractuelle - Elaborer des programmes de formation - Organiser des sessions de formation en faveur des OPA /OPE

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.4 Amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements	Faciliter la mise en place des unités pour la petite transformation	- Identifier les équipements de petite transformation adaptés et accessibles - Former les utilisateurs à l'utilisation de ces équipements - Sensibiliser et vulgariser sur le dispositif d'exonération en place sur les équipements de petite transformation (végétale, animale et halieutique) - Créer des lignes d'incitation à la fabrication de ces équipements - Créer des lignes de financement pour l'accès au matériel de petite transformation
		Faciliter la mise en place des unités de transformation pour la transformation industrielle	Faciliter l'accès des unités de transformation aux infrastructures et commodités de base (eau, électricité, téléphone, etc.) à travers leur raccordement aux réseaux collectifs
		Promouvoir la fabrication d'équipements de transformation adaptés aux besoins des acteurs au niveau local	Appuyer les structures de recherche pour la conception et la mise en œuvre de nouvelles technologies adaptées aux besoins des acteurs
		Faciliter l'acquisition d'équipements de transformation par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Identifier les équipements de transformation adaptés et accessibles (coût) - Former les utilisateurs à l'utilisation - Sensibiliser et vulgariser sur le dispositif d'exonération en place - Créer des lignes d'accès au financement - Organiser des salons/foires spécifiques aux équipements de transformation
2.3. Commercialisation	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	Faciliter l'accès des utilisateurs aux services de maintenance	- Améliorer et mettre en place des programmes de formation pertinents et dynamiques pour les agents de maintenance des équipements de transformation - Fournir un appui et inciter l'installation des petites et moyennes unités de maintenance et de vente des pièces de rechange des équipements de transformation dans le milieu rural
		Faciliter la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques performants	- Renforcer le dispositif de commercialisation existant (OCPV, Bureaux de vente, etc.) - Développer des plateformes d'échanges entre acteurs de même filière - Utiliser les outils TIC, tels que la messagerie électronique, afin de vulgariser les informations de marché auprès des différents acteurs (ex. prix des produits)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	Mettre en place et vulgariser les réglementations et politiques gouvernant la commercialisation extérieure et intérieure des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Promouvoir des accords bilatéraux pour faciliter l'accès aux marchés
			Mettre en place un système de réduction des barrières non-tarifaires à la commercialisation
			Renforcer et rendre effectives les procédures relatives au contrôle des produits d'origines animale, végétale, halieutique et phytosanitaire importés aux aéroports et aux frontières terrestres et maritimes
			Réviser et adopter les textes fixant les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, et renforcer le système d'agrément des commerçants
			Standardiser les documents nécessaires aux transactions de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
		Améliorer les politiques de prix dans les différentes filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Mettre en place un système de vente anticipée à la moyenne(PVAM), qui permette de tirer avantage des hausses éventuelles du marché et de garantir un prix minimum aux producteurs (pour certaines cultures de rente)
			Contrôler la brevetabilité des produits du terroir et des recettes locales, et les faire certifier par l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIP)
			Sensibiliser les acteurs à l'importance de la Propriété Intellectuelle en Côte d'Ivoire
			Développer une meilleure connaissance de la structure des prix le long de la chaîne de valeur des différentes filières, et assurer que les politiques de prix existantes soient adéquates
			Mettre en place un cadre de réglementation fixant un prix minimum d'achat pour les spéculations pertinentes
			Mettre un système en place pour le contrôle du respect du prix minimum ou fixé dans les filières concernées (exemple : cacao, café, ...)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation		Assurer la commercialisation des produits vivriers	Faciliter les partenariats entre l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et le secteur privé
			Améliorer les processus de diffusion de collecte et de valorisation des données collectées
			Promouvoir les activités de l'OCPV auprès des acteurs du secteur
	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	Assurer la légalité et la traçabilité des produits forestiers tant pour le commerce local qu'international.	Réaliser une étude sur l'organisation et le fonctionnement du marché national du bois
			Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale d'achat du bois pour les dépôts ventes, les ateliers de menuiserie et autres artisans du secteur bois
			Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures chargées du contrôle
			Poursuivre les négociations de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT
	2.3.2 Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs	Accompagner les petites et moyennes entreprises en matière de commercialisation des produits	Mettre en œuvre l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT
			Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises exportatrices et des coopératives exportatrices (PMEX-COOPEX) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (recherche de marchés, respect des différentes normes et spécifications des marchés internationaux, procédures d'exportation, etc.)
			Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises du secteur qui commercialisent leurs produits au niveau national (gestion, techniques de recherche des marchés, respect des normes et standards, etc.)
		Former les acteurs individuels impliqués dans la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Créer un programme de formation des acheteurs et des intermédiaires dans les normes de commercialisation intérieure et extérieure (techniques de recherche de marché, fixation des prix, etc.)
			Créer un programme de formation des producteurs pour la mise en marché de leurs produits

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.2 Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs	Renforcer les capacités des comités œuvrant pour les organisations du commerce international (comité national du Codex Alimentarius, ACP, OHADA, etc.)	- Accroître le nombre d'experts intervenant au sein des comités - Inciter l'augmentation du nombre de participations aux différentes réunions des comités - Déconcentrer les comités au niveau régional
		Investir dans les infrastructures physiques de commercialisation	- Conduire une étude qui vise à définir les infrastructures nécessaires pour la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux (type, localisation, mode de fonctionnement, etc.) - Renforcer les infrastructures marchandes spécialisées - Mettre en place un plus grand nombre d'antennes de distribution de produits nationaux au niveau international (sous-région)
		Renforcer les infrastructures de transport en milieu rural	- Actualiser le répertoire des cartes routières avec une prise en compte des pistes de desserte agricole - Mener un reprofilage lourd des voies de desserte (pistes rurales) pour en corriger les déformations - Elargir le réseau de pistes et routes rurales - Mettre en place un mécanisme durable d'entretien des pistes de desserte agricole en impliquant les collectivités territoriales (mise en œuvre de la stratégie) - Appuyer l'acquisition des moyens de transport des produits agro-sylvo-pastoraux
	2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	Mettre en place et opérationnaliser une bourse des matières premières agricoles y compris les filières vivrières	- Mettre en place un système permanent de collecte, traitement et diffusion d'informations - Réhabiliter et mettre à niveau les magasins de stockage et de conservation des produits - Elaborer des textes réglementaires pour la mise en place de la Bourse des Matières premières agricoles - Développer des partenariats techniques et financiers avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - Mettre en place une base de données par chaînes de valeur, intégrant une base d'information pour les commerçants agréés - Utiliser les outils TIC, tels que la messagerie électronique, afin de vulgariser les informations de marché auprès des différents acteurs (ex. prix des produits)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	Promouvoir l'utilisation des TIC pour l'accès aux marchés des produits agricoles et alimentaires	Mettre en place un système de messagerie électronique pour la vente interne des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Promouvoir le e-commerce dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
	2.3.4 Amélioration de la traçabilité et des normes de qualité des produits	Mettre en place un système de traçabilité sur la chaîne de commercialisation de toutes les filières	Harmoniser les normes de qualité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Renforcer le système de traçabilité
			Renforcer et étendre le processus de labélisation des produits agricoles (marquage des emballages, origines de productions, etc.)
			Gérer les produits hors normes par la définition d'un circuit de commercialisation spécifique
		Renforcer les capacités pour le respect des normes de qualité et la traçabilité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Mettre en place la sacherie-brousse pour la commercialisation des différents produits, (selon les spécifications et modalités d'approvisionnement/de distribution dans chaque filière), assortie d'un système de financement ou de prélèvement
			Renforcer les capacités des entités de contrôle, telles que le Centre d'Analyse de la Qualité
			Accompagner les laboratoires nationaux (publics et privés) à l'accréditation dans le cadre des efforts de certification et de normalisation
			Renforcer les capacités institutionnelles de l'Organisme National de Normalisation et de Certification de la Côte d'Ivoire (CODINORM)
		Sensibiliser les acteurs du secteur sur les normes de qualité et la traçabilité des produits	Sensibiliser les acteurs le long de la chaîne de valeur (agriculteurs, éleveurs, acheteurs, transformateurs, etc.) sur les normes de qualité et la traçabilité des produits, pour la commercialisation interne ou l'exportation pour toutes les filières
			Sensibiliser les acteurs des chaînes de valeur sur l'importance de la pesée des produits

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3.Commercialisation	2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	Identifier et vulgariser les opportunités de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ivoiriens	Effectuer des études de marché et de prospection commerciale de façon périodique, pour l'identification d'opportunités pour les filières ivoiriennes (dont marchés de niche)
			Etudier le potentiel de collaboration avec d'autres secteurs - tels que le secteur du tourisme - pour la promotion et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Sensibiliser les acteurs du secteur sur les opportunités de commercialisation des produits ivoiriens
		Promouvoir les produits ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux	Renforcer le label « Made in Côte d'Ivoire » et l'appliquer à une liste (à définir) de produits agricoles/agro-alimentaires - pour vente en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays
			Mettre en place et promouvoir des labels régionaux
	2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	Promouvoir la consommation locale des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Faciliter la participation des acteurs du secteur aux missions d'échanges, aux voyages d'études, et à des salons d'exposition des produits du terroir (démarches administratives – octroi de visa par exemple)
			Mettre en place des points de vente de promotion des produits locaux
			Utiliser des spots publicitaires pour promouvoir les produits locaux
			Organiser des journées de dégustation
			Promouvoir la consommation des produits locaux au niveau des écoles

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes

La transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques emploient un nombre relativement important de femmes et de jeunes. La commercialisation en particulier, représente un défi majeur en raison des faibles quantités de production dont ils disposent. Les femmes et jeunes manquent d'acheteurs réguliers, et ne possèdent la plupart du temps pas le savoir-faire pour négocier avec les acheteurs d'occasion. Les mesures ci-dessous ont été identifiées par les femmes et les jeunes, pour les soutenir dans ce sens :

- Appuyer la création d'un service de livraison à domicile de denrées alimentaires (attiéké, riz, banane, etc.)
 - o Réunir toutes les associations et coopératives de productrices/transformatrices par département, afin de créer une offre commune à prix fixe équilibrant les prix en haute et basse saison
 - o Créer une première base de clients dans les trois villes phares du département, en activant les réseaux personnels des transformatrices
 - o Faciliter le transport et la livraison à domicile
- Soutenir la création d'un marché commun (spécifique) entre agricultrices
 - o Appuyer le regroupement d'agricultrices dans une région donnée
 - o Sensibiliser les membres de ce groupement à la commercialisation, en encourageant l'auto-formation (partage des connaissances entre membres)
 - o Constituer un marché commun, pour la commercialisation des produits des membres
- Créer un réseau de coopératives de jeunes agissant d'un bout à l'autre des chaînes de valeur
 - o Soutenir la création d'une coopérative de jeunes intervenant à la fois sur les activités de production, de transformation et de commercialisation dans une filière clé (manioc, par exemple)
 - o Sensibiliser les jeunes de cette coopérative à en former d'autres, pour répliquer dans d'autres secteurs (cacao, banane, mangue, etc.)
 - o Mettre en place une plateforme mobilisant les TIC pour permettre à ces coopératives d'échanger des bonnes pratiques et informations en temps réel (prix des marchés, contacts, etc.)
 - o Faire bénéficier les jeunes de conditions particulières d'accès aux financements inclusifs et autres incitations
- Appuyer la création de centres d'incubation à l'entrepreneuriat pour les jeunes focalisé sur les solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée, permettant d'attirer un plus grand nombre de jeunes dans le secteur (dans chaque Pôle de Développement Agricole Intégré)
- Créer un fonds national de financement de la recherche et de la mise en valeur des innovations en provenance de femmes et de jeunes, dans le domaine de la conservation ou de la transformation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
- Mettre en place une plateforme collaborative transporteurs-agricultrices, pour l'autonomisation des femmes dans la distribution agricole
 - o Promouvoir une relation de confiance et de fidélisation avec les transporteurs-agricultrices, via la professionnalisation du métier de transporteur (utilisation de cahiers de charges et des bons de commandes, par exemple)
 - o Faciliter l'acquisition des véhicules de transports par les associations féminines, par crédit-bail
 - o Inciter le secteur privé et les unités industrielles de transformation à mettre en place des politiques Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et des programmes de protection sociale et de santé et sécurité au travail, qui répondent aux besoins des femmes (par exemple en assurant l'égalité de rémunération, en fournissant des services de garde pour les enfants des employées, en construisant des salles de bains publiques sur le terrain, en embauchant des agents de vente féminins, etc.)

7.3. PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET RESILIENCE CLIMATIQUE

Un aspect central du PNIA de deuxième génération de Côte d'Ivoire, est de favoriser une coordination étroite entre les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et les efforts de gestion de l'environnement. Cet aspect est intégré au travers des programmes 1 et 3. Le programme 3 vise d'une part, une gestion environnementale complète et multipartite, d'autre part le renforcement de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques.

Principaux défis

En matière d'environnement, la Côte d'Ivoire est confrontée à trois défis majeurs, à savoir :

- L'exigence d'une gestion **intégrée des ressources environnementales** afin d'assurer la fertilité des sols, la santé des aires et espèces protégées, et la préservation des écosystèmes aquatiques ;
- **L'urgence du rétablissement du couvert forestier ;**
- L'exigence de réaliser une étude exhaustive des vulnérabilités agro-climatiques et de stratégie en vue d'assurer la **résilience climatique** de la production agricole.

Objectifs

En lien avec ces défis persistants, les interventions définies dans la section ci-dessous répondent à deux grands objectifs :

- **Assurer la réhabilitation et la gestion durable des ressources environnementales** nationales
- **Renforcer la capacité de production agricole à résister aux changements et chocs climatiques**

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.1 Organisation et financement	3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	S'assurer de la mise en application du code de l'environnement	- Accélérer la prise de décrets d'application du code de l'environnement - Diffuser et vulgariser la loi - Appliquer les sanctions
		Etablir une nouvelle gestion forestière durable dans le domaine rural (dont Périmètres d'Exploitation Forestière)	- Finaliser les textes et décrets d'application du code forestier - Sensibiliser sur l'articulation entre le code foncier rural et le nouveau code forestier
		Actualiser la réglementation sur la faune et l'exercice de la chasse	- Mettre en œuvre les conventions internationales sur la biodiversité faunique - Adopter de nouvelles réglementations sur la gestion durable des ressources faunique chasse
		Mettre en œuvre les mesures de lutte contre la pollution du sol par les substances chimiques, les engrais, les produits phytosanitaires, vétérinaires et autres produits dont l'usage est actuellement admis	- Définir/actualiser les mesures de lutte - Sensibiliser les acteurs - Mettre en œuvre des modèles d'agriculture raisonnée
		Appuyer la création d'un Observatoire de la Qualité de l'Air et de l'Eau	- Elaborer et valider la loi sur la gestion du littoral - Elaborer et valider la loi de gestion sur les eaux de ballast
			- Faire adopter les décrets d'application du code de l'eau ainsi que les textes subséquents - Adopter et diffuser la politique nationale de l'eau - Mettre en place un mécanisme de financement de la GIRE
		Opérationnaliser le cadre institutionnel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	- Mettre en œuvre ou renforcer (le cas échéant) la planification/coordination des actions des agences de bassins versants nationaux et transfrontaliers : ☐ Elaborer les modèles d'allocation des ressources en eau des agences de bassins ☐ Mettre en place une commission locale pour la gestion rationnelle des grands bassins régionaux avec les ministères techniques indiqués

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.1 Organisation et financement	3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	Opérationnaliser le cadre institutionnel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	○ Définir des mesures pour empêcher l'orpaillage clandestin qui pollue les fleuves et l'environnement
		Assurer l'application effective des réglementations de la loi relative à la pêche et l'aquaculture	○ Prendre les décrets et arrêtés d'application relatifs à la loi
		Faciliter la mise en application des réglementations au niveau des régions	○ Instaurer un arrêté préfectoral portant création d'une coordination des politiques sectorielles au niveau régional ○ Créer et institutionnaliser des comités de veille et de gestion environnementale avec l'appui des collectivités territoriales
	3.1.2 Soutien à la mise en place de mécanismes de financement pérenne du secteur environnemental	Créer et soutenir l'opérationnalisation du Fonds de développement forestier	○ Finaliser et valider l'étude sur la révision de la fiscalité forestière, pour promouvoir un environnement favorable à l'investissement du secteur privé ○ Rendre opérationnel le Fonds de Développement forestier ○ Promouvoir les activités d'éco-tourisme en zone forestière, permettant également de générer des fonds en faveur du secteur forestier ○ Constituer le crédit planteur dans la filière hévéa
		Promouvoir la diversification des sources de financement du secteur environnemental	○ Préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques pour une transition vers une économie verte résiliente aux changements climatiques ○ Développer les compétences des collectivités territoriales en termes de mobilisation de fonds, et leur connaissance des sources de financement disponibles pour le secteur forestier
		Promotion de l'écotourisme communautaire et d'appui aux initiatives agricoles innovantes autour des Aires Protégées	○ Valider la stratégie nationale de développement de l'écotourisme communautaire en Côte d'Ivoire ○ Développer un projet pilote d'écotourisme dans les Aires Protégées ○ Promouvoir un partenariat PPP en matière d'écotourisme

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.2 Renforcement des capacités	3.2.1 Développement des ressources humaines	Définir un plan de développement des ressources humaines, qui prenne en compte les questions de formation de base et continue, de planification des recrutements, de renforcement des capacités et de profil de carrière	Renforcer le système de collecte et de traitement des données sur les RH du MINEF
			Assurer une gestion efficace des carrières du MINEF
			Développer les compétences des RH du MINEF
			Restructurer l'administration publique en charge de la gestion des ressources en eau et renforcer leurs capacités opérationnelles
			Définir le plan relatif au MINSEDD
	3.2.2 Information et sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux	Renforcer la pertinence de la formation au regard des besoins environnementaux	Renforcer les capacités des Magistrats et des Officiers de Police Judiciaire en matière de Droit de l'Environnement
			Renforcement de Capacités et Accès aux données Satellitaires
			Rattacher les écoles de formation aux Ministères techniques en charge des questions environnementales
			Mettre en place des centres de formation polyvalents aux petits métiers ouvriers de la forêt
			Organiser des journées nationales en matière d'environnement et de développement durable
		Assurer l'appropriation et la compréhension des réglementations environnementales par les populations rurales	Elaborer et vulgariser les guides sectoriels de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable
			Sensibiliser les populations sur la réduction des risques et des catastrophes
			Prioriser une approche participative dans le processus de définition des textes réglementaires
			Sensibiliser et promouvoir une éducation écocitoyenne sur la gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau
			Organiser des ateliers réguliers d'information et de sensibilisation du corps préfectoral, du corps judiciaire, des chefs traditionnels et des OPA/OPE sur les dangers liés à la diminution des ressources naturelles et la nécessaire préservation de ces ressources

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.1 Actualisation des statistiques sur le secteur forestier	Créer une base de données relative aux statistiques du secteur forestier :	- Faire un inventaire forestier national prenant en compte les ressources fauniques et floristiques - Opérationnaliser le système national d'informatisation pour la gestion durable des ressources forestières
	3.3.2 Renforcement de la protection des aires protégées et du couvert forestier restant	Immatriculer les parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire, et les exploitations agricoles périphériques	- Repérer et matérialiser les limites des parcs nationaux et réserves naturelles - Créer une base de données numériques géoréférencées relative aux parcs nationaux et réserves naturelles - Immatriculer les parcs nationaux et réserves naturelles
		Mettre en œuvre la stratégie de gestion différentielle des forêts classées centrée sur les taux de dégradation	- Réaliser un état des lieux des forêts classées - Réaliser des reboisements dans les différentes forêts classées
		Renforcer la surveillance et la sécurité des forêts, des parcs et réserves naturelles	- Renforcer les capacités en équipements - Mettre en place un dispositif de surveillance aérienne par drone - Organiser des sessions de formation et de partages d'expériences (gestion, surveillance, etc.) - Développer des infrastructures de formation - Renforcer le schéma organisationnel en matière de surveillance et la qualité du dispositif de surveillance. - Intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans la surveillance des aires protégées. - Développer l'intelligence fonctionnelle et mettre en œuvre des plans de formation continue
		Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les feux de brousse, prenant en compte les producteurs	- Suivre l'évolution de la couverture forestière par des activités de cartographie - Opérationnaliser et redynamiser les comités de lutte (Comité Interministériel et comités locaux) contre les feux dans les forêts classées
		Développer un corridor écologique transfrontalier	- Sensibiliser les populations sur la lutte contre les feux de brousse - Mettre en place le corridor écologique transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (Pour mémoire : Projet de Développement d'une zone de conservation transfrontalière connectant les réserves forestières et les aires protégées en Côte d'Ivoire et au Ghana) ; - Mettre en place le corridor écologique TAI SAPO
		Appuyer la création de la muraille verte au Nord de la Côte d'Ivoire	- Sensibiliser les populations des zones cibles - Réaliser le reboisement des sites sélectionnés - Former et équiper les comités de lutte contre les feux de brousse
		Mettre en place des systèmes de protection de la biodiversité	- Conservation de la biodiversité dans le complexe Parc national de Tai-Forêt de Grebo-Sapo - Protection de la biodiversité du Parc national de la Comoé

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.3 Restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales	Gestion intégrée de restauration des sites dégradés au sein et autour des parcs nationaux et réserves	o Collecter les données socio-économiques et spatiales sur les sites
			o Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des sites dégradés
			o Promouvoir les activités alternatives génératrices de revenu autour des aires protégées
			o Mettre en place un système de suivi des espaces forestiers
			o Assurer le financement pérenne de la surveillance spatiale des aires protégées
			o Elaborer et promouvoir un plan type d'aménagement simplifié des forêts des particuliers et des collectivités
		Elaborer des plans d'aménagements des forêts	o Réhabiliter et restaurer les forêts dégradées
			o Promouvoir les arbres forestiers utilitaires dans le domaine rural
			o Informer, sensibiliser et former les populations sur l'intérêt/l'impact de la reconstitution du couvert forestier
		Impliquer les populations rurales dans la conservation et le reboisement des forêts	o Mettre en place un système incitatif pour le reboisement, de type Paiement pour Services Environnementaux (PSE)
			o Réaliser le cadastre des parcelles à reboiser
			o Créer et entretenir annuellement 20.000 ha de plantations forestières
		Intensifier les actions de restauration des forêts du domaine rural	o Réaliser la mise en défens annuellement de 10 .000 ha de forêts
			o Mettre en place des incitations à la création de réserves naturelles volontaires (RNV)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.3 Restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales	Mettre en œuvre la foresterie urbaine et péri-urbaine	- Créer des parcs boisés et/ou des jardins publics dans les grandes villes - Créer des forêts à la périphérie de chaque chef-lieu de région - Planter des arbres d'alignement le long des artères principales des villes - Créer une parcelle de 10 ha regroupant les espèces en voie de disparition au Jardin Botanique de Bingerville - Créer un herbier au Jardin Botanique de Bingerville - Renforcer les capacités du Jardin Botanique en personnel journalier - Mener une étude pour la création d'un jardin botanique dans chaque zone phytogéographique
		Réduire des émissions de gaz à effet de serres liés à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)	- Reboiser et restaurer les forêts et les terres dégradées - Promouvoir une agriculture zéro déforestation - Mettre en place un système de valorisation des déchets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques - Développer une stratégie énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole - Mettre en œuvre le programme intégré d'adaptation au changement climatique en Côte d'Ivoire
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	Faire un inventaire des ressources fauniques nationales	- Recenser les animaux sauvages détenus en captivité chez les particuliers et mettre en œuvre un protocole de suivi - Inventorier les ressources fauniques dans les aires protégées et les forêts classées - Inventorier les zones humides et les oiseaux d'eau - Mettre en place une base de données des ressources fauniques
		Définir des sanctuaires de faune, et relocaliser les animaux menacés dans ces sanctuaires de faunes	- Recenser des sites potentiels d'accueil de sanctuaires de faune - Faire un appel d'offre pour la construction de sanctuaires de faune - Organiser l'aménagement des sanctuaires de faune - Suivre et contrôler les sanctuaires de faune - Suivre l'introduction d'espèces animales menacées dans les sanctuaires de faune

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	Organiser le suivi annuel des oiseaux d'eau migrants	- Elaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des sites importants à oiseaux d'eau - Promouvoir auprès des autorités et des populations la nécessité de conserver les oiseaux d'eau migrants et de leurs habitats au niveau national et transfrontalier - Identifier les nouveaux sites à oiseaux d'eau migrants - Faire le Dénombrement International des Oiseaux d'Eau Migrants - Célébrer la Journée Mondiale des Oiseaux Migrants - Promouvoir l'éducation des élèves à la conservation des oiseaux d'eau migrants et de leurs habitats - Mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie - Elaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des sites importants à oiseaux d'eau
		Recenser et suivre les animaux sauvages détenus en captivité chez les particuliers	- Informier et sensibiliser les autorités et la population locale - Enregistrer les déclarations des détenteurs d'animaux - Sensibiliser les détenteurs d'animaux sauvages - Organiser des visites sur le terrain pour vérifier les déclarations faites - Organiser l'inspection des animaux déclarés par un vétérinaire - Créer un dossier par déclarant - Délivrer les fiches d'enregistrement
		Restaurer les mangroves des zones humides	- Recenser les mangroves des zones humides - Proposer un plan d'aménagement des mangroves des zones humides - Restaurer les mangroves des zones humides
		Créer deux ranchs pilotes d'élevage de la faune sauvage	- Recenser des sites potentiels d'accueil de ranch pilote d'élevage de la faune sauvage - Faire un appel d'offre pour la construction des ranchs pilotes - Organiser l'aménagement des ranchs - Suivre et contrôler les ranchs - Suivre l'introduction d'espèces animales sauvages menacées d'extinction ou rares élevées en ranch ou importées dans les milieux naturels
		Créer deux centres de sauvegarde pour les animaux en difficultés et confisqués	- Recenser des sites potentiels d'accueil de centres de sauvegarde pour les animaux en difficultés et confisqués - Faire un appel d'offre pour la construction des centres de sauvegarde - Organiser l'aménagement des centres de sauvegarde - Suivre et contrôler les centres de sauvegarde - Suivre l'introduction d'espèces animales sauvages en difficulté ou confisqués dans les centres

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	Réaliser le suivi de la santé de la faune sauvage	- Rechercher les mortalités naturelles dans la faune sauvage à travers la surveillance - Capter et déplacer (mise en quarantaine) des animaux sauvages malades - Suivre les mortalités et natalités des animaux sauvages dans les élevages - Faire des prélèvements en milieu naturel pour la prévention des maladies zoonotiques
	3.4.2 Accroissement de la contribution des ressources fauniques à l'économie nationale	Créer des zones de chasse et concéder leur gestion à des opérateurs privés et les communautés villageoises	- Faire des études pour connaître le potentiel cynégétique des différentes régions - Créer des zones à vocation cynégétique - Organiser l'aménagement des zones cynégétiques - Créer des comités villageois de gestion des zones cynégétique - Concéder la gestion des zones cynégétique à des opérateurs privés - Suivre et contrôler les zones cynégétiques - Organiser les inventaires annuels dans les zones de chasse - Créer des services spécialisés pour la gestion de la chasse et pour la promotion de l'élevage des animaux sauvages
		Promouvoir l'élevage des animaux sauvages par les particuliers	- Promouvoir la recherche en matière d'élevage de faune sauvage - Vulgariser les techniques d'élevage de la faune sauvage - Organiser la formation des acteurs de l'élevage de faune sauvage - Encadrer les promoteurs de projets d'élevage - Organiser le suivi vétérinaire des élevages - Organiser la commercialisation des produits de l'élevage de la faune sauvage
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques		Promouvoir et développer l'écotourisme animalier	- Réhabiliter et développer les parcs zoologiques - Encourager la création des parcs zoologiques privés - Mettre en œuvre des vidéothèques et des photothèques sur la faune sauvage - Organiser des cours d'éducation environnemental pour les élèves - Créer un centre d'exposition sur la biodiversité faunique
	3.5.1 Gestion intégrée des ressources en eau	Mettre en place les nouvelles structures prévues par le cadre institutionnel de la GIRE en Côte d'Ivoire et les rendre opérationnelles	- Mettre en place le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) - Mettre en place le Comité Interministériel de l'Eau et de l'Assainissement (CIEA) - Mettre en place les 3 Comités de Bassin (Sassandra-Cavally ; Bandama-Boubo ; et Comoé-Agnéby) - Mettre en place les douze (12) Comités Locaux de l'Eau et de l'Assainissement - Mettre en place les 3 Agences de Bassin (Sassandra-Cavally ; Bandama-Boubo ; et Comoé-Agnéby) - Mettre en place les Unités Administratives des Bassins (UAB)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	3.5.1 Gestion intégrée des ressources en eau	Renforcer la gestion transfrontalière des bassins partagés	- Mettre en cohérence les politiques et stratégies sectorielles en matière de gestion des ressources en eau et d'écosystèmes - Actualiser les textes nationaux relatifs à la gestion de l'eau en fonction des accords régionaux et internationaux, des réalités et usages locaux - Capitaliser les expériences sous-régionales et internationales réussies en termes de gestion participative des ressources en eau
		Renforcer le système d'information sur les ressources en eau	- Renforcer, moderniser et densifier les réseaux nationaux de mesures hydrologiques, hydrogéologiques, météorologiques et de qualité de l'eau - Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau - Mettre en place et rendre opérationnels les outils et équipements techniques et informatiques du système d'information sur l'Eau et leurs usages - Définir et mettre en œuvre le suivi des demandes et usages de l'eau - Développer des outils et des méthodes pour la connaissance, la gestion et la protection des ressources en eau
		Améliorer la gestion des conflits liés à la gestion de l'eau	- Développer des outils de résolution de conflits relatifs aux usages de l'eau - Etablir un dispositif de prévention et de règlement des conflits de la gestion des plans d'eau
		Mettre en place un système de protection des ressources en eau et des écosystèmes	- Concevoir des programmes de lutte contre l'ensablement, l'érosion, la pollution, des cours d'eau - Réaliser des périmètres de protection pour les points d'eau - Informier et sensibiliser les populations sur l'existence et la fragilité des écosystèmes
	3.5.2 Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	Restaurer les écosystèmes du sous bassin de la volta	- Mener des campagnes d'information, d'éducation, de formation et de sensibilisation - Reboiser et protéger les versant de la volta noire - Promouvoir des activités génératrices de revenus
		Etablir un inventaire des espèces aquacoles	Actualiser l'inventaire des espèces aquacoles adaptées et performantes
		Définir des Aires Marines Protégées (AMP)	- Identifier ou créer des zones de pêche et réserves aquatique - Assurer la protection des zones de pêche et réserves aquatique - Créer des points de débarquement pour contrôler les activités de pêche - Mettre en place des infrastructures de quarantaine fonctionnelles pour l'aquaculture

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	3.5.2 Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	Mettre en œuvre un programme de repeuplement des retenues d'eau intérieures et des barrages	Peupler les retenues d'eau et les barrages d'espèces aquacoles
		Renforcer, pour l'aquaculture, les systèmes de réserves/baies traditionnelles	- Identifier les techniques traditionnelles existantes et élaborer les supports de formation - Organiser des sessions de formation des aquaculteurs sur les techniques traditionnelles de l'aquaculture dans les lagunes - Mettre à disposition les équipements appropriés
		Promouvoir la pêche responsable	- Vulgariser le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) - Vulgariser la loi sur la pêche et l'aquaculture - Vulgariser les équipements de pêche conformes aux réglementations - Améliorer l'approvisionnement en équipements de pêche conformes aux réglementations - Mettre en place un dispositif tel que le leasing pour faciliter l'accès aux équipements
	3.5.3 Lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux continentales, lagunaires, et maritimes	Développer et renforcer les postes de surveillance de la pêche	- Renforcer les patrouilles mixtes équipées pour la surveillance : Equiper les postes en matériels de surveillance et d'analyse, ainsi qu'en ressources humaines - Former les agents sur les procédures de surveillance de la pêche - Effectuer des missions/patrouilles régulières de suivi-contrôle
		Réprimer les contrevenants à la réglementation en vigueur	Retirer les engins non-conformes
			Lutter contre l'utilisation des pesticides et autres produits toxiques dans la pêche
			Appliquer les amendes appropriées aux infractions
		Impliquer les communautés dans la surveillance des plans d'eau	- Mettre en place une stratégie d'intéressement à partir de contributions des pêcheurs - Mettre à disposition des communautés les matériels appropriés à la surveillance
		Renforcer le système de collecte de données environnementales	- Mettre en place et opérationnaliser un réseau de stations agro-météorologiques, par région - Renforcer les capacités humaines et matérielles des stations régionales (équipements de collecte de données climatiques)
		Renforcer la diffusion de données environnementales auprès des populations	- Informar les populations à travers un système d'alertes multirisques - Améliorer la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique - Elaborer une cartographie des zones à risque climatique, par région
3.6 Renforcement de la résilience climatique	3.6.1 Renforcement du Système d'Information Environnementale (SIE)		

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.6 Renforcement de la résilience climatique	3.6.2 Mise en place de mesures de protection contre les risques climatiques	Mettre en place un dispositif pour le développement de l'assurance	- Elaborer les indicateurs nationaux de réduction de vulnérabilité aux risques naturels - Renforcer la mise en place des produits d'assurance adressant les besoins de gestion des risques climatiques associés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Mettre en œuvre un système d'assurance indiciaire axée sur le rendement
		Vulgariser les techniques d'Agriculture Intelligente face au Climat dans les secteurs vivriers et de rente	- Amélioration de la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique. - Développer un plan de communication et de sensibilisation sur l'importance des pratiques et technologies AIC - Mettre en œuvre le plan de communication et de sensibilisation sur l'importance des pratiques et technologies AIC - Former les producteurs aux technologies et pratiques de l'AIC - Mettre en place des sites de démonstration en matière d'AIC - Intégrer la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les programmes, projets et plans de développement
		Mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national dans le secteur de l'agriculture	- Développer l'approche agro-écologique (pratiques de gestion de la fertilité des sols, développement de l'utilisation des engrais organiques et du compost issus des déchets ménagers, l'association - Améliorer les technologies de production grâce à l'accès aux intrants améliorés et adaptés (semences vivrières, fourragères, sylvicoles résistantes à la sécheresse, banque de gènes animale, alevins de qualité, gestion du fumier et du compost pour améliorer la fertilité des sols, etc.) - Promouvoir et vulgariser des espèces cultivées résilientes au changement climatique - Développer les prévisions saisonnières qui renforcent la résilience au changement climatique des pratiques culturales
		Déterminer les options d'adaptation les plus appropriées dans le secteur agricole pour l'élaboration de programmes à mettre en œuvre au profit des populations	- Reconstituer le couvert forestier à travers le reboisement et l'agroforesterie - Faciliter l'accès des exploitants agricoles (prix, disponibilité, proximité) aux intrants (semence améliorée, biofertilisant, biopesticides, etc.) et aux technologies de l'AIC - Réhabiliter et construire des équipements/ouvrages pour la maîtrise de l'eau

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.6 Renforcement de la résilience climatique	3.6.3Renforcement des capacités des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique	• Outiller les agents des collectivités locales	o Former les agents des collectivités locales sur l'identification des problèmes liés aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture
			o Former les agents des collectivités et autres acteurs de développement local sur la traduction des problèmes identifiés en projets d'adaptation au changement climatique
		• Informer les communautés rurales sur l'impact du changement climatique ;	- o Définir les notions d'adaptation et d'atténuation aux communautés rurales ; - o Informer les communautés rurales sur la feuille de route de mise en œuvre de l'accord de Paris et les efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques ; - o Echanger sur la contribution des communautés rurales dans la lutte contre le changement climatique.
	3.6.4 Mise en place d'un système de mesurage, rapportage et vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2	• Mettre en place une équipe technique sur les inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2	o Prendre un arrêté ministériel instituant une équipe technique sur les inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2
		• Former les parties prenantes du PNIA 2 aux méthodologies d'inventaire des GES dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	o Former les agents encadreurs du monde paysan
Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes			
L'implication des femmes et des jeunes est importante également dans la gestion et la protection des ressources environnementales et dans l'amélioration de la résilience climatique. Pour cette raison, les actions ci-dessous ont été identifiées : • Assurer la participation égale et active des femmes et des jeunes dans la gestion durable des ressources environnementales ; notamment au niveau décisionnel des OPA/OPE, des associations, et des ONG actives sur le sujet. • Sensibiliser les chefs de ménage en milieu rural, les autorités locales et les chefs traditionnels sur le rôle des femmes et des jeunes dans la protection et la gestion des ressources naturelles à travers des programmes de formation Impliquer les femmes et les jeunes dans le reboisement et la protection des zones de divertissements (parcs naturel, terrains de foot, etc.)			

7.4. PROGRAMME 4 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS, ET PROMOTION DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

Le caractère inclusif de la croissance en milieu rural, permettant l'amélioration des moyens de subsistances et conditions de vie des producteurs, est au cœur des objectifs internationaux et régionaux dans lequel s'inscrivent le PNIA de deuxième génération. À travers ce programme, le PNIA 2017-2025 propose une stratégie intégrée de sécurité alimentaire, des mesures sociales en faveur du développement humain des populations rurales (populations vulnérables en particulier), et une promotion du secteur dans son ensemble.

Principaux défis

Malgré les importantes réalisations du PNIA I en termes de production, l'exercice de bilan a relevé une faible amélioration du secteur en termes de développement social. En conséquence, les défis à relever sont les suivants :

- La lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition au niveau national (les taux de **sous-alimentation** et de **malnutrition** sont respectivement de 13,3%¹⁴ et de 29,6%¹⁵ au niveau national) ;
- La réduction du **niveau élevé de pauvreté en milieu rural (le niveau de pauvreté est de 57%¹⁶ en milieu rural** contre 35,9% en milieu urbain). Les agriculteurs sont plus atteints que d'autres catégories de travailleurs.¹⁷
- **L'amélioration du niveau d'intégration des jeunes et des femmes dans le secteur agricole.**

Objectifs

Le programme 4 du PNIA s'attelle à répondre à ces défis au travers de cinq objectifs :

- **Développer une stratégie de sécurité alimentaire** prenant en compte les enjeux sociaux, de nutrition et de sécurité sanitaire.
- **Favoriser l'accès des acteurs aux activités génératrices de revenu.**
- **Développer des infrastructures socio-économiques en milieu rural.**
- **Promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.**
- **Développer une communication continue autour du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.**

¹⁴ Moyenne 2014-2016 (FAOSTAT)

¹⁵ Chiffre 2012 (FAOSTAT)

¹⁶ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 2015.

¹⁷ Ibid.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.1 Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	4.1.1 Opérationnalisation d'un système de suivi et de suivi et évaluation	Opérationnaliser et alimenter le Dispositif de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DISSAN)	- Formaliser l'Acte du DISSAN - Pérenniser la collecte des données en mobilisant les nouvelles technologies (solution identifiée comme moins coûteuse) - Renforcer les systèmes d'alerte précoce liés aux systèmes de suivi climatique de la SODEXAM (tels que le système d'information village, l'enquête de suivi de la saison agricole, l'enquête SMART et CH)
		Mettre en place un système de suivi-évaluation multisectoriel du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux régional et national	Assurer un lien entre le suivi de la sécurité alimentaire et la plateforme multisectorielle d'information pour la nutrition
		Renforcer les capacités de surveillance en sécurité alimentaire et nutrition, en collaboration avec le Secrétariat Technique permanent du conseil national de la nutrition (STP/CNN)	- Evaluer la contribution du PNIA 2 à la mise en œuvre du Plan National Multisectoriel de Nutrition, à mi-parcours et en fin d'exécution - Organiser des revues semestrielles et annuelles, et des missions conjointes multisectorielles de suivi nutritionnel aux niveaux régional et central
	4.1.2 Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion des réserves alimentaires	Définir les politiques de gestion des réserves alimentaires, et créer une structure de gestion de niveau national (plates formes pour la collecte / chargement – déchargement des produits vivriers)	Redynamiser et rendre opérationnelle l'organisation de rencontres semestrielles et annuelles pour la diffusion de rapports périodiques sur la sécurité alimentaire (aux niveaux régional et central)
			- Mettre en place des banques à céréales dans toutes les régions - Assurer leur gestion sous le contrôle de la concertation régionale citée ci-dessus
		Constituer et soutenir des réserves alimentaires dans les chefs-lieux de région	- Construire des greniers communautaires en milieu rural, soutenir la création de magasins généraux de stockage - Développer et constituer des stocks de régulation des marchés pour les cultures vivrières (en améliorant le système de stockage) pour atténuer les effets de la hausse et/ou des fluctuations de prix alimentaires

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.1 Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	4.1.3 Renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux	- Renforcer les capacités des OSC, du secteur privé, et des organisations des producteurs - Mettre en place un mécanisme de surveillance permettant de renforcer l'efficacité des acteurs non-gouvernementaux	- Développer des curricula de formation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle - Mettre l'accent sur la coordination des acteurs suivants : le Comité National du CILSS (CONACILSS) ; les OPA ; les organisations féminines ; les organisations de jeunes ; les ONG - Mettre en place une base de données des ONG actives en milieu rural - Mettre en place un système d'agrément des ONG d'utilité publique
	4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	- Prendre des mesures systématiques pour accroître l'offre alimentaire dans chaque région à moindre coût - Créer ou réhabiliter les sociétés coopératives de cantines scolaires dans les zones d'insécurité alimentaire sévère - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence et des mesures de protection sociale pour les ménages en insécurité alimentaire sévère	- Conduire une étude sur la production et la consommation des produits alimentaires aux niveaux local et sous-régional, afin d'identifier les produits « incontournables » pour la sécurité alimentaire selon les régions - Mettre en place des soutiens ciblés (ex. facilitation d'accès aux parcelles, subvention des intrants) pour développer l'agriculture familiale - Promouvoir la diversification des cultures (jardin potager, petits élevages) au sein des écoles et ménages ruraux - Promouvoir l'agriculture de contre saison - Mettre en œuvre un plan de réduction des coûts de production de grande consommation - Construire et réhabiliter des cantines - Opérationnaliser les sociétés pour l'approvisionnement en aliments des enfants en insécurité alimentaire - Elaborer un plan d'urgence pour les ménages en insécurité alimentaire - Mettre en place un mécanisme de collecte des produits invendus pour les populations hautement vulnérables - Mettre en place des protections sociales alimentaires tels que les subventions ou les rations alimentaires

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	4.2.2 Développement de produits à haute valeur nutritive	• Etablir un cadre favorable au développement de la bio fortification	o Définir et mettre en œuvre les textes réglementaires correspondants
			o Identifier les produits bio fortifiés à promouvoir, et faciliter l'accès aux semences et plants de ces produits
		• Promouvoir les spéculations à haute valeur nutritives (PND)	o Faciliter l'accès aux technologies d'enrichissement alimentaire
			o Sensibiliser l'ensemble des acteurs le long de la chaîne de valeur à la production de produits bio fortifiés, d'aliments de compléments et de substitution
	4.2.3 Education et sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles		o Identifier et produire les cultures à haute valeurs nutritives, tels que les légumineuses (ex. moringa) et la Patate Douce à Chair Orange (PDCCO)
			o Relancer le programme de production de soja dans le Nord
		• Promouvoir l'adoption de comportements nutritionnels favorables	o Former les acteurs communautaires (dont chefs des villages, OPA/OPE, associations des femmes, ONG, etc.), travailleurs sociaux, enseignants, et thérapeutes traditionnels aux actions essentielles en nutrition
			o Impliquer les écoles et les centres sociaux (notamment en zones reculées) dans la vulgarisation des bonnes pratiques nutritionnelles
		• Renforcer la communication officielle sur la nutrition	o Développer des fiches alimentaires par région pour vulgariser les résultats des études menées sur la nutrition, et pour sensibiliser aux qualités nutritives des produits alimentaires présents dans la région
			o Etablir des partenariats avec des radios locales et des professionnels des media en milieu rural, pour proposer des communications sur la nutrition dans les langues nationales

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition		- Promouvoir l'adoption sécurisée de la biotechnologie moderne dans la mise en œuvre du PNIA II, à savoir : - Formuler les acteurs clés du système national de biosécurité : - Former les membres du comité scientifique de biosécurité et de l'Organe national de biosécurité à l'évaluation des risques et aux principes de base en biotechnologie/biosécurité - Former les Régulateurs et les membres de l'Observatoire national de biosécurité aux procédures de contrôle et d'inspection - Former les Régulateurs et les Chercheurs aux procédures et différents aspects des essais en champ contrôlés.	Conduire des études de base sur les acquis des chaînes de valeurs agricoles : produits biotechnologiques susceptibles d'améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles
	4.2.4 Pratique de la biosécurité pour une contribution de la biotechnologie moderne à la sécurité alimentaire		- Conduire des études sur les problèmes relatifs aux aspects de politiques, marchés et commerces relatifs aux produits biotechnologiques d'utilité pour le pays : - Proposer et faire adopter des textes réglementaires au Gouvernement - Conduire des études d'évaluations d'impact pour la conduite d'essais en champs confinés
			- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en biotechnologie/biosécurité : - Informier et sensibiliser les membres de l'Observatoire et les médias aux principes de base de la biotechnologie et de la biosécurité ainsi que la communication des risques - Informier et sensibiliser les parlementaires, les décideurs sur les avantages et risques potentiels des OGM - Informier et sensibiliser les paysans, les consommateurs et les transformateurs sur la loi de biosécurité et la réglementation des produits de la biotechnologie moderne

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.3 Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	4.3.1 Caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales	Créer une cartographie des moyens de subsistance (ex. activités agricoles, emplois, revenus, biens ménagers, etc.) et risques des populations rurales	Opérationnaliser (ex. collecte et création d'une base de données, partage des données, etc.) les données du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA 2015) et autres enquêtes nationales
		Mettre en place des mécanismes permettant de cibler les populations vulnérables éligibles au système d'aide sociale	Exploiter les résultats de l'enquête sur le niveau de vie (ENV) des populations rurales en menant des analyses sur les caractéristiques et besoins des populations vulnérables
		Elaborer un niveau de référence sur la vulnérabilité des populations et des ménages face aux différents risques rencontrés (changements climatiques, variation des marchés, maladies, épidémies, etc.)	Définir les indicateurs de suivi du niveau de vulnérabilité en zone rurale sur base de la cartographie établie ci-dessus
	4.3.2 Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	Développer un fond national destiné à la promotion des AGR liées au secteur agricole au bénéfice des femmes et des personnes vulnérables	Mettre en place un Registre National Unique (RNU) des populations vulnérables, sur base de ces critères
		Mettre en place une Caisse Générale de Prévoyance Sociale pour les exploitants agricoles et leur famille	Mettre en œuvre les mesures prévues dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) - objectif stratégique N°1 sur les populations rurales
		Explorer l'opportunité de faire évoluer les systèmes d'aide existants, pour une plus grande inclusion des populations vulnérables :	Mettre en place un système « de péréquation » - tenant compte de la vulnérabilité des individus dans le calcul de leurs indemnités de retraite

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.3 Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	4.3.2 Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	Améliorer l'accès aux produits d'assurance agricole	- Créer des produits d'assurances adaptés au monde agricole en conjonction avec les programmes saisonniers d'assistance conditionnée - Rendre le coût des produits d'assurances plus accessible par les populations - Vulgariser les produits d'assurances en milieu rural, en expliquer aux populations les avantages et inconvénients de ces produits d'assurance - Proposer des mesures incitatives pour l'enregistrement dans une assurance agricole - Mettre en place un comité de suivi des fonds de promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) en milieu rural, aux niveaux central et régional et adapté à chaque filière agricole - Etendre les programmes de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) aux milieux ruraux pour adresser le chômage pendant la période de soudure
	4.3.3 Accroissement durable des revenus des petits producteurs	Promouvoir la diversification des sources de revenus en milieu rural	- Décentraliser le Fonds d'Investissements en milieu rural dans les régions - Répliquer (quand applicable) le modèle du fonds Conseil Café Cacao aux autres filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques - Réhabiliter, entretenir et réaliser l'ouverture des pistes de desserte agricole - Réhabiliter, entretenir et créer des infrastructures d'hydraulique villageoise - Réhabiliter et équiper des centres pour l'éducation et la santé - Etendre le réseau d'électrification rurale - Réaliser une étude diagnostique - Développer des référentiels nouveaux ou complémentaires
	4.3.4 Développement des infrastructures socio-économiques	- Catalyser le financement d'infrastructures économiques et sociales au niveau régional - Renforcer les infrastructures socio-économiques en milieu rural	- Réaliser une étude diagnostique - Développer des référentiels nouveaux ou complémentaires
	4.4.1 Réglementation sanitaire pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques	- Développer des référentiels de certification au niveau de la production, de la transformation et de la distribution de denrées alimentaires - Opérationnaliser le dispositif de prévention des vecteurs de maladies existantes et à venir, sur base de contrôle des maladies zoonotiques	- Renforcer le dispositif d'épidémiologie -surveillance - Voir DPVCQ (matrice des coûts)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.4 Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	4.4.2 Renforcement des mécanismes de contrôle sanitaire	Assurer l'opérationnalisation de l'agence de sécurité sanitaire	- Mettre en place un comité national et des dispositifs régionaux d'identification et d'évaluation des risques sanitaires - Suivre et coordonner les actions des différents acteurs impliqués dans la sécurité sanitaire, y compris les acteurs des secteurs de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la douane etc. - Créer et/ou approvisionner les laboratoires régionaux d'analyse en équipements, intrants de contrôle, moyens logistiques, et ressources humaines - Renforcer les capacités des agents chargés du contrôle - Faciliter la mise en réseau des laboratoires
		Renforcer les capacités des laboratoires de contrôle sanitaire au niveau régional	- Renforcer les capacités des services en charge du contrôle - Equiper les laboratoires chargés du contrôle - Etendre les capacités des laboratoires aux régions
		Renforcer les contrôles relatifs à la qualité et à la bonne utilisation des intrants dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Définir un ou plusieurs niveaux de certification pour l'ensemble des produits alimentaires commercialisés (au-delà du certificat de provenance)
		Renforcer les systèmes de traçabilité sanitaire	Assurer un suivi continu des acteurs pour mettre à jour leurs certifications
			- Créer un répertoire des acteurs clés des filières alimentaires (fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants etc.) - Réaliser des études régionales pour mieux comprendre les besoins des acteurs en termes de formation sanitaire - Former les acteurs régionaux par secteur d'activité - Former et sensibiliser les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sur l'utilisation des produits homologués phytosanitaires et vétérinaires - Former les transformateurs aux mesures de sécurité sanitaire et de bonnes pratiques d'hygiène dans les unités artisanales, et à la gestion des emballages - Former les acteurs de la distribution aux normes de transport et à la conservation optimale des denrées alimentaires - Encadrer les acteurs informels de vente d'aliments sur les voies publiques, et les sensibiliser aux mesures d'hygiène
4.4 Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	4.4.3 Sensibilisation des acteurs du secteur aux standards sanitaires, et formation aux bonnes pratiques d'hygiène	Former les acteurs aux standards sanitaires, et vulgariser les bonnes pratiques d'hygiène	Appuyer la sensibilisation des ménages et associations de producteurs (femmes notamment) sur la conservation et l'utilisation des aliments

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.5 Promotion du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique	4.5.1 Promotion de la profession d'Agriculteur	Valoriser les Agriculteurs ivoiriens reconnu pour leur excellence	- Instituer dans chaque région une journée nationale dédiée aux Agriculteurs - Organiser des « journées/prix de l'excellence » périodiques pour reconnaître les producteurs, transformateurs, les jeunes et les femmes ayant un impact positif sur le secteur – aux niveaux central et régional - Assurer une meilleure visibilité des lauréats des concours d'excellence agricole - Soutenir les lauréats de ces concours d'excellence dans l'élaboration de plans financiers, de lancement de projets pilotes, et de mise en relation avec de potentiels investisseurs
		Inciter les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'excellence avec des dons d'équipements et de matériels agricoles aux lauréats	- Développer un dispositif de sélection des meilleurs acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux niveaux régional et national - Organiser des compétitions pour récompenser les lauréats
		Encourager la participation des Agriculteurs aux manifestations agricoles nationales et internationales	- Développer la communication sur les manifestations - Proposer des subventions pour réduire les frais d'inscription, les frais de stands d'expositions, ou encore les coûts de transport et d'hébergement
	4.5.2 Promotion des salons agricoles et autres manifestations agricoles	Instituer des salons agricoles au niveau national	- Promouvoir les salons existants (SIETTA, SARA, etc.) - Organiser des salons sur des thématiques/sous-secteurs spécifiques - Organiser des journées régionales dédiées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
		Instituer des salons agricoles au niveau des Districts en partenariat avec les autorités locales	Célébrer les meilleurs (par nomination) organisations, exploitants et structures d'encadrement agricole dans chaque région
			Assurer la prise en charge intégrale des meilleures organisations ou exploitants lors des différents salons nationaux et internationaux

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes

Les femmes sont souvent en charge de la nutrition et l'alimentation de leurs familles. Les deux actions ci-dessous ont été identifiées pour adresser ces défis:

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la promotion du genre dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, comprenant :
 - L'institutionnalisation de l'égalité des genres dans tous les aspects du secteur à travers la mise en place d'une structure de coordination du genre et de points focaux dans les départements et les projets clés, le développement d'outils de suivi évaluation axés sur le genre, le développement de lignes directrices et de manuels pour l'intégration systématique du genre dans tous les départements, etc.
 - Le renforcement des capacités afin de permettre une programmation sensible au genre dans le secteur à travers des programmes de formation dans plusieurs départements/ ministères.
 - La promotion de la participation égale des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision du secteur, à travers la mise en place de quotas et de programmes de formation.
- Appuyer la création de groupements de femmes en milieu rural, afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus, augmenter leur représentativité et renforcer leurs capacités.

La proposition ci-dessous suscite l'enthousiasme de jeunes étudiants en agriculture, tout en contribuant aux objectifs de sécurité alimentaire :

- Encourager la création d'une association des jeunes diplômés de formation professionnelle agricole, pour la mise en œuvre de projets pilotes de production et commercialisation de vivriers
 - Recenser et encadrer des jeunes diplômés pour la création de l'association
 - Identifier les produits vivriers à produire et les moyens de commercialisations
 - Faciliter la mise en commun des fonds à cet effet

Enfin, les quatre mesures ci-dessous encourageraient les femmes et les jeunes à se lancer dans l'agriculture, et permettraient de faire connaître leurs réalisations auprès de l'ensemble des acteurs du secteur :

- Créer des réseaux de promotion l'agriculture collaborative femmes-hommes-jeunes
 - Réunir la communauté villageoise pour des sketches montrant la faible interaction des membres de la cellule familiale, le besoin de diversification de leurs cultures et activités, et les effets bénéfiques de l'agriculture collaborative
 - Organiser des ateliers pour renforcer les capacités dans cette optique
- Primer, par filière, les meilleures femmes dans le domaine agricole
 - Regrouper les agricultrices et appuyer leur formation en techniques agricoles et gestion des projets
 - Fournir un prix (ex. trophée ou soutien financier) pour mettre en lumière les travaux de ces agricultrices
 - Communiquer régulièrement (télévision, radio ou réseaux sociaux) sur ces agricultrices pour les mettre en avant
- Créer des pôles d'associations universitaires pour l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle dans le secteur
 - Création de différents pôles inter-universitaires portant sur des thématiques diverses (filières ou projets agricoles communs, réseau professionnel, etc)
 - Animer ces communautés agricoles universitaires via Facebook ou médias sociaux
- Mettre en place un concours national pour les jeunes exploitants agricoles
 - Lancer un concours pour les jeunes à travers toutes les régions de la Côte d'Ivoire, portant sur un ou plusieurs défis spécifiques
 - Eduquer les participants aux besoins de production spécifiques à leurs régions (sécurité alimentaire, qualité des sols, etc.) - en s'appuyant sur les structures expertes locales et régionales (CNRA, l'ANADER, etc.)

Récompenser les gagnants par une aide à la formalisation de leur projet, la provision de technologies, ou une mise en réseau

7.5. PROGRAMME 5 : AMELIORATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT ET DES CANAUX D'INVESTISSEMENT PRIVÉS

Arriver à une agriculture compétitive et contribuant pleinement à l'émergence socio-économique de Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 nécessite un accès à des ressources financières adéquates, ainsi qu'un accroissement et une diversification des canaux d'investissements privés - de sorte à répondre aux besoins de mise en œuvre du PNIA 2.

Principaux défis

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique a deux principaux défis à relever pour accéder au financement et à l'investissement privé :

- **l'adéquation** entre la demande de financement spécifique aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts ;
- L'exigence de renforcer l'environnement des affaires spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, en vue de relever le niveau d'investissement du secteur privé.

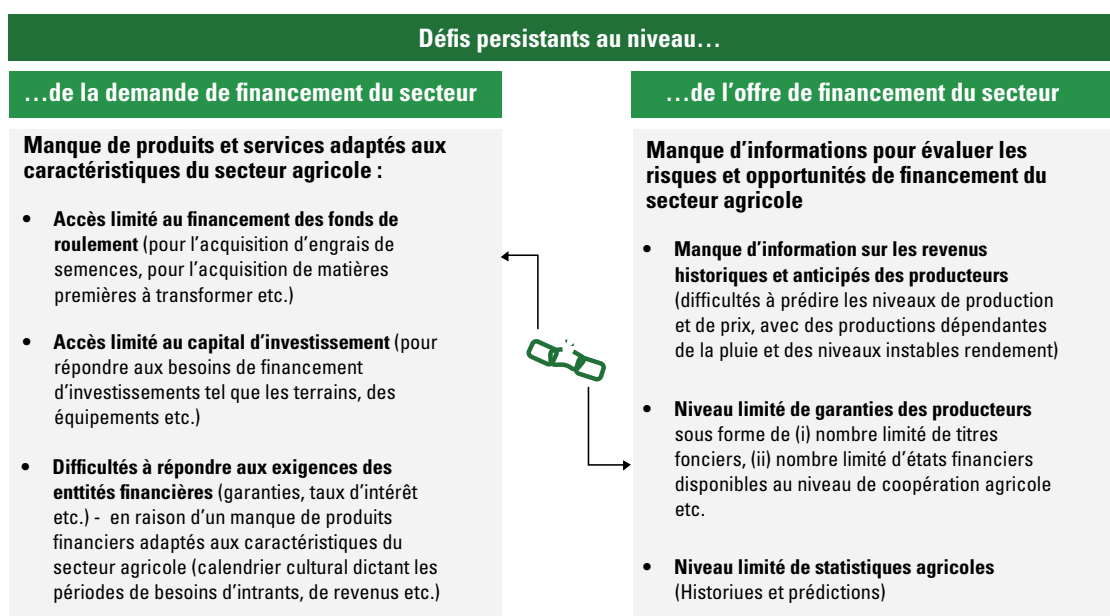


Figure 24 : Aperçu (non exhaustif) de défis persistants de financement du secteur

Objectifs

Face à ces défis persistants de financement du secteur, le PNIA 2 se donne les objectifs suivants :

- **Stimuler** un accès au financement inclusif des différents acteurs du secteur agricole agro-sylvo-pastoral et halieutique
- **Soutenir** l'autonomisation financière des filières et **promouvoir** la mutualisation des ressources des filières
- **Proposer** des systèmes de financement innovants dans l'optique de catalyser les investissements du secteur privé dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	5.1.1 Formalisation du métier d'Agriculteur	Assurer la création et la reconnaissance officielle de la Profession agricole	- Elaborer des textes réglementaires pour la reconnaissance des professions agricoles - Adopter et diffuser les textes auprès des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
		Assurer l'immatriculation officielle de l'ensemble des agriculteurs présents dans toutes les filières du secteur	Mettre en place un processus d'identification individuelle des Agriculteurs et de leurs activités
			Assurer la codification numérique individuelle des Agriculteurs identifiés
			Définir et mettre en place un dispositif de délivrance de la carte nationale professionnelle d'Agriculteur
		Faciliter l'accès à la terre et à la sécurisation du foncier des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Créer un fonds d'aide à la sécurisation foncière - Conduire une étude de faisabilité pour la création du fonds d'aide à la sécurisation foncière - en prenant en compte les besoins de financement, par types d'acteurs (exploitants agricoles, forestiers etc.), et par besoin (acquisition de titres fonciers, remembrement foncier etc.) - Elaborer le plan stratégique et opérationnel du fonds d'aide à la sécurisation foncière sur la base de l'étude de faisabilité - Abonder et structurer le fonds d'aide à la sécurisation foncière - Lancer les activités du fonds d'aide à la sécurisation foncière.
	5.1.2 Renforcement des capacités	Mettre en place et diffuser des statistiques financières sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour faciliter la prise de décision des acteurs du secteur bancaire	Identifier les statistiques financières du secteur à produire, collecter et diffuser
			Mettre en place une banque de données financières sur le secteur
			Diffuser les données financières sur le secteur
		Créer une centrale nationale des risques pour surveiller et limiter la délinquance financière des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Mettre en place un système de suivi des activités, et de veille des profils de crédit des acteurs du secteur (PME/PMI, exploitants individuels etc.) - Mettre en place un mécanisme d'exploitation du Bureau d'Information Crédit (BIC) national

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	5.1.3 Renforcement du cadre réglementaire pour faciliter l'accès au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Promouvoir l'application de la loi n° 2015-538 portant réglementation du système de réceptionnés d'entreposage, en vue d'assurer la disponibilité de noix brutes de qualité pour le secteur de la transformation	Sensibiliser les parties prenantes de la filière anacarde sur le contenu et l'objectif de cette loi
			Rendre fonctionnelle l'Autorité de Régulation du système de Réceptionnés d'Entreposage (ARRE) conformément au décret d'application no. 2016-504 du 26 juillet 2016
			Explorer la possibilité d'étendre l'application de la loi n° 2015-538 à d'autres spéculations pertinentes
5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	5.2.1 Renforcement des capacités des bénéficiaires cibles	Sensibiliser les acteurs du secteur aux opportunités de bénéficier d'un financement bancaire	Assurer la (re)connaissance de la profession de conseiller en investissement agricole par les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Informer les bénéficiaires cibles sur les différents produits et services de la finance agricole
			Inciter l'épargne en milieu rural
		Renforcer les capacités des acteurs au processus de demande de financement	Définir et mettre en œuvre un système de formation des différents types d'acteurs à la formalisation de business plans, aux divers montages financiers, et aux procédures de financement
			Offrir des subventions conditionnées à un appui technique pour l'amélioration des dossiers de demande de financement
			Mettre en place un mécanisme facilitant les conditions d'octroi de prêts bancaires aux acteurs formés dans des centres de gestion agréés.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	5.2.2 Renforcement de capacité des fournisseurs cibles	- Renforcer les capacités des personnels de banque en matière d'évaluation du risque agricole et d'investissement agricole - Créer des centres de gestion agréés en matière d'investissement agricole	- Identifier les banques impliquées dans le crédit bancaire - Elaborer des modules de formation - Former les agents des banques impliquées dans le crédit bancaire - Réaliser une étude de faisabilité pour la création de centres de gestion agréés en matière d'investissement agricole - Mettre en œuvre les résultats de l'étude
	5.2.3 Mise en place de plateformes de dialogue continues et dynamiques entre les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Mettre à disposition du secteur bancaire, des informations sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Faciliter le dialogue entre les acteurs du secteur bancaire et ceux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux niveaux national, régional et départemental - en s'appuyant sur l'observatoire des services financiers, en cours d'opérationnalisation pour l'ensemble des secteurs	- Diffuser des statistiques agricoles relatives à l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur - Diffuser des données météorologiques exploitables - Mettre en place un groupe consultatif national sur le financement du secteur - Organiser des journées du crédit agricole.
	5.3.1 Mise en place de mécanismes graduels de mise à niveau des agriculteurs vulnérables	- Mettre en place et promouvoir un mécanisme d'appui à l'installation et aux activités des femmes, jeunes et agriculteurs - Mettre en place et promouvoir un mécanisme d'appui à l'installation et aux activités des femmes, jeunes et agriculteurs	- Mettre en place un fonds de financement et de garantie des Activités Génératrices de Revenu (AGR) en milieu rural - Conduire l'inventaire des fonds existants et identifier les synergies potentielles entre ces fonds - Conduire une étude de faisabilité de mise en place d'un fonds de financement et de garantie des AGR en milieu rural – sur la base des besoins à adresser - Créer et rendre fonctionnel le fonds de financement et de garantie des Activités Génératrices de Revenu (AGR) en milieu rural - Appuyer la structuration de systèmes d'épargne, de crédits informels (de type tontines) et de mutuelles de développement, et d'entraide entre jeunes, femmes et autres acteurs vulnérables du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en milieu rural - Mettre en place un guichet spécialisé de refinancement à taux bonifié pour les systèmes d'épargne, de crédit informel et de mutuelle de développement en milieu rural - Assurer un appui technique aux institutions de micro-crédit d'appui aux jeunes, femmes et agriculteurs vulnérables en milieu rural - Sensibiliser les femmes et les jeunes à l'épargne - Sensibiliser et former les femmes et les jeunes sur les produits financiers
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique			

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro- sylvo-pastoral et halieutique	5.3.2 Mise en place de mécanismes de financement dédiés aux besoins des PME/ PMI du secteur	Mettre en place un fonds d'appui à la transformation locale	- Mettre en place un guichet dédié au développement de la petite transformation - Mettre en place un guichet dédié à l'appui à l'achat de matières premières
		Mettre en place un programme d'appui financier des PME/PMI agricoles à l'investissement dans l'amélioration de leur productivité et compétitivité	- Créer des fonds de développement du secteur agricole - Identifier des sources de financement pour alimenter les fonds - Mobiliser les ressources pour alimenter les fonds
		Soutenir la mise en place d'une couveuse agricole tenue par des jeunes, pour les investissements dans les PME PMI des jeunes agriculteurs	- Appuyer la création d'une caisse agricole avec droits d'adhésion sur cotisation mensuelle - Mettre en place un manuel de procédures pour le fonctionnement de la caisse.
	5.3.3 Offre de produits adaptés aux besoins de financement des acteurs du secteur agro- sylvo-pastoral et halieutique	Appuyer les entités financières pour qu'elles puissent fournir des produits et services adaptés aux caractéristiques et besoins des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Faciliter l'accès des entités financières à des crédits à long-terme à moindre coût
			Concevoir un fonds de refinancement des banques commerciales pour l'appui au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Mettre en place des mécanismes de partage de risques entre entités financières et partenaires au financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			- Définir et opérationnaliser un plan d'appui au système financier décentralisé (banques de proximité etc.) ☐ Mettre en place une ligne de subvention d'investissement remboursable pour la création d'institutions de microfinances en milieu rural ☐ Mettre en place un programme d'assistance technique pour la restructuration et le développement des institutions de microfinance en milieu rural ☐ Mettre en place un guichet spécialisé de refinancement et de prêts à moyen et long termes
		Assurer la fourniture de produits financiers adaptés aux caractéristiques et besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre en place des produits de crédit agricole adaptés aux calendriers culturels des différentes filières
			Mettre en place des produits adressant les besoins en fonds de roulement
			Mettre en place des produits d'investissement agricole (produits de financement d'équipements etc.)
			Mettre en place des services de capital investissement pour le secteur agricole

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro- sylvo-pastoral et halieutique	5.3.3 Offre de produits adaptés aux besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Fournir des incitations aux institutions financières (IMF, banques, etc.) pour la mise en place de produits spécifiques aux besoins financiers des jeunes et / ou des femmes.	- Renforcer les fonds alloués aux institutions de financement pour l'appui aux femmes et aux jeunes - Mettre en place un mécanisme de garantie
	5.3.4 Facilitation de l'investissement privé dans la filière	Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Sensibiliser les investisseurs privés sur les opportunités d'investissement dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Informar les investisseurs privés nationaux sur les opportunités de financement existantes
5.4. Promotion de l'autono- misation financière des filiales	5.4.1 Planification stratégique des investissements majeurs dans chaque filière	Développer un plan d'investissement par filière	- Effectuer à priori le bilan annuel (des activités, financements, production, et revenus générés) de chaque filière - Modéliser les projections en besoins de ressources financières pour atteindre les objectifs d'investissement de chaque filière
	5.4.2 Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	Créer un fonds de développement en faveur de chaque filière du secteur	- Instituer des prélèvements sur les services et activités économiques au sein de chaque filière – négociés entre les différents acteurs de la filière - Créer un fonds de garantie dans chacune des filières sur la base des prélèvements effectués pour faciliter les levées de fonds et garantir les prêts aux activités du secteur - Assurer le financement des besoins de services (conseil, recherche et développement etc.) et d'accès aux facteurs production – par filière - sur la base des prélèvements effectués

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	5.4.2 Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	Faciliter l'opérationnalisation de mécanismes de financement déjà prévus dans certaines filières¹	Assurer la mise en place du fonds de compétitivité de la mangue
		Mutualiser les Fonds de Développement Agricole (FDA), en focalisant les activités de ce fonds sur les activités communes à l'ensemble des filières	- Assurer la mise en place du Fonds de Développement de la Riziculture - Réactiver et opérationnaliser le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) - Conduire une étude de faisabilité de la mise en place d'un tel fonds commun - Promouvoir la mutualisation des efforts de recherche en financement, et la mutualisation des ressources financières entre filières pour la création et l'entretien de ressources communes (infrastructures rurales etc.)
5.5. Promotion du financement entre acteurs privés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	5.4.3 Facilitation de l'accès des filières organisées au crédit	Organiser les sociétés coopératives et filières organisées de sorte à avoir un meilleur accès au crédit	Développer au sein des OPA/OPE et interprofessions la mise en place d'institutions de microfinances.
		Encourager le financement au sein de filières par les acteurs privés de chaque filière du secteur	- Sensibiliser les interprofessions sur leurs participations dans le capital des agro-industries - Inciter le secteur privé à financer les activités des petits promoteurs au sein de chaque filière.

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes

Les femmes et les jeunes éprouvent plus de difficultés d'avoir accès au financement que les hommes et les populations plus âgées, en raison des normes sociales mais aussi d'un manque de garanties - un très faible pourcentage d'entre eux possédant des actifs pouvant faire office de caution, tels que les titres fonciers. Par conséquent, les mesures spécifiques suivantes ont été identifiées :

- Encourager la mise en place d'un fond (et vulgariser la mise en place d'associations) d'autofinancement agricole pour les femmes, assurant une entraide économique entre agricultrices
 - Créer une caisse sociale agricole tenue par les femmes
 - Déterminer les types de crédit - crédit à la semence, crédit à l'acquisition matériel etc. – les réglementations, et les méthodes de transferts des fonds
 - Mettre en place des systèmes de financement des activités agricoles par l'octroi des crédits et par une crèche avec un système de rotation pour permettre à chacune de développer ses activités
 - Apporter une formation aux techniques agricoles, au marketing et à la gestion d'entreprise
- Soutenir la mise en place d'un fond d'appui agricole tenu par des jeunes, pour les investissements dans les PME et PMI des jeunes exploitants agricoles
 - Appuyer la création d'une caisse agricole avec droits d'adhésion sur cotisation mensuelle
 - Proposer des conseils pour identifier des jeunes agriculteurs dans lesquels investir
- Fournir des incitations aux institutions financières (IMF, banques, etc.) pour la mise en place de produits spécifiques aux besoins financiers des jeunes et / ou des femmes
- Développer la finance inclusive pour favoriser l'épargne et l'investissement par les femmes
 - Encourager la création de groupes d'épargne de femmes dans les milieux vulnérables et les appuyer en termes de renforcement de capacités et de sensibilisation aux produits de finance agricole
- Mettre en place des programmes nationaux de transferts monétaires pour les femmes en situation de vulnérabilité

7.6. PROGRAMME 6 - RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La réalisation des interventions prévues dans le cadre de ce PNIA 2 ne pourra se faire sans une gouvernance efficace, inclusive d'une diversité d'acteurs multisectoriels, et soutenue par des institutions efficaces.

Principaux défis

Au cours de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2), les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique seront confrontés à cinq défis majeurs liés à la gouvernance du secteur :

- L'amélioration de la **professionnalisation et de la structuration** du secteur, notamment dans les filières vivrières, afin de rendre les acteurs plus opérationnels et plus efficaces ;
- La création et l'opérationnalisation de cadres réglementaires et de dispositifs institutionnels de mise en œuvre adaptés, en vue de **renforcer l'environnement des affaires spécifique au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique** ;
- La nécessité de centraliser et d'uniformiser les dispositifs de **collecte, de validation et de partage des statistiques** du secteur ;
- Le renforcement de l'**exploitation du potentiel de partenariats public-privé** dans le secteur ;
- L'exigence du **renforcement du système de sécurisation et de commercialisation des terres rurales**.

Objectifs

Au vu de ces enjeux, le présent programme vise à atteindre les objectifs suivants pour améliorer la gouvernance du secteur :

- **Renforcer l'organisation des acteurs et la professionnalisation** des OPA / OPE, sociétés coopératives et interprofessions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.
- **Définir, vulgariser et s'assurer de l'application de la réglementation et des systèmes de régulation** stimulant le développement du secteur.
- **Faciliter la collaboration publique-privée** pour le développement du secteur.
- **Renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs institutionnels du secteur** pour la planification de politiques et la production, collecte et diffusion de statistiques.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.1.1 Structuration des filières	Structurer les acteurs des filières non organisées du secteur en OPA/OPE compétentes	- Renforcer les capacités des OPA/OPE existantes - Mettre en place un mécanisme de sensibilisation et de contrôle du choix des responsables des OPA/OPE, pour qu'il soit conforme aux règles de l'OHADA - Renforcer le dispositif de conseil de gestion des exploitations et OPA/OPE du secteur - Appuyer l'organisation et le renforcement de capacité des comités de gestion et d'entretien d'infrastructures impliquant des OPA/OPE
		Mettre en place un programme qui vise à augmenter le niveau de leadership des femmes dans les OPA, OPE, interprofessions, etc.,	Renforcer les capacités des femmes en matière de leadership
		Formaliser les interactions entre acteurs des filières non organisées	Assurer le recensement des filières non structurées en interprofessions
			- Cartographier au plan local l'ensemble des acteurs intervenant dans les filières - Assurer l'organisation et l'accompagnement des filières non organisées par les structures sous tutelle - Etablir un cadre de contractualisation entre les principaux acteurs des différentes filières (producteurs et unités de transformation par exemple), afin de mieux réglementer les contrats de transactions et les contrats de prestation de service entre ces acteurs
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.1.2 Appui à la mise en place d'interprofessions dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Renforcer les capacités des interprofessions existantes	- Adopter des ordonnances dans le cadre de la formalisation de chaque interprofession, spécifiant les structures de gouvernance et de gestion, et les sources de financement adaptées à chaque filière - Fournir une assistance technique aux membres des interprofessions, pour une prise en main efficace de leurs fonctions et une bonne exploitation de leurs avantages
		Contribuer au processus d'opérationnalisation de la Chambre Nationale de l'Agriculture restructurée, en assurant une adhésion active des interprofessions	- Etablir un recensement par collège - Créer des unions d'interprofessions par région.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.2. Profession-nalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.2.1 Formalisation des métiers dans les filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	• Cartographier les métiers professionnels spécifiques à chaque filière – en tenant compte de l'évolution des activités dans le secteur, et ce à l'horizon minimum de 2025	○ Faire un recensement des corps de métier par filière ○ Elaborer les répertoires des emplois-métiers du secteur, spécifiques au milieu rural
		• Développer les cadres de formation et de certification des métiers du secteur à l'horizon 2025	○ Elaborer les référentiels de formation pour les métiers cartographiés dans chaque filière du secteur ○ Renforcer les systèmes de certification des métiers référencés
		• Renforcer le dispositif de formation diplômantes et qualifiantes	○ Renforcer les écoles/instituts de formation diplômante et qualifiante ○ Créer des écoles formant à l'entrepreneuriat agricole ○ Créer des centres de formation agricole intégrés
		• Assurer la qualité et la pertinence du réseau de structures de formation dans le secteur (telles que les centres de formation, les centres d'apprentissages, les centres de métiers, et les incubateurs)	○ Renforcer les infrastructures existantes et développer de nouvelles infrastructures de formation (dont champs et fermes écoles) ○ Renforcer la qualité des curricula de formation □ Associer le secteur privé dans la définition des curricula de formation □ Harmoniser les curricula à travers les institutions de formation □ Renforcer les capacités sur le terrain à travers les approches de formation par la démonstration ○ Mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des dispositifs, de formation initiale et continue – qu'il s'agisse de formations diplômantes, qualifiantes ou non.
	6.2.2 Promotion de la formation dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	• Faciliter l'installation des jeunes professionnels formés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	○ Promouvoir un appui technique et financier aux jeunes professionnels du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ○ Promouvoir la mise en place de projets clé en main d'installation de jeunes professionnels dans certaines filières
		• Créer une plateforme virtuelle permettant aux acteurs notamment les femmes et les jeunes de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole d'échanger des idées, de former des associations et d'organiser des rencontres pour discuter et partager leurs connaissances.	○ Renforcer les capacités des acteurs en matière de TIC ○ Mettre en place le dispositif adéquat

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.1 Renforcement du processus d'enregistrement des entreprises du secteur	Faciliter le processus d'enregistrement des entreprises du secteur	- Recenser les entreprises exerçant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Opérationnaliser la mise en place de guichets uniques régionaux (notamment en milieu rural) - Alléger les procédures d'immatriculation des entreprises - Sensibiliser les entreprises non déclarées sur l'importance de se faire enregistrer
	6.3.2 Renforcement des cadres de concertation entre le secteur public et le secteur privé	Promouvoir une participation active du CCESP pour assurer un dialogue continu entre l'Etat et le secteur privé sur les freins économiques spécifiques aux acteurs du secteur (tels que la subvention du riz importé, les freins au transport, la taxation sur les logements bâtis par les employeurs en milieu rural, et les exigences relatives aux travailleurs temporaires en tant que personnel permanent)	Soumettre au CCESP toute initiative ou réforme visant au développement du secteur dans le cadre du processus de consultation a priori
		Renforcer le cadre de concertation entre le secteur privé et le secteur public et entre les acteurs du secteur privé	- Redynamiser et ou créer les cadres de concertation - Créer des plateformes de dialogue public-privé spécifiques aux différentes filières
		Inciter à la politique de coopération décentralisée	Créer des jumelages inter-collectivités
			Organiser au niveau local des tribunes d'échanges avec les OPA afin qu'elles puissent tisser des partenariats avec d'autres structures.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.2 Mise en œuvre de réformes fiscales et parafiscales ciblées	Mettre en place des réformes fiscales adaptées aux besoins et évolutions du secteur²	○ Réduire les taxes et redevances sur les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ☐ Imposer des taxes sur les bénéfices et non sur le chiffre d'affaires (notamment pour la filière hévéa) ☐ Déduire les crédits de TVA sur les autres impôts (sous forme de compensation) – et ainsi limiter les délais des remboursements de crédits de TVA dans les filières fruits ☐ Supprimer les taxes sur les avantages en nature (tels que les logements des employés, les écoles et les cliniques médicales) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ☐ Instituer une exonération temporaire du paiement de taxes par les nouvelles PME / PMI du secteur ○ Définir et mettre en place une fiscalité adaptée à chaque secteur ☐ Réduire la redevance foncière pour les entreprises forestières – et ainsi mieux prendre en compte leurs besoins relativement plus importants de superficies d'exploitations par rapport à d'autres filières ○ Organiser des journées de sensibilisation.
		Sensibiliser les acteurs du secteur aux procédures fiscales qui leur sont appliquées	○ Promouvoir la mise en place d'un système électronique pour rationaliser, simplifier, et accélérer les procédures ○ Mettre en place un système annuel d'actualisation de la nomenclature des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à taxer et à exempter de taxes au niveau de la douane ○ Renforcer la vigilance aux frontières des activités de contrôle douanier
		Renforcer et rationaliser les procédures douanières appliquées au secteur	○ Instituer une parafiscalité sur les produits agricoles importés permettant le développement des filières nationales ☐ Par exemple : institution du Prélèvement Compensatoire (PC) sur les importations de produits d'origines animale, végétale et halieutique ○ Instituer et/ou faciliter l'opérationnalisation d'exonérations de droits de douane sur les équipements agricoles importés ☐ Définir un processus d'application desdites exonérations aux commerçants individuels ainsi qu'aux industriels
	6.3.3 Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	Adopter des réformes douanières adaptées aux évolutions et ambitions du secteur	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.3 Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	Sensibiliser les acteurs du secteur aux procédures fiscales qui leur sont appliquées	- Organiser des journées de sensibilisation - Vulgariser les procédures douanières et les rendre accessible dans le domaine rural.
	6.4.1 Mise en place d'un système intégré permanent de collecte de statistiques agricoles	Mettre en place un système intégré et permanent de statistiques agricoles et météorologiques	- Mettre en place un système permanent de production, de collecte et d'agrégation de données statistiques sur toutes les étapes des chaînes de valeur de chacune des filières du secteur - Mutualiser les dispositifs actuels de collecte de statistiques agricoles - Renforcer les capacités de production, de collecte et d'agrégation des données statistiques (humaines et matérielles/logistiques) - Assurer la diffusion des statistiques agricoles et météorologiques aux différentes parties prenantes du secteur (pour nourrir les systèmes d'assurance et de financement des producteurs, le suivi de la sécurité alimentaire etc.) - Renforcer les capacités humaines et matérielles/logistiques pour le traitement des données - Collecter des statistiques désagrégées sur les femmes et les jeunes afin de pouvoir suivre leurs progrès dans le secteur
6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.4.2 Conduite régulière du recensement national des exploitants et des exploitations du secteur	Finaliser la base de données des exploitants et exploitations du secteur	- Créer des profils des producteurs et de leurs parcelles – avec géoréférencement et géolocalisation – utilisant les TIC (smartphones, GPS, satellites etc) - Créer des cellules d'actualisation des données dans chaque région

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.4.3 Renforcement des moyens de communication sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre en place et animer un réseau fiable d'informations sur le secteur	Identifier, avec les parties prenantes, la nature des besoins d'information et les meilleurs moyens de communication associés
			Elaborer et diffuser un bulletin sectoriel aux associations professionnelles
			Mettre à profit les radios de proximité pour diffuser les informations
			Vulgariser les numéros verts portant sur l'information du secteur
6.5. Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP)	6.5.1 Communication et sensibilisation sur le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	Définir et/ou renforcer les bonnes pratiques du PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	Créer un site internet d'informations sur le secteur
			Promouvoir les accomplissements du secteur au travers des media (radio locale, télévision, presse écrite, réseaux sociaux)
			Coordonner le processus de réflexion avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP)
			Mettre en place des mesures incitatives d'application des bonnes pratiques identifiées pour le secteur
	6.5.2 Mettre en place des PPP dédiés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Identifier et communiquer sur les opportunités de projets PPP dans le secteur.	Diffuser le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique auprès des acteurs
			Identifier et communiquer sur les domaines du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans lesquels les PPP sont réalisables et adaptés (dont infrastructure, conseil et recherche, agro-industries, etc.).
			Promouvoir la conduite d'études de faisabilité en amont de la mise en œuvre des PPP
			Collaborer avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) pour renforcer la bonne coordination des PPP dans le secteur

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.6. Sécurisation du foncier rural	6.6.1 Mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural	Appuyer les institutions chargées de la politique foncière (direction du foncier rural, cellule de suivi et d'analyse, organisations de la société civile)	- Opérationnaliser la commission foncière rurale, notamment en réactivant les rencontres entre les ministères impliqués - Réactiver la commission du barème sur les coûts de délivrance des titres fonciers - Améliorer la concertation pour la gestion des litiges sur le foncier rural
		Opérationnaliser l'Agence du Foncier Rural (AFOR)	Mettre en place le personnel de l'agence
		Appuyer l'institution chargée d'information géographique, BNETD	Mise en œuvre de nouvelles technologies pour la cartographie des droits fonciers
		Délimiter les territoires villageois	- Actualiser le décret - Assurer la couverture nationale en infrastructure géodésique - Renforcer l'équipe mobile de gestion de conflits
		Vulgariser la loi sur le foncier rural	- Réaliser des campagnes de sensibilisation - Créer ou renforcer les Comités villageois - Créer ou renforcer les comités de gestion du foncier rural - Sensibiliser les détenteurs de droits coutumiers à faire une demande collective en vue de réduire les coûts en lieu et place de la délivrance systématique des certificats fonciers
	6.6.2 Amélioration du processus de sécurisation foncière	Créer de nouvelles filières de formation au sein d'établissements de formation existants, en partenariat avec le secteur privé	Mettre en place un programme de formations diplômantes et qualifiantes pour les acteurs du foncier.
		Mettre en place des réformes facilitant le processus de sécurisation foncière	- Adapter les dispositions réglementaires pour une meilleure efficacité sur le terrain en fonction des discussions avec les familles et les communautés (ex. la création des phases de certification et/ou la prise en compte de niveaux de propriété basés sur des coutumes communales) - Elaborer et mettre en œuvre un nouveau manuel d'opérations AFOR pour la certification individuelle ou collective (forêts, pâturages etc.)
		Renforcer le processus pour la régulation du marché du foncier rural et l'approvisionnement des terres par les investisseurs du secteur	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.6. Sécurisation du foncier rural	6.6.3 Financement de la sécurisation foncière	Assurer un appui financier aux opérations de sécurisation foncière telles que la délimitation des territoires	Faciliter les subventions et crédits financiers, aux populations rurales pour l'obtention des titres de propriété
	6.6.4 Sensibilisation sur la loi du foncier rural	Renforcer les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR)	- Sensibiliser et former sur la loi et les procédures - Appuyer à la structuration des CVGFR - Effectuer un inventaire des contrats existants - Appuyer à la formalisation des contrats avant certification
		Mettre en place un programme de sensibilisation des populations rurales à la question du foncier	- Sensibiliser les populations à la valeur de leur patrimoine foncier pour sa meilleure gestion - Sensibiliser les femmes et les jeunes sur leurs droits, les lois existantes concernant le foncier rural et les procédures à suivre pour la sécurisation foncière - Sensibiliser les communautés et chefs de famille à l'importance de la sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes
			- Sensibiliser les propriétaires terriens à mettre à la disposition des exploitants agricoles des terres cultivables - Appuyer la formulation de contrats lors de la certification - Vulgariser les différents types de contrats de bail / modèles de baux ruraux assurant des partenariats gagnant-gagnant - Sensibiliser les acteurs du milieu rural à la procédure de titrage des terres agricoles.
6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance	6.7.1 Mise en application et vulgarisation de la loi sur la transhumance	Assurer la mise en application de la loi sur la transhumance	- Mettre en application la loi par des décrets et des arrêtés d'application - Veiller au respect des textes régissant la divagation des animaux
		Sensibiliser les acteurs au respect de la loi sur la transhumance	- Vulgariser les textes en vigueur, relatifs aux dégâts de cultures et conflits associés - Mettre en place et sensibiliser des comités de gestion (comité villageois) dédiés à la gestion des conflits liés à la transhumance au niveau local
			Mettre en place des cadres d'échange pour faciliter la cohabitation entre éleveurs, agriculteurs et populations voisines.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance	6.7.2 Allocation de territoires pour le pâturage	• Aménager les zones d'accueil de la transhumance	- o Créer des aménagements pastoraux - o Appuyer la mise en place de pâturages artificiels par des collectivités locales
			o Identifier des superficies pâturables dans chaque localité
		• Promouvoir les activités de pâturage	o Sensibiliser les propriétaires terriens à la cession de terres pour le pâturage
			o Sensibiliser les éleveurs sur la charge du pâturage
			o Sensibiliser au respect des zones de pâturage
			o Sensibiliser les éleveurs aux opportunités de sédentarisation à travers le pâturage

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes

- Quatre interventions ont été identifiées afin de prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes dans la gouvernance et l'environnement des affaires du secteur :
- Mettre en place un programme de leadership qui vise à augmenter l'efficacité des femmes dans les OPA, OPE, interprofessions, etc.
 - o Promouvoir l'équité dans la représentation des femmes au sein des organes
 - Mettre en place un programme ciblé de sensibilisation à la sécurisation foncière et les Directives Volontaires sur la gouvernance foncière :
 - o Sensibiliser les femmes et les jeunes sur leurs droits, les lois existantes concernant le foncier rural et les procédures à suivre pour la sécurisation foncière
 - o Sensibiliser les communautés et chefs de famille par rapport à l'importance de la sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes
 - o Mettre en place des mécanismes de financements innovants à travers des prélèvements sur les ressources des interprofessions, pour subventionner les coûts élevés de la procédure de délimitation foncière
 - Créer une plateforme virtuelle permettant aux femmes de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole d'échanger des idées, de former des associations et d'organiser des rencontres pour discuter et partager leurs connaissances

Collecter des statistiques désagrégées sur les femmes et les jeunes afin de pouvoir suivre leurs progrès dans le secteur.

VIII.

DETAIL DES COUTS

Le tableau ci-dessous propose le détail des coûts à couvrir par le secteur public pour l'ensemble des programmes, sous-programmes, et interventions du PNIA 2 sur la période 2018-2025. A noter que ces coûts incluent également les financements acquis.

Tableau 17 : Estimation des coûts à couvrir par le secteur public sur 2018-2025, pour chacun des programmes du PNIA 2

	COÛT TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
(En millions FCFA)	4 325 412,1	4 168 117,7	4 660 198,8	4 794 964,4	1 022 728,7	521 762,7	487 283,0	468 458,5	462 851,3
PROGRAMME 1	1 126 203,2	90 833,6	101 380,9	107 825,2	164 569,4	183 051,6	170 930,0	155 230,5	152 382,0
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	153 875,0	5 244,5	7 917,0	9 692,0	9 761,5	32 573,0	29 988,5	29 429,0	29 269,5
1.1.1 Organisation et financement de la recherche scientifique	17160	2120	1920	2820	2820	1920	1820	1820	1920
1.1.2 Renforcement des capacités	124 915,0	2 824,5	4 797,0	5 072,0	4 941,5	28 653,0	26 668,5	26 109,0	25 849,5
1.1.3 Renforcement des systèmes de vulgarisation des résultats de recherche	11 800,0	300,0	1 200,0	1 800,0	2 000,0	2 000,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0
1.2 Renforcement du conseil agricole	44 528,0	5 219,5	8 119,5	10 119,5	7 594,5	5 150,5	3 069,5	2 729,5	2 525,5
1.2.1 Organisation, financement et renforcement des capacités de conseil agricole	31 471,0	3 630,0	6 505,0	7 505,0	5 555,0	3 620,0	1 755,0	1 490,0	1 411,0
1.2.2 Développement des outils de conseil agricole	13 057,0	1 589,5	1 614,5	2 614,5	2 039,5	1 530,5	1 314,5	1 239,5	1 114,5
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	99 080,0	13 625,0	15 500,0	16 220,0	15 420,0	14 005,0	10 125,0	7 625,0	6 560,0
1.3.1 Renforcement de la réglementation du secteur des intrants	18 040,0	3 075,0	2 500,0	2 805,0	2 845,0	1 955,0	1 575,0	1 775,0	1 510,0
1.3.2 Développement des systèmes de production d'intrants	47 100,0	7 650,0	8 250,0	8 250,0	6 750,0	6 550,0	4 550,0	2 550,0	2 550,0
1.3.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services associés	33 940,0	2 900,0	4 750,0	5 165,0	5 825,0	5 500,0	4 000,0	3 300,0	2 500,0
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	828 720,2	66 744,6	69 844,4	71 793,7	131 793,4	131 323,1	127 747,0	115 447,0	114 027,0
1.4.1 Promotion des techniques d'agriculture durable	76 211,2	12 498,6	12 321,4	12 335,7	12 335,4	12 315,1	9 675,0	2 375,0	2 355,0
1.4.2 Promotion de l'aquaculture et de la biodiversité aquatique	5 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	0,0
1.4.3 Promotion de la mécanisation	50 007,0	10 650,0	10 157,0	5 000,0	5 000,0	4 950,0	4 750,0	4 750,0	4 750,0
1.4.4 Développement des infrastructures	697 502,0	42 596,0	46 366,0	53 458,0	113 458,0	113 058,0	113 322,0	108 322,0	106 922,0

PROGRAMME 2		930 171,1	92 921,3	118 883,0	115 487,0	130 011,2	124 151,0	114 172,7	116 810,0	117 735,0
2.1 Activités post-récolte		390 014,3	47 499,0	46 170,0	45 470,0	48 605,0	47 130,0	51 705,3	51 680,0	51 755,0
2.2. Transformation		223 974,0	18 117,0	32 692,0	32 658,0	34 940,0	32 380,3	29 256,7	21 945,0	21 985,0
	2.2.1 Amélioration du cadre de transformation de produits agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques	2 060,0	345,0	325,0	200,0	545,0	155,0	170,0	165,0	155,0
	2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	107 407,3	4 947,0	16 550,0	16 655,0	17 155,0	16 865,3	16 405,0	9 415,0	9 415,0
	2.2.3 Promotion de l'agriculture contractuelle	2 160,0	200,0	300,0	200,0	260,0	410,0	260,0	265,0	265,0
	2.2.4 Amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements	112 346,7	12 625,0	15 517,0	15 603,0	16 980,0	14 950,0	12 421,7	12 100,0	12 150,0
2.3. Commercialisation		316 182,8	27 305,3	40 021,0	37 359,0	46 486,2	44 640,7	33 210,7	43 185,0	43 995,0
	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	74 891,0	14 422,0	6 922,0	6 622,0	15 015,0	5 815,0	5 565,0	15 065,0	5 465,0
	2.3.2 Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs	2 310,0	220,0	220,0	220,0	330,0	330,0	330,0	330,0	330,0
	2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	190 620,0	6 655,0	26 475,0	24 075,0	25 125,0	32 575,0	21 465,0	21 900,0	32 350,0
	2.3.4 Amélioration de la traçabilité et des normes de qualité des produits	44 580,0	5 556,0	5 986,0	5 986,0	5 500,7	5 385,7	5 355,7	5 405,0	5 405,0
	2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	3 781,8	452,3	418,0	456,0	495,5	535,0	495,0	485,0	445,0
PROGRAMME 3		194 190,8	38 750,9	35 473,0	30 863,2	22 450,7	20 535,1	16 612,3	15 727,3	13 778,3
3.1 Organisation et financement		8 068,7	2 019,8	1 585,1	1 201,7	797,3	764,8	700,0	580,0	420,0
	3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	3 150,0	740,0	490,0	474,2	361,0	294,8	290,0	280,0	220,0
	3.1.2 Soutien à la mise en place de mécanismes de financement pérenne du secteur environnemental	4 918,7	1 279,8	1 095,1	727,5	436,3	470,0	410,0	300,0	200,0
3.2 Renforcement des capacités		29 828,7	4 523,2	6 790,4	3 878,0	3 530,0	3 500,0	2 800,0	2 600,0	2 207,0
	3.2.1 Développement des ressources humaines	25 473,2	2 673,0	6 390,2	3 253,0	3 200,0	2 950,0	2 570,0	2 270,0	2 167,0
	3.2.2 Information et sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux	4 355,5	1 850,2	400,2	625,0	330,0	550,0	230,0	330,0	40,0

3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	84 361,5	17 343,5	14 339,1	13 778,1	8 737,0	7 546,0	7 546,0	7 536,0	7 536,0
3.3.1 Actualisation des statistiques sur le secteur forestier	3 024,0	0,0	970,0	1 164,0	890,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.3.2 Renforcement de la protection des aires protégées et du couvert forestier restant	19 166,6	9 429,0	5 134,6	4 602,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.3.3 Restauration des forêts classées et sites dégradés avec l'implication des communautés locales	62 170,9	7 914,4	8 234,5	8 012,1	7 846,0	7 546,0	7 546,0	7 536,0	7 536,0
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	32 294,0	8 783,0	5 959,0	4 974,0	2 635,0	3 505,0	2 270,0	2 170,0	1 998,0
3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	16 300,0	3 705,0	2 835,0	2 370,0	1 415,0	2 305,0	1 270,0	1 170,0	1 230,0
3.4.2 Accroissement de la contribution des ressources fauniques à l'économie nationale	15 994,0	5 078,0	3 124,0	2 604,0	1 220,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	768,0
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	30 405,0	3 557,0	5 575,0	5 934,0	5 769,0	4 327,0	2 459,0	2 004,0	780,0
3.5.1 Gestion intégrée des ressources en eau	11 095,0	745,0	1 750,0	2 069,0	2 029,0	1 539,0	1 359,0	914,0	690,0
3.5.2 Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	6 510,0	737,0	1 710,0	1 665,0	1 540,0	728,0	50,0	40,0	40,0
3.5.3 Lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux continentales et lagunaires	12 800,0	2 075,0	2 115,0	2 200,0	2 200,0	2 060,0	1 050,0	1 050,0	50,0
3.6 Renforcement de la résilience climatique	9 233,0	2 524,4	1 224,4	1 097,4	982,4	892,4	837,4	837,4	837,4
3.6.1 Renforcement du Système d'Information Environnementale (SIE)	2 317,0	1 470,0	307,0	180,0	150,0	60,0	50,0	50,0	50,0
3.6.2 Mise en place de mesures de protection contre les risques climatiques	6 670,0	989,4	894,4	874,4	809,4	809,4	764,4	764,4	764,4
3.6.3 Renforcement des capacités des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique par les Communautés (Community-based Adaptation)	216,0	35,0	23,0	43,0	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
3.6.4 Mise en place d'un système de mesurage, rapportage et vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA II	30,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

PROGRAMME 4	1 084 253,0	134 898,0	134 171,0	149 792,0	133 464,0	133 116,0	132 968,0	132 872,0	132 972,0
4.1. Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	87 802,0	7 230,0	10 155,0	10 335,0	11 962,0	12 014,0	12 066,0	11 970,0	12 070,0
4.1.1. Operationalisation d'un système de suivi et évaluation	23 582,0	2 940,0	2 865,0	2 945,0	2 922,0	2 924,0	3 026,0	2 930,0	3 030,0
4.1.2. Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion des réserves alimentaires	62 500,0	4 000,0	7 000,0	7 000,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0
4.1.3. Renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux	1 720,0	290,0	290,0	390,0	140,0	190,0	140,0	140,0	140,0
4.2. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	406 431,0	70 192,0	61 552,0	61 502,0	42 637,0	42 637,0	42 637,0	42 637,0	406 431,0
4.2.1. Renforcement de l'accès des ménages vulnérables aux aliments	234 272,0	30 434,0	29 834,0	29 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0
4.2.2. Développement de produits à haute valeur nutritive	159 234,0	38 188,0	30 148,0	30 108,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0
4.2.3. Education et sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles	12 665,0	1 530,0	1 530,0	1 530,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0
4.2.4. Pratique de la biosécurité pour une contribution de la biotechnologie moderne à la sécurité alimentaire	260,0	40,0	40,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
4.3. Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	458 040,0	40 901,0	44 849,0	60 540,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0
4.3.1. Caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales	6 500,0	1 135,0	825,0	790,0	750,0	750,0	750,0	750,0	750,0
4.3.2. Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	147 440,0	15 966,0	15 374,0	26 100,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0
4.3.3. Accroissement durable des revenus des petits producteurs	29 100,0	3 800,0	3 650,0	3 650,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0
4.3.4. Développement des infrastructures socio-économiques	275 000,0	20 000,0	25 000,0	30 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0
4.4. Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	74 500,0	9 200,0	10 450,0	10 250,0	9 400,0	8 800,0	8 800,0	8 800,0	8 800,0
4.4.1. Réglementation sanitaire pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques	5 900,0	1 000,0	1 750,0	1 550,0	700,0	600,0	100,0	100,0	100,0
4.4.2. Renforcement des mécanismes de contrôle sanitaire	58 625,0	6 825,0	7 450,0	7 450,0	7 450,0	6 950,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0

	4.4.3. Sensibilisation des acteurs du secteur aux standards sanitaires, et formation aux bonnes pratiques d'hygiène	9 975,0	1 375,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0
4.5.	Promotion du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique	57 480,0	7 375,0	7 165,0	7 165,0	7 115,0	7 315,0	7 115,0	7 115,0	7 115,0
	4.5.1. Promotion de la profession d'Agriculteur	41 000,0	5 315,0	5 105,0	5 105,0	5 055,0	5 255,0	5 055,0	5 055,0	5 055,0
	4.5.2. Promotion des salons agricoles et autres manifestations agricoles	16 480,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0
PROGRAMME 5		6 40 765,1	9 909,5	30 154,5	31 373,6	528 592,5	17 832,5	10 267,5	6 817,5	5 817,5
5.1.	Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	16 515,0	377,5	3 842,5	4 832,5	1 572,5	1 572,5	1 572,5	1 372,5	1 372,5
	5.1.1 Organisation et financement de la recherche scientifique	15 315,0	65,0	3 700,0	4 700,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 250,0	1 250,0
	5.1.2 Renforcement des capacités	1 145,0	287,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5
	5.1.3. Renforcement du cadre réglementaire pour faciliter l'accès au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	55,0	25,0	20,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5.2.	Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	14 040,0	2 380,0	1 230,0	2 630,0	1 630,0	2 680,0	830,0	1 830,0	830,0
	5.2.1. Renforcement des capacités des bénéficiaires cibles	5 720,0	490,0	740,0	1 140,0	1 140,0	1 190,0	340,0	340,0	340,0
	5.2.2. Renforcement de capacités des fournisseurs cibles	320,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
	5.2.3. Mise en place de plateformes de dialogue continues et dynamiques entre les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique	8 000,0	1 850,0	450,0	1 450,0	450,0	1 450,0	450,0	1 450,0	450,0
5.3.	Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	591 610,1	6 977,0	20 807,0	21 386,1	523 115,0	11 305,0	5 340,0	1 340,0	1 340,0
	5.3.1. Mise en place de mécanismes graduels de mise à niveau des agriculteurs vulnérables	5 775,0	145,0	290,0	2 140,0	1 640,0	1 140,0	140,0	140,0	140,0
	5.3.2. Mise en place de mécanismes de financement dédiés aux besoins des PME/PMI du secteur	13 180,0	3 765,0	3 850,0	1 275,0	2 775,0	15,0	1 500,0	0,0	0,0
	5.3.3. Offre de produits adaptés aux besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	58 255,1	2 867,0	15 217,0	12 921,1	12 650,0	8 650,0	3 650,0	1 150,0	1 150,0
	5.3.4. Facilitation de l'investissement privé dans la filière	514 400,0	200,0	1 450,0	5 050,0	506 050,0	1 500,0	50,0	50,0	50,0

5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	18 000,0	100,0	4 200,0	2 450,0	2 200,0	2 200,0	2 450,0	2 200,0	2 200,0
5.4.1. Planification stratégique des investissements majeurs dans chaque filière	1 300,0	100,0	100,0	350,0	100,0	100,0	350,0	100,0	100,0
5.4.2. Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	16 700,0	0,0	4 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0
5.4.3. Facilitation de l'accès des filières organisées au crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5.5. Promotion du financement entre acteurs privés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	600,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
PROGRAMME 6	349 829,0	49 498,5	45 957,4	44 155,4	43 641,1	43 076,5	42 332,5	41 001,2	40 166,5
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	11 770,7	1 303,0	1 850,0	2 025,0	2 422,0	1 739,0	1 010,0	805,7	616,0
6.1.1. Structuration des filières	8 739,0	1 042,0	1 403,0	1 616,0	2 011,0	1 227,0	662,0	438,0	340,0
6.1.2. Appui à la mise en place d'interprofessions dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	3 031,7	261,0	447,0	409,0	411,0	512,0	348,0	367,7	276,0
6.2. Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	2 202,0	632,0	200,0	345,0	95,0	345,0	95,0	345,0	145,0
6.2.1. Formalisation des métiers dans les filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 050,0	250,0	150,0	125,0	75,0	125,0	75,0	125,0	125,0
6.2.2. Promotion de la formation dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 152,0	382,0	50,0	220,0	20,0	220,0	20,0	220,0	20,0
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	8 800,0	1 760,0	1 570,0	1 235,0	870,0	910,0	820,0	840,0	795,0
6.3.1. Renforcement du processus d'enregistrement des entreprises du secteur	6 650,0	1 300,0	1 300,0	975,0	650,0	650,0	600,0	600,0	575,0
6.3.2. Renforcement des cadres de concertation entre le secteur public et le secteur	1 940,0	340,0	220,0	240,0	220,0	240,0	220,0	240,0	220,0
6.3.3. Mise en œuvre de réformes fiscales et parafiscales ciblées	210,0	120,0	50,0	20,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0
6.3.4. Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 209,0	327,0	76,0	76,0	106,0	306,0	106,0	106,0	106,0
6.4.1. Mise en place d'un système intégré permanent de collecte de statistiques agricoles	1 150,0	275,0	75,0	75,0	105,0	305,0	105,0	105,0	105,0
6.4.2. Conduite régulière du recensement national des exploitants et des exploitations du secteur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6.4.3. Renforcement des moyens de communication sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	59,0	52,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
6.5 Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP)	26 475,0	3 425,0	3 400,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0
6.5.1. Communication et sensibilisation sur le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	125,0	75,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6.5.2 Mettre en place des PPP dédiées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	26 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0
6.6 Foncier Rural	289 070,0	40 706,0	37 352,0	35 352,0	35 052,0	35 052,0	34 942,0	34 942,0	34 742,0
6.6.1. Organisation du cadre juridique et institutionnel du foncier rural	31 985,0	7 071,0	5 102,0	3 102,0	3 102,0	3 102,0	4 122,0	3 192,0	3 192,0
6.6.2. Amélioration du processus de sécurisation foncière	1 360,0	1 360,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6.6.3. Financement de la sécurisation foncière	238 025,0	29 775,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0
6.6.4. Sensibilisation sur la loi du foncier rural	17 700,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 200,0	2 200,0	2 000,0	2 000,0	1 800,0
6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance	10 302,3	1 345,5	1 509,4	1 772,4	1 746,1	1 374,5	1 229,5	762,5	562,5
6.7.1. Mise en application et vulgarisation de la loi sur la transhumance	2 338,0	401,6	358,8	321,8	376,8	212,0	267,0	300,0	100,0
6.7.2. Allocation de territoires pour le pâturage	7 964,3	943,9	1 150,6	1 450,6	1 369,3	1 162,5	962,5	462,5	462,5

IX.

CADRE DE RESULTATS

La figure ci-dessous synthétise :

- Les résultats attendus pour chacun des objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2
- Les indicateurs retenus pour suivre l'évolution de ces résultats, issus du PDDAA et spécifiques au PNIA 2
- Les cibles associées à ces indicateurs à horizon 2025

Tableau 18 : Cadre de résultats du PNIA 2 (2018-2025) de Côte d'Ivoire

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Objectif Stratégique 1 Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	Le secteur agricole contribue de façon croissante à l'industrialisation de l'économie ivoirienne	Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues)	- Taux de croissance du PIB agricole - o [Taux annuel moyen sur la période 2016-2025 : 7.5%] - Taux d'accroissement des volumes des produits transformés ou conditionnés dans chaque filière - o [Taux annuel moyen pour l'industrie alimentaire sur la période 2016-2025 : 7.5%] - Taux d'accroissement des exportations des produits agricoles - o [Taux d'accroissement du ratio (exportations agricoles/valeur ajoutée) sur la période 2016-2025 : 119.8%] - o [Taux d'accroissement annuel moyen des produits et services : 6.6%] - Proportion de l'accroissement des parts de marchés des productions agricoles aux niveaux régional et international
	Les produits agricoles ivoiriens sont compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux	Nombre cumulatif de chaînes de valeur inclusives développées et opérationnelles	Nombre de filières qui maîtrisent les flux physiques et financiers entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs
	Les filières agricoles fonctionnent avec efficience (les liens entre acteurs de la chaîne de valeur sont renforcés)	- Indice de production agricole (2004-2006=100) - Valeur ajoutée agricole par travailleurs (prix constant de 2005 en USD) - Valeur ajoutée agricole par hectare de terre arable (prix constant de 2005 en USD) - Rendements des cinq produits prioritaires de l'Union Africaine (UA) - Proportion de l'agriculture pratiquée selon des méthodes de gestion durable des terres	- Productivité agricole par filière (rendements et de la valeur ajoutée par travailleur agricole) - o [Taux annuel moyen d'accroissement de la productivité sur la période 2016-2025 : 3.5%] - o [Taux d'accroissement annuel moyen de la productivité du travail sur la période 2015-2025 : 7.2%] - Augmentation des productions agro-sylvo-pastorales - o [Taux annuel moyen d'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale sur la période 2016-2025 : 7.5%] - Taux de dégradation des ressources naturelles (eau, sol, forêts et faune)
Objectif Stratégique 2 Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	L'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement est atténué et maîtrisé		Niveau de reconstitution du couvert forestier
	La protection des ressources naturelles nationales est renforcée		

²⁰ Indicateurs prioritaires du cadre de résultats PDAA (2015-2025) issus du rapport de la retraite des experts sur le profilage des indicateurs du cadre de résultats du PDAA 2015-2025 (Mai 2015, Nairobi)

²¹ Scénario d'atteinte des objectifs de Malabo

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Objectif Stratégique 3 Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations	La sous-alimentation, et la malnutrition rurale diminuent	• Prévalence de la sous-alimentation (%) • Etat de la malnutrition ○ Elimination de la sous-nutrition chez l'enfant : ○ [Réduction des retards de croissance à 10% d'ici 2025] ○ [Réduction de la proportion de enfants en insuffisance pondérale à 5% d'ici 2025]	• Taux de malnutrition et pourcentage des ménages en insécurité alimentaire
	L'emploi et le développement économique sont stimulés en milieu rural	• Taux d'emploi (% de la population) • Nombre d'emplois créés par an, par catégories d'âge et de sexe ○ [Création d'opportunités d'emplois pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles]	• Indice de développement durable humain • Taux d'emploi (dont pourcentage de jeunes et de femmes) ○ [Changement annuel moyen du taux d'emploi dans le secteur agricole sur la période 2016-2025 : 0.3%] • Nombre d'emplois décentés par âge, sexe et handicap
	Les revenus des agriculteurs sont accrus	• Ecart de pauvreté, mesuré par rapport au seuil national • Extrême pauvreté au seuil de \$1.25/jour • Coefficient de Gini	• Taux de pauvreté (modérée et sévère - seuil national et \$1.25 par jour) des ménages ruraux ○ [Evolution du taux d'extrême pauvreté en milieu rural à l'horizon 2025 : -98.6%] ○ [Evolution du taux de pauvreté en dessous du seuil international en milieu rural à l'horizon 2025 : -74.9%] ○ [Evolution du taux standard pauvreté en milieu rural à l'horizon 2025 : -46.2%] • Proportion des producteurs ayant accru leurs revenus

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Programme 1 Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	La production agricole couvre les besoins nationaux	Indice de la dépendance d'importation en céréales	- Taux d'autosuffisance dans les cultures riz, maïs et légumes - Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques et en viande/abats
	La recherche et le conseil agricole sont performants et pertinents au vu des besoins du secteur		- Nombre de technologies générées et adoptées - Taux d'amélioration des rendements - Taux d'accroissement annuel moyen de la productivité des terres sur la période 2015-2025 : 7.2% - Taux d'utilisation des intrants de qualité
	L'accès aux intrants de qualité est amélioré		
	Les agriculteurs mettent en œuvre les pratiques d'agriculture durable		Pourcentage des superficies agricoles gérées selon les pratiques de gestion durable des terres
	Les infrastructures et équipements agricoles nécessaires sont mis en place pour le soutien de la production		- Taux de mécanisation - Superficies aménagées - Superficies aménagées sous maîtrise de l'eau
Programme 2 Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés	La capacité de valorisation des produits agricoles est renforcée pour l'ensemble des acteurs du secteur	- Productivité agricole - Taux d'accroissement des niveaux d'actuels de productivité agricole d'ici 2025 : >100% - Pourcentage des produits agricoles perdus après récolte - Réduction de moitié du niveau actuel des pertes poste-récolte d'ici 2025]	- Pourcentage des pertes post récolte dans les cinq filières prioritaires - Quantité de produits transformés - Taux d'accroissement annuel moyen de la production de produits agricoles transformés sur la période 2016-2025 : 13.1%
	- Les infrastructures de base sont mises en place pour le soutien de l'accès aux marchés et de l'agro-industrie - La commercialisation des produits agricoles est facilitée		- Nombre de km de pistes agricoles réhabilitées et/ou construits - Augmentation des capacités de stockage et de conservation - Taux d'écoulement des produits agricoles
	Les produits agricoles ivoiriens sont stratégiquement promus sur les marchés régionaux et internationaux	- Valeur du commerce intra-africain (prix constant de 2005 en US\$) - Triplement du commerce intra-africain des produits et services agricoles]	- Valeur des exportations agricoles (total par filière) - Part des produits transformés dans les exportations)

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Programme 3 Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique	La gouvernance du secteur de gestion durable des ressources environnementales est améliorée		- Dispositifs légaux pour la protection de l'environnement renforcés - Les institutions gouvernementales habilitées à la gestion efficace des règlements en vigueur sont renforcées
	La restauration de la couverture forestière est accélérée		Proportion de territoire couverte par la forêt
	- La biodiversité faunique est protégée - Les ressources en eau sont surveillées et gérées de façon efficace - La valorisation durable de l'environnement aquatique est promue auprès des pêcheurs et les aquaculteurs		- Proportion de zones terrestres et maritimes protégées - Baisse du taux de capture des espèces protégées
	La résilience de la production agricole est renforcée	- Pourcentage de ménages qui sont résilients aux chocs climatiques et météorologiques [Au moins 30% des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs sont résilients aux risques climatiques et météorologiques]	Pourcentage de ménages résilients aux chocs climatiques et météorologiques
	Un système complet de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire est effectif	Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes d'urgence, de systèmes d'alerte précoce et de programmes alimentaires	- Volume de réserves alimentaires, - Existence de systèmes d'alerte précoce
Programme 4 Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Les ménages ruraux ont accès aux aliments nécessaires en quantité et en qualité	- Prévalence de la sous-alimentation (%) - Etat de la malnutrition	- Niveau de contribution aux programmes d'alimentation scolaire - Diversité nutritionnelle (par genre)
	Les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale	Couverture par l'assistance sociale, la protection sociale, l'assurance sociale et les programmes de travail	Nombre de ménages agricoles à haute vulnérabilité bénéficiant de transferts sociaux
	Les infrastructures socio-économiques en milieu rural sont développées et / ou renforcées		Contribution à l'accès aux services socio-économiques
	L'agriculture bénéficie d'une communication continue pour promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur des acteurs du secteur		- Taux d'insertion des jeunes et des femmes dans les métiers agricoles - Taux de femmes chef d'exploitations

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Programme 5 Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés	La gouvernance du secteur est propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement	- Taux de croissance des dépenses publiques dans l'agriculture (%) - Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique) - Dépenses publiques en agriculture en % de la valeur ajoutée agricole [Proportion des dépenses publiques dans le secteur agricole : >10%] - Croissance dans l'investissement du Secteur Privé en Agriculture et dans l'Agrobusiness	- Taux d'investissements publics et privés dans le secteur agricole et agro-industriel (valeur, croissance, part de PIB agricole, et dépenses totales) [Proportion des dépenses publiques dans le secteur agricole en 2025 : 8.8%] [Taux d'accroissement annuel moyen des volumes d'investissement pour le secteur agricole sur la période 2016-2025 : 16.4%] [Taux d'accroissement annuel moyen des volumes d'investissement pour le secteur agro-alimentaire sur la période 2016-2025 : 11.9%] [Taux cible du ratio (investissement privé / valeur ajoutée) dans le secteur en 2025 : 48.3%]
	Les acteurs du secteur ont un meilleur accès au financement à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils		- Volume et nombre de prêts au secteur agricole - Proportion des PME/PMI agricoles qui bénéficient de financements
	L'ensemble des filières sont engagées dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière		Le nombre de filières qui financent leurs besoins de financement

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDDAA [Cibles ²⁰]	Indicateurs PNIA 2 [Cibles ²¹]
Programme 6 Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires	L'organisation et la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions est accélérée		• Pourcentage de filières disposant d'une interprofession
	La professionnalisation des agriculteurs est améliorée, à travers la mise en place de cadres de formation complets		• Proportion des exploitants formés aux métiers agricoles
	La gouvernance du secteur et l'application des réglementations stimulent un meilleur environnement des affaires et facilitent la participation des acteurs privés dans le développement du secteur	• Existence d'un nouveau PNIA/ PNIA2A développé depuis Malabo à travers un processus inclusif et participatif • Existence d'une instance de coordination multisectorielle et fonctionnelle • Nombre cumulé de partenariats public-privé relatifs à l'agriculture (PPP) qui sont mis en œuvre avec succès dans les chaînes de valeur prioritaires • Valeur cumulée des investissements dans les PPP	• Nombre de partenariats public-privé (PPP) agricoles • Nombre d'entreprises agricoles créées
	La génération de données fiables et la capacité des acteurs institutionnels du secteur pour le suivi et la diffusion des statistiques sont améliorées	• Existence de mécanismes institutionnalisés pour une redevabilité mutuelle et une revue par les pairs • Existence d'un système complet et opérationnel de suivi/évaluation • Existence d'une revue sectorielle conjointe, planifiée tous les deux ans • Nombre de professionnels la planification et le suivi-évaluation de politiques dans le secteur • Indice de la capacité à produire et utiliser les données et informations statistiques (ASDI) • Existence d'un SAKSS national opérationnel	• Génération et disponibilité d'informations statistiques actualisées sur le secteur agricole
	La valorisation du foncier rural est facilitée par une gestion efficace du processus de sécurisation foncière		• Nombre de certificats fonciers délivrés (dont proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires) • Superficies disposant de certificats fonciers

A l'issue de la validation de ce cadre de résultat, il s'agira pour le Secrétariat Technique du PNIA 2, en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre des six programmes, de détailler le cadre de suivi-évaluation. Pour ce faire, il sera nécessaire de cartographier les sources de vérification et les moyens de vérification de chaque indicateur choisi, à partir d'une année de référence, selon une périodicité définie et par des responsables pré-identifiés.

ANNEXES

ANNEXE I

COMPOSITION DES POOLS DU COMITÉ FEEDBACK (HORS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET SECTEUR PRIVÉ)

Pool FIRCA	Pool Conseil Café Cacao	Pool Chambre d'agriculture
• Centre de Démonstration et de Promotion des Technologies • CNRA • ANADER • Université Nangui Abrogoua • SEP-REDD • BNET • CSRS • I2T • INFPA • ESA • INS • OBAMCI • Centre d'Excellence Africain en Changement Climatique, Biodiversité et Agriculture Durable (CEA-CCBAD)	• AIPH • INTERCOTON • Conseil Coton Anarcade • ANDE • APROMAC • SODEFOR • Fer Palmier • OIPR • OCPV • CEPICI • CNP-PP • CCESP	• COFENABVI • ANAQUACI • FENASCOOP-CI • IPRAVI • OCAB • ANOPACI • FENAPRUCI • INTERPORCI • Interprofessionnel Oignon • ISSAMI • PFACI • ANACACI • FENASCOVICI • Convention de la société civile • Chambre des métiers • Chambre du commerce et de l'industrie • AVPP-CI

ANNEXE II

THÈMES DE DISCUSSION PROPOSÉS EN ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER N°1	
Principaux thèmes de discussion	• Financement, mise à niveau et pertinence des services de recherche scientifique et de conseil agricole • Pérennisation des infrastructures et de l'impact des programmes en milieu rural • Développement conjoint du secteur agricole et gestion durable des ressources naturelles • Professionnalisation des filières et formation des producteurs/acteurs

Points de discussion proposés

- Quelles actions à mener envers les structures de recherche et de conseil agricole, pour leur mise à niveau ? Comment diversifier leurs sources de financement ?

- Quelles bonnes pratiques pour « industrialiser » la prise en compte des besoins des différents types d'acteurs, par la recherche scientifique et le conseil agricole ? Par exemple :
 - Agriculteurs : expression des besoins des utilisateurs finaux (ex. variétés résistantes à certains types de climats, etc.)
 - Secteur privé : communication des critères spécifiques requis par l'agro-industrie pour la transformation et la commercialisation (ex. normes d'exportation vers les marchés européens pour les fruits tropicaux, etc.)
 - Acteurs publics : expression de besoins des acteurs publics, au-delà du ST (ex. valeurs nutritionnelles requises par le ministère de la santé)
- Quels mécanismes pour améliorer les taux d'adoption et pérenniser l'impact des programmes en milieu rural (usage d'intrants, bonnes pratiques agricoles etc.) ?
- Quels mécanismes pour la pérennisation des infrastructures agricoles et/ou rurales telles que les installations de stockage, barrages agropastoraux, les points de débarquement des produits de pêches et les pistes rurales ? (par ex : prélèvements des acteurs de chaque filière pour financer les activités de maintenance)
- [Présentation aux participants du cadre de gestion environnemental établi sur décret]
 - Quel type d'études d'impact environnemental serait pertinent, pour chacun des programmes ?
 - Quel système de financement, qui permettrait d'opérationnaliser ce décret ?
- Quelles pratiques ont déjà fait leurs preuves (efficacité et rentabilité) pour le développement du secteur agricole, tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles (par ex : monoculture, agriculture zéro déforestation, types d'engrais, etc.)
- Quelles solutions court-terme et moyen-terme pour faciliter la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs ?
- Quels besoins en termes de formation agricole (aspect « pratique » de la formation, liens entre la formation professionnelle et les besoins du secteur, collaboration publique-privée)...
- Quelles bonnes pratiques en termes de professionnalisation des filières ? Quels modèles de réussite ? Quels axes d'amélioration ?

ATELIER N°2

Principaux thèmes de discussion	• Promotion de l'autonomisation financière des filières • Mécanismes pour développer l'accès au financement et la pertinence de ces financements (Données requises par les institutions financières, etc.) • Besoins des acteurs en matière d'assurance agricole • Collecte et diffusion des données du secteur
---------------------------------	--

Points de discussion proposés

- Comment promouvoir l'autonomisation financière des filières ? Quels mécanismes de financement des filières, y compris les filières non-organisées ?
- Quels mécanismes pour développer l'accès au financement, et la pertinence de ces moyens de financement selon les besoins de chaque filière ?
 - Filières organisées / cultures de rente (ex. mécanisme tripartite permettant une collaboration entre les OPA, les entreprises agro-industrielles et les banques)
 - Filières non organisées / cultures vivrières (ex. lignes de crédits aux institutions de microfinance)
 - Agriculteurs vulnérables, connaissant des niveaux de revenus très bas (ex. collaboration entre le gouvernement et les institutions financières pour partager les risques)
 - PME (ex. banque agricole, mécanismes de garantie pour accéder aux crédits bancaires, etc.)
- Quels besoins en termes d'assurance agricole par les agriculteurs ? Quels sont les principaux risques à couvrir ? Par exemple :
 - Variabilité et chocs climatiques : irrégularité des pluies, sécheresses, inondations, etc.
 - Perte de récoltes/capture liées à des attaques d'insectes, des rongeurs ou mauvaises pratiques poste récolte

- Perte du cheptel liée aux maladies épizootiques
- Quelles données précises sont requises par les banques pour financer les acteurs du secteur ?
- Quels moyens innovants pourraient être utilisés pour la collecte et la diffusion régulière des données du secteur ?

ATELIER N°3

Principaux thèmes de discussion	• Sécurité alimentaire et nutrition en milieu rural • Sécurité sanitaire des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques • Promotion de la protection sociale et de la sécurité des ménages ruraux • Anoblissement et reconnaissance de la valeur du secteur • Inclusion des femmes et des jeunes
---------------------------------	---

Points de discussion proposés

- Quelles bonnes pratiques pour développer et mesurer les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition en milieu rural et d'en suivre l'évolution ? Quels acteurs doivent être impliqués et comment ? Par exemple :
 - Systèmes permettant d'avoir une vision globale sur la situation alimentaire du pays
 - Mécanismes d'information permettant de suivre les besoins d'accès à tout moment
 - Education et sensibilisation des acteurs ruraux aux enjeux de nutrition
 - Constitution de réserves alimentaires auprès des communautés à risque (depuis l'accès aux réserves régionales, jusqu'aux stocks paysans)
- Comment assurer la sécurité sanitaire des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ? Par exemple :
 - Mise en application de la loi sur la biosécurité (dont problématiques OGM)
 - Normes obligatoires au niveau des intrants
 - Contrôles des produits et des unités de transformation (y compris les petites unités artisanales)
- Quelles mesures pour améliorer la protection sociale et la sécurité des ménages ruraux ? Par exemple :
 - Subventions pour les intrants aux agriculteurs qui ont des revenus très bas
 - Transferts monétaires aux familles à risque
 - Filets de sécurité sociale en milieu rural
 - Protection sociale adaptative (contre les chocs climatiques)
 - Standards de sécurité dans les unités de transformation artisanales
- Comment promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur ?
 - Par exemple : journée du paysan, efforts de communication
- Quelles interventions spécifiques pourraient réduire l'écart de genre dans le secteur ? Par ex :
 - Accès facilité au foncier, adaptation de la formation et du conseil agricoles pour toucher un plus grand nombre de femmes/jeunes, instruments financiers adaptés aux besoins de femmes/jeunes, amélioration des conditions pour certaines activités généralement réservées aux femmes (transformation du manioc par ex.)
- Quelles interventions spécifiques pour attirer un plus grand nombre de jeunes dans le secteur (dont accès au foncier) ?
- Quels seraient les moyens les plus efficaces pour assurer l'inclusion des femmes et des jeunes dans tous les programmes du PNIA ?

ATELIER N°4

Principaux thèmes de discussion	• Opportunité de valorisation des filières ivoiriennes, et atouts des filières ivoiriennes au niveau de la sous-région • Facilitation de l'accès aux marchés locaux et régionaux (par les producteurs, PME et agro-industries) • Promotion des opportunités auprès d'investisseurs potentiels • Développement des PPP • Solutions aux freins transverses de l'environnement des affaires
---------------------------------	--

Points de discussion proposés

- Quelles opportunités de valorisation des filières et matières premières - dont filières vertes en Côte d'Ivoire (gestion des déchets agricoles...) ? Quelles aides, quelles incitations ?
- Quels atouts des filières ivoiriennes au niveau de la sous-région ? Comment ces atouts peuvent-ils être mieux exploités ?
- Quelles interventions faciliteraient les entreprises du secteur (agriculteurs, PME et grandes agro-industries) de mieux accéder aux marchés locaux, régionaux et internationaux ? Par exemple :
 - Informations de marché
 - Certifications et normes de qualité
 - Bourse agricole pour les matières premières
 - Marketing / Label « Made in Cote d'Ivoire »
- Comment mieux identifier les opportunités de transformation et de valeur ajoutée, de sorte à attirer et promouvoir l'investissement privé ?
 - Par ex : Consolider une liste d'investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à fort potentiel, et les partager avec les acteurs privés s'intéressant au secteur
- Comment mieux promouvoir les PPP ? Par exemple :
 - Collaboration entre le CCESP, le CEPICI et les ministères impliqués dans le secteur
 - Guichet unique pour la mise en œuvre des PPP
- Quelles freins et mesures spécifiques pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur ? Par exemple :
 - Freins fiscaux au développement du secteur - Quelles solutions ?
 - Mécanismes permettant de garantir la mise en œuvre de lois existantes (ex. code d'investissements)
 - Actions à mener dans la sécurisation du foncier rural (« plus vite, moins coûteux »)

ANNEXE III

EVALUATION DES FILIÈRES POUR LA DÉFINITION DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ

Tableau 19 : Evaluation des cultures vivrières

	Impact social		Impact économique	Potentiel		
	Kcal	% importé	% production agricole	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Banane plantain	156	0%	9%	0%		Sécurité alimentaire Valeur ajoutée
Igname	N/A	0%	N/A	N/A		
maïs	191	5%	5%	25%		
Riz (Blanchi)	577	71%	10%	65%		
Manioc	326	0%	20%	2%		
Maraichers	46	N/A	375%	N/A		
						Diversification (enjeu nutritionnel)

Sources : SNDR, SNDCV, PSDEPA, RDPA, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE, http://www.ondr.ci/sndr_2012-2020.php, Etude du développement rizicole, FAO 2009, Diagnostic filière du maïs en RCI, RONGEAD 2011, diagnostic de la filière manioc en Côte d'Ivoire Rongead 2015, Etats des lieux phytogénétique, RCI 2009

Tableau 20 : Evaluation des cultures de rente

	Impact social	Impact économique	Potentiel			
	Emplois	% production agricole	% exportations mondiales	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Ananas	<10 000	0,3%	1%	4%		Diversification
Banane	<10 000	1%	173%	0%		
Mangue	<10 000	0,4%	1%	<1%		
Anarcade	>10 000 (transformateurs)	6%	15%	7%		Valeur ajoutée
Cacao	600 000 - 900 000	20%	47%	35%		
Café	400 000	1,5%	0,4%	20%		
Palmier à huile	2 000 000	2%	0,5%	30%		Création d'emplois
Coton graine (fibre)	110 000	1% (2,5%)	2%	100% (30%)		
Hévéa	N/A	N/A	N/A	N/A		

Sources : stratégies sectorielles, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE

Tableau 21 : Evaluation des filières animales et halieutiques

	Impact social		Impact économique	Potentiel		
	Kcal	% importé	% production agricole	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Pêcher	15	86%	~0%	N/A	●	Sécurité alimentaire de substitution aux imports
Aquaculture	N/A	N/A	N/A		●	
Filière Bovine	9	54%	1%		◐	
Filière Laitière	10	83%	~0%		◐	Valeur ajoutée
Filière Avicole	8	25%	1%		●	
Filière Porcine	9	85,15%	~0%		◐	

Sources : SNDR, SNDCV, PSDEPA, RDPA, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE



PACTE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNIA 2018-2025

- Novembre 2017 -

I- CONTEXTE

CONTEXTE DU SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture est un secteur moteur de l'économie en Côte d'Ivoire, représentant une part importante de la croissance de son PIB.

Pilier économique porteur de revenus et de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations (40% des exportations nationales en 2013), le secteur agricole se doit de jouer un rôle central pour l'atteinte des objectifs nationaux de développement de Côte d'Ivoire – notamment en termes d'éradication de la pauvreté, et de renforcement de la sécurité alimentaire de la population.

FONDEMENTS DU PNIA 2

Cadres internationaux et nationaux

L'élaboration de la stratégie agricole de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la continuité de cadres stratégiques définis aux niveaux continental et régional. Adopté à Maputo en 2003, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) place l'agriculture au cœur de la stratégie d'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique. Le PDDAA vise à améliorer la gouvernance du secteur, et ainsi tirer parti du potentiel de transformation de l'agriculture pour accélérer le développement économique et social du continent.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décliné le PDDAA au niveau régional, constituant la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) - avec pour objectif d'opérationnaliser ce PDDAA au travers du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) de chaque pays.

Les accords continentaux et régionaux définissent des objectifs volontaristes ratifiés par l'ensemble des pays membres. Le PDDAA décrit quatre piliers thématiques intégrant des domaines d'actions prioritaires pour renforcer la performance de l'agriculture africaine : gestion des terres et de l'eau, infrastructures rurales, sécurité alimentaire, et recherche agricole. A ce titre, les pays se sont engagés à dédier 10% de leurs budgets nationaux à l'agriculture, dans l'optique d'atteindre des taux de croissance agricoles annuels de 6%.

Dix ans plus tard, l'ECOWAP +10 réitère ces objectifs et introduit des instruments stratégiques visant à faire effet de levier, et accélérer les progrès en Afrique de l'Ouest. Il s'agira par exemple de réaffirmer le principe de subsidiarité entre les niveaux régional et national, notamment pour la prévention des crises alimentaires ; de bâtir des politiques de financement du secteur agricole combinant les multiples instruments disponibles ; de construire des systèmes d'information pérennes, et de les mettre au service de dispositifs de suivi-évaluation performants.

Ces nouvelles perspectives de l'ECOWAP interviennent également dans le contexte de la Déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, et de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD).

ECOWAP + 10 a identifié sept « enjeux majeurs » à l'horizon 2025, à savoir :

- a. Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires
- b. Mieux intégrer la dimension nutritionnelle
- c. Affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional
- d. Promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques
- e. Accroître la résilience des exploitations familiales
- f. Mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional
- g. Gouverner l'intersectoriel.

L'atteinte de ces objectifs figure en premier plan des priorités de développement de la Côte d'Ivoire – ces priorités étant articulées au niveau national, ainsi que dans les stratégies spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Le PNIA de première génération de Côte d'Ivoire (PNIA 2010-2015) a été défini comme outil national de mise en œuvre du PDDAA et de l'ECOWAP, en réponse aux besoins spécifiques du pays. Il a donné lieu à l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI), texte fondateur décliné en trois volets : développement sectoriel, développement rural, et gestion de l'environnement.

Le PNIA de première génération s'articule pleinement avec le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, qui porte la vision 2020 d'« un pays émergent avec une base industrielle solide », et prévoit la création d'un lien étroit entre l'agriculture, l'agro-industrie, et l'industrie en soutien de cette émergence.

Spécifiquement, le PND ancre les objectifs de développement du secteur au niveau national, selon trois axes : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (iii) la promotion de la sécurité alimentaire et la résilience des populations. De nombreux autres leviers du PND s'appliquent également au secteur, notamment la promotion d'une économie verte, le soutien à l'emploi des femmes et des jeunes, le développement des infrastructures routières et de l'information.

Champ couvert par le PNIA 2

Le Plan National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) est l'unique cadre harmonisé d'orientation de l'ensemble des interventions dans le secteur. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture (regroupés sous le terme de secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique), la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Le PNIA 2 guide la période de programmation 2018-2025 du secteur, selon des modalités de planification « glissante ». Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PNIA de première génération, et dans un horizon cohérent avec les objectifs ECOWAP 2025, sur une durée de programmation de huit ans, contre cinq ans pour le PNIA précédent. Trois dimensions sont centrales à l'atteinte des objectifs de Malabo : (i) des investissements dans des domaines prioritaires, (ii) des politiques pour soutenir les investissements, (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre. Le PNIA de deuxième génération de Côte d'Ivoire tient compte de ces trois dimensions, et visera à guider : (i) les réponses du pays en matière de **politiques et de dépenses publiques** ; (ii) **la planification à long terme de l'aide au développement**, en soutien des efforts nationaux ; et (iii) les **Partenariats Public Privé (PPP)**, ainsi que la **participation privée** aux investissements nécessaires dans le secteur.

II. OBJECTIFS DU PNIA 2

VISION

Le PNIA de deuxième génération (PNIA 2) aspire à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce 2^e développement sur l'environnement et la société dans son ensemble. Pour ce faire, les investissements consacrés dans le cadre du PNIA 2 viseront à agir tant au niveau macro (à l'échelle du pays) que micro-économique (à l'échelle des individus et des territoires).

Selon les études de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), et les scénarios de croissance permettant l'atteinte des objectifs de Malabo de réduction de la pauvreté de moitié, et d'élimination de la faim à horizon 2025, la mise en œuvre du PNIA 2 nécessitera un investissement total de 11 664 milliards de FCFA sur la période 2018-2025, dont environ 65% par le secteur privé et 35% par le secteur public.

Pour respecter cette exigence, le gouvernement devra accroître progressivement la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat afin de tendre vers l'atteinte de la cible de Malabo, soit un minimum de 8,8% en 2025. Ces perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté permettent de déterminer les orientations de développement agricole pour les prochaines années ainsi que la planification des investissements.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le PNIA met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques :

- (i) Le développement de la **valeur ajoutée** agro-sylvo-pastorale et halieutique
- (ii) Le renforcement des **systèmes de production** agro-sylvo-pastorale et halieutique **respectueux de l'environnement**
- (iii) Une **croissance inclusive**, garante du développement rural et du bien-être des populations

Pour stimuler le niveau de transformation des filières et mieux capter la valeur ajoutée agricole, le PNIA II favorisera le développement coordonné des chaînes de valeur.

Les interventions du PNIA 2 ont également été formulées à la lumière des enjeux importants de protection environnementale du pays, par la mise en oeuvre des stratégies environnementales existantes, notamment celles définies dans la Loi d'Orientation sur le Développement Durable, l'Agriculture Intelligente face au Climat, la Loi Portant Régime de Biosécurité, et la Stratégie REDD+.

Conformément aux Objectifs de Développement Durable, le PNIA 2 vise une croissance inclusive en milieu rural. Il vise à éradiquer la faim et toutes formes de malnutrition (Objectif N°2), à réduire la pauvreté, à soutenir la création d'emplois décents et l'autonomisation des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment).

APPROCHE STRATEGIQUE DE MISE EN OEUVRE DU PNIA 2

La mise en oeuvre du PNIA 2 reposera sur cinq principes, clés déclinés en six programmes d'investissement sur la période 2018-2025.

1. Principes directeurs de mise en oeuvre du PNIA 2

L'ensemble des objectifs stratégiques du PNIA 2 ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination des acteurs et des interventions.

Cinq principes clés de mise en oeuvre ont été retenus à ce titre :

- (i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur
- (ii) Une plus *grande intégration* des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur
- (iii) une meilleure intégration verticale permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation
- (iv) une meilleure intégration horizontale permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes – domaine environnemental et social en particulier
- (v) une meilleure intégration territoriale, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

2 - Programmes d'investissement du PNIA 2

Les objectifs stratégiques du PNIA 2 sont déclinés en six programmes d'investissement, représentant des investissements de 11 905 milliards FCFA, dont 4325,4 milliards FCFA pour le secteur public (Etat et aide publique au développement) sur la période 2018-2025 :

- Programme 1 : Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique
- Programme 2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés
- Programme 3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique
- Programme 4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
- Programme 5 : Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés
- Programme 6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

Une première estimation des coûts associés à chaque programme, implique un investissement de **4325,4 milliards FCFA à couvrir par le secteur public sur la période 2018-2025**. Cette estimation inclut les financements déjà acquis par les quatre Ministères du Secrétariat Technique. Le détail des investissements par intervention est disponible final du PNIA 2. Le budget nécessaire à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du PNIA 2 a été estimé à 1,6 milliards FCFA, par l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). Les coûts potentiels liés à l'évolution de la structure de gouvernance ne sont pas inclus dans ces estimations.

Les investissements anticipés dans le cadre du PNIA 2 se décomposent comme suit :

- Sur les trois premières années (2018-2020), selon un arrimage étroit avec les investissements prévus par le Plan National de Développement (PND) dans le secteur de l'agriculture - chiffrés dans l'Axe 3 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation »
- Sur les cinq années suivantes (2021-2025), selon un budget prévisionnel qui sera actualisé en parallèle de la programmation (selon le mode de planification agile présenté en chapitre V de ce document)

III - PACTE NATIONAL DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PNIA 2

Objectifs du Pacte National

Le Pacte National de Partenariat de soutien à la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de seconde génération (PNIA 2) a trois principaux objectifs :

- Faire du PNIA 2 le document de référence pour l'ensemble des parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien sur la période 2018-2025 – sur la base d'un accord sur des objectifs communs
- Spécifier les modalités de partenariat entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PNIA 2
- Caractériser les engagements des acteurs pour une mise en œuvre réussie du PNIA 2 à l'horizon 2025.

Ce Pacte National de Partenariat scelle ainsi l'engagement entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire ; le secteur privé, les organisations professionnelles, et les acteurs de la société civile ; les partenaires au développement ; l'Union Africaine, la CEDEAO et autres partenaires régionaux de la Côte d'Ivoire – ce, pour l'atteinte d'une ambition commune de mise en œuvre réussie du PNIA 2.

Ce Pacte National scelle également le principe d'approche participative qui a été central au processus de formulation du PNIA 2, et qui sera encouragé tout au long de sa mise en œuvre.

ENGAGEMENTS PAR TYPES DE PARTIE PRENANTE

1 - Engagements du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire - s'étant engagé à faire de la Côte d'Ivoire une « puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde » à l'horizon 2040, et à atteindre l'émergence à horizon 2020 - confirme sa volonté de promouvoir « une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées » à travers le PNIA 2.

Ainsi, le Gouvernement s'engage à :

- Considérer le Programme National d'Investissement Agricole de seconde génération (PNIA 2), comme document de référence de développement du secteur à l'horizon 2025 - en cohérence avec la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)
- Poursuivre les efforts de la Côte d'Ivoire vers l'objectif de dédier 10% de son budget national à l'agriculture, dans l'optique d'atteindre des taux de croissance agricoles annuels de 6% - tout en s'inscrivant dans les engagements pertinents pris aux côtés de la communauté internationale (ODD, initiative « faim zéro », etc.)
- Promouvoir la consolidation des acquis institutionnels (réglementation et politiques sectorielles), ainsi que ceux de performance (volumes de production et niveaux de productivité) obtenus dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique national lors de la période de relance post-crise
- Œuvrer pour une prise en compte systématique des enjeux de protection environnementale dans les activités de développement du secteur – notamment à travers des activités de sensibilisation des différents acteurs du secteur sur les stratégies et initiatives associées (Loi d'Orientation sur le Développement Durable, pratiques d'Agriculture Intelligente face au Climat, Loi Portant Régime de Biosécurité, Stratégie REDD+ etc.)
- Encourager les synergies horizontales ou intersectorielles (inter-ministérielles notamment), ainsi que les synergies verticales le long de chaînes de valeur (de la recherche à la commercialisation) pour le renforcement du développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques nationales
- Assister les structures publiques centrales et locales impliquées dans leurs fonctions régaliennes pour la mise en œuvre du PNIA 2
- Appuyer les acteurs du Secteur Privé, des Organisations Professionnelles et de la Société Civile impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans leurs activités de mise en œuvre du PNIA 2, notamment :
 - ° Impliquer la représentation nationale des OPA et producteurs individuels dans le suivi évaluation du PNIA 2
 - ° Contribuer à l'émergence de « champions nationaux » à travers l'implication effective des Organisations Professionnelles, des PME/PMI et des entreprises pour le développement des chaînes de valeur
- Impliquer la représentation nationale des OPA et producteurs individuels dans le suivi évaluation du PNIA 2
- Contribuer à l'émergence de « champions nationaux » à travers l'implication effective des Organisations Professionnelles, des PME/PMI et des entreprises pour le développement des chaînes de valeur
- Renforcer le dialogue avec le secteur privé – pour maximiser l'impact des mécanismes de collaboration publique-privée sur le développement du secteur (notamment en termes d'environnement des affaires et de partenariats publics-privés)
- Faciliter le dialogue, la coordination et la revue des activités stratégiques et opérationnelles de coopération avec les partenaires au développement de Côte d'Ivoire dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
- Optimiser les mécanismes de mise en œuvre des politiques du secteur – à travers (i) la mobilisation et l'utilisation adéquates de ressources (humaines et financières) et (ii) la mise en place effective de dispositifs efficaces et inclusifs de planification, coordination, suivi-évaluation et communication pour la mise en œuvre du PNIA 2 – ce, aux niveaux national et local
- Intégrer de manière systématique les problématiques liées à l'âge et au genre dans la mise en œuvre du PNIA 2

Accorder une priorité particulière aux investissements permettant (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement (notamment, la mécanisation de l'agriculture et la promotion de l'utilisation des technologies modernes de production) ; (iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations ; (iv) la sécurisation du foncier rural, et (v) l'expansion de l'accès au financement pour les acteurs du secteur.

2 - Engagements du Secteur Privé, des Organisations Professionnelles et de la Société Civile

Les acteurs privés et de la société civile, impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien font partie intégrante de la mise en œuvre du PNIA 2 – aussi bien en tant que bénéficiaires, qu'en tant qu'acteurs moteurs du développement du secteur. A ce titre, les organisations professionnelles les représentatives à travers leurs interprofessions et fédérations, autour de la Chambre Nationale d'Agriculture en construction, constituent la base de la représentation de tous les acteurs du monde agricole organisés en OPA ou exerçant de façon individuelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2, les Organisations Professionnelles, les acteurs du secteur privé et de la société civile s'engagent ainsi à :

- Collaborer avec le secteur public et les partenaires techniques et financiers en (i) communiquant sur les opportunités de développement et les besoins d'appui, (ii) participant aux efforts de planification stratégique, et (iii) contribuant activement à la mise en œuvre de programmes et interventions du PNIA 2
- Participer à l'ensemble des étapes de mise en œuvre du PNIA 2 – depuis les activités de programmation, à la mobilisation de ressources, à l'implémentation, au suivi-évaluation et à la communication – à travers le dispositif de gouvernance prévu (Conseil National de Pilotage, Cadres de concertation nationale, Conseils de Pilotage Régionaux, Comités Techniques Régionaux et Groupes de concertation régionale)

Les Organisations Professionnelles et acteurs du secteur privé s'engagent également à :

- Accélérer le processus de mise en place des interprofessions agricoles en vue de l'organisation des élections aux Chambres ;
- Soutenir les efforts requis en termes d'investissements, conformément aux intérêts et avantages comparatifs des acteurs – ce dans l'optique de soutenir un développement pérenne du secteur.

3 - Engagements des Partenaires au Développement de Côte d'Ivoire

Les Partenaires au Développement sont dotés de capacités techniques et financières qui contribuent fortement à l'atteinte des engagements de la république de Côte d'Ivoire pour le secteur aux niveaux international, régional, national et local.

Conscients de ce besoin national, les Partenaires au développement s'engagent de manière concertée, à :

- Aligner l'aide accordée au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique national aux programmes et priorités du PNIA 2 - en termes de pertinence des problématiques adressées, de conception des projets d'assistance et de dimensionnement des appuis techniques et financiers – en fonction des ressources déjà engagées et des ressources disponibles d'ici 2025
- Participer aux activités de programmation, d'implémentation et de suivi-évaluation du PNIA 2 – à travers le dispositif de gouvernance de mise en œuvre du PNIA 2 (notamment : au sein du Conseil National de Pilotage, et des Cadres de concertation nationale et régionaux)
- Fournir des indications sur l'aide future au secteur sur une base pluri-annuelle pour améliorer la prévisibilité – et faciliter les activités de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation
- Promouvoir les modalités et les principes d'accès aux différents guichets destinés au financement du secteur privé, tout au long de la chaîne des valeurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques

- Suivre les modalités et principes privilégiés dans la politique de coopération, y compris les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de revue mutuelle et de compte rendu – lors de la fourniture de toute aide ou assistance technique.

4 - Engagements de l'Union Africaine, de la CEDEAO et des partenaires régionaux

A travers la Déclaration de Malabo, l'Union Africaine, la CEDEAO et les Partenaires Régionaux au Développement s'engagent collectivement à :

- Soutenir la Côte d'Ivoire dans la définition des programmes prioritaires qui permettront au pays de réaliser les objectifs de l'ECOWAP+10 à l'horizon 2025 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) associés ;
- Soutenir les objectifs stratégiques et les programmes prioritaires définis dans le PNIA 2 par un appui politique et la mobilisation de moyens techniques et financiers.

MODALITÉS DE PARTENARIATS

1 - Gouvernance

La spécification et la coordination des partenariats cibles mentionnés ci-dessus s'inscrivent dans le cadre institutionnel du PNIA 2, ainsi que dans les cadres de coopération de la République de Côte d'Ivoire avec ses partenaires au développement et ses partenaires régionaux.

La mise en œuvre réussie de ce dispositif de gouvernance reposera sur le respect de principes d'approche collaborative et participative, de gestion axée sur les résultats, de revue périodique du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des engagements des partenaires.

Les signataires de ce Pacte National s'engagent ainsi à prendre une part active dans les différentes instances de gouvernance du PNIA 2, auxquelles ils sont respectivement associés - notamment :

- Le Conseil National de Pilotage (CNP), ayant pour objectif de veiller au respect des orientations stratégiques du PNIA 2
- Le Secrétariat Technique (ST), ayant pour mission l'appui opérationnel à la coordination du PNIA 2 (composé de représentants des quatre ministères impliqués le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique)
- Les Cadres de concertation nationale, ayant pour objectifs d'assurer la participation des différentes parties prenantes dans la gestion du secteur et l'alignement de leurs interventions – organisés par type d'acteurs et/ou en groupements multi-acteurs organisés selon des thèmes spécifiques émergeant comme clés pour le développement du secteur
- Les Conseils de Pilotage Régionaux (CPZ), ayant une mission similaire à celle du CNP au niveau zonal
- Les Comités Techniques Régionaux, ayant pour mission principale d'assurer un appui technique à la mise en œuvre des programmes du PNIA 2 dans les régions
- Les Groupes de concertation régionale, ayant pour objectif la promotion du dialogue multi-acteurs au niveau régional, et organisés de selon les thématiques clés émergeant dans la région.

2 - Mobilisation de ressources financières

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement, mobilisera les fonds immédiats pour appuyer le lancement et la mise en œuvre effectives des programmes du PNIA 2, ce dès son adoption.

3 - Capacités de mise en œuvre

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, s'engage à renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués dans la mise en œuvre du PNIA 2, en vue de répondre aux besoins en personnel, en appui institutionnel et logistique, pour un lancement opportun du Programme et sa mise en œuvre réussie.

Le Gouvernement s'engage également à veiller à ce que le pilotage stratégique et opérationnel du PNIA 2 tienne compte (i) des résultats des projets mis en œuvre selon le cadre de suivi-évaluation établi (à mi et fin de parcours), pour ajustement le cas échéant ; (ii) des besoins évolutifs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, en intégrant en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets selon un mode de planification glissante, avec l'appui du Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile du PNIA 2.

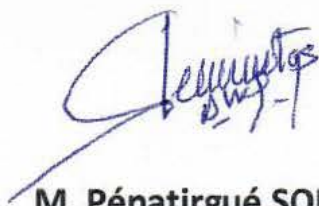
IV- APPROBATIONS

En signant ce Pacte,

- 1 - Le Gouvernement de Côte d'Ivoire** s'engage à respecter les dispositions du présent Pacte, conformément aux principes, objectifs, engagements et modalités exposés dans le PND, la LOACI, et le PNIA 2
- 2 - Les Organisations Professionnelles, le Secteur Privé et la Société Civile** du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien s'engagent collectivement à soutenir la réalisation des aspirations de ce Pacte
- 3 - Les Partenaires au Développement** de la République de Côte d'Ivoire s'engagent de manière concertée à s'aligner aux priorités identifiées par le Gouvernement
- 4 - L'Union Africaine (UA), la CEDEAO et les autres partenaires régionaux** de la République de Côte d'Ivoire s'engagent collectivement à honorer les engagements spécifiés ci-dessus, conformément à la Déclaration de Malabo et au principe global de mise en œuvre du PDDAA.

Abidjan, le 22 novembre 2017

Pour les Organisations Professionnelles Agricoles



M. Pénatirgué SORO

Président de l'Association Nationale des
Coopératives Agricoles de Côte d'Ivoire-
ANACACI



Mme Véronique N'DRI

Vice-Présidente de l'Association Nationale
des Organisations Professionnelles Agricoles
de Côte d'Ivoire- ANOPACI

Pour les Partenaires au développement



M. Gilles HUBERSON

Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire



M. Germain DASYLVA

Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire

Pour la CEDEAO



M. Alain SY TRAORE

Directeur de l'Agriculture et du Développement
Rural

Pour le Secteur Privé



M. YORO Bi Tizié

Président de l'Union des Entreprises
Agricoles et Forestières

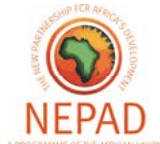
Pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire



M. Amadou GON COULIBALY

Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement

PARTENAIRES



Banque Islamique de Développement (BID)



PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

(2018 -2025)

SECRETARIAT TECHNIQUE DU PNIA

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Immeuble CAISTAB - Plateau • 01 BP V 82 Abidjan-Côte d'Ivoire
Tel : (+225) 20 21 08 33 / (+225) 20 21 85 26